



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No. 58/2024

Rapport de gestion 2023

DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2023, objet de ce préavis No. 58/2024.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No. 59/2024.

Table des matières

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RELATIONS EXTÉRIEURES.....	7
SERVICE URBANISME.....	31
SERVICE ENVIRONNEMENT	39
SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE.....	51
SERVICE BÂTIMENTS.....	63
SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES.....	75
SERVICE FINANCES.....	81
SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	85
SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS	91
OFFICE NATURALISATIONS.....	97
OFFICE INFORMATIQUE.....	99
OFFICE TRANSPORT PUBLIC.....	101
SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS.....	105
GESTION INTERCOMMUNALE	113
CONCLUSION	117
LISTE DES ABRÉVIATIONS	119

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & RELATIONS EXTÉRIEURES

1. MUNICIPALITÉ

- 1.1 Composition de la Municipalité et répartitions des directions
 - 1.1.1 Fonctionnement de la Municipalité en 2023
- 1.2 Séances de Municipalité
 - 1.2.1. Séances ordinaires de la Municipalité
 - 1.2.2 Séances extraordinaires de la Municipalité
 - 1.2.3 Séances entre citoyens et Municipalité
- 1.3 Délégations de compétences
- 1.4 Avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026
 - 1.4.1 Concrétisation des projets pour la commune et ses habitants
 - 1.4.2 Etats des lieux des projets pour la commune et ses habitants – Décembre 2023
 - 1.4.3 Nouvelle priorisation des projets pour la commune et ses habitants – Décembre 2023
 - 1.4.4 Réponses aux interpellations déposées par la Municipalité en 2023
 - 1.4.5 Règlements communaux entrés en vigueur en 2023
- 1.5 Commission consultative des projets municipaux
- 1.6 Rencontre avec des Municipalités des communes avoisinantes
- 1.7 Rencontre avec la préfecture
- 1.8 Rencontres avec la population
- 1.9 Echanges et rencontre avec la population concernant des dossiers spécifiques
- 1.10 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon
 - 1.10.1 Tâches effectuées par Région de Nyon de compétences cantonales
 - 1.10.2 Tâches effectuées par Région de Nyon de compétences communales
 - 1.10.3 Soutien financier de Région de Nyon pour des projets régionaux des communes membres

2. CONSEIL COMMUNAL

- 2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination
- 2.2 Préavis sur le nouveau Règlement du Conseil communal
- 2.3 Organisation des votations et élections
- 2.4 Référendums et initiatives
- 2.5 Pétitions

3. ADMINISTRATION COMMUNALE

- 3.1 Organisation et coordination de l'administration communale
 - 3.1.1 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale
 - 3.1.2. Communication et disponibilités des services de l'administration communale
 - 3.1.3 Séances de restitution à la suite des séances de Municipalité
 - 3.1.4 Guide Pratique pour les collaborateurs
 - 3.1.5 Séances Collaborateurs/Municipalité
 - 3.1.6 Festivités Collaborateurs/Municipalité
 - 3.1.7 Cadeau de fin d'année aux collaborateurs
- 3.2 Autres activités transversales du Service Administration générale & relations extérieures
 - 3.2.1 Guichet
 - 3.2.2 Pilier public
 - 3.2.3 Huissier
 - 3.2.4 Gestion documentaire
 - 3.2.5 Autorisations pour les manifestations
 - 3.2.6 Actes de mœurs
 - 3.2.7 Diminution de l'empreinte carbone de l'administration communale

4. COMMUNICATION

- 4.1 Communiqués de presse et conférences de presse
- 4.2 Site Internet
- 4.3 Prangins Info – Journal des Autorités
- 4.4 Tout-Ménage
- 4.5 Communication sur les réseaux sociaux

5. ECONOMIE & TOURISME

- 5.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise
- 5.2 Acquisition de la parcelle 329 par Swissroc
- 5.3 Fermeture du Café des Alpes
- 5.4 Ouverture du Wok des Alpes
- 5.5 Tourisme
 - 5.5.1 Bilan touristique 2023
 - 5.5.2. Préavis sur le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

6. TERRAINS

- 6.1. Terrains communaux
- 6.2 Droits de superficie
- 6.3. Baux à ferme
- 6.4 Droit de préemption

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & RELATIONS EXTÉRIEURES

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin, Syndique

Les missions principales du Service Administration générale & relations extérieures sont les suivantes :

- **Municipalité** : gérer les séances de la Municipalité, le secrétariat municipal et le suivi des décisions
- **Conseil communal** : gérer les relations entre la Municipalité et le Conseil communal, l'assistance pour l'organisation des votations et des élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums
- **Administration communale** : gérer l'organisation de l'administration communale, assurer la coordination entre les services ainsi que la communication aux collaborateurs et traiter divers dossiers transversaux
- **Communication** : piloter la communication propre à l'ensemble des services (site internet, Prangins Info, etc.)
- **Economie-Tourisme** : se soucier des relations avec l'économie de proximité et la politique touristique
- **Terrains** : gérer le suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme, l'achat éventuel de terrains notamment au travers du droit de préemption que peut exercer la Municipalité.

Le Service Administration générale & relations extérieures a travaillé avec un effectif réduit jusqu'au mois de septembre en raison de l'arrêt maladie de la secrétaire municipale à partir de la fin janvier. Cette absence a occasionné une importante surcharge de travail et un retard dans le traitement de certains dossiers du service. A la suite de l'incapacité de travail/démission de la secrétaire municipale, celle-ci a été remplacée à partir de juin par le secrétaire municipal adjoint. Une nouvelle secrétaire municipale adjointe a été engagée au mois de septembre.

1. MUNICIPALITÉ

1.1 Composition de la Municipalité et répartitions des directions

La Municipalité est l'organe exécutif et prépondérant de la Commune. Elle se compose de cinq membres, élus pour cinq ans, et est présidée par la Syndique, également élue pour la législature. La Municipalité est responsable de la gestion et de l'administration des services publics et des biens communaux sous la haute surveillance du Canton. Les cinq élus sont tous membres d'un des trois partis pranginois soit l'Entente Pranginoise, l'Alliance Libérale de Prangins et l'Alternative Pranginoise.

Au début de la législature 2021-2026, les membres de la Municipalité ont procédé à la répartition des directions, respectivement des 10 services de l'administration communale, se partageant ainsi la gestion des affaires communales. Chaque direction comprend ainsi un ou plusieurs services de l'administration communale, services ayant des missions également définies par la Municipalité. La répartition des directions est la suivante :

Direction : ADMINISTRATION GENERALE & RELATIONS EXTERIEURES, URBANISME

Service Administration générale & relations extérieures

Service Urbanisme

Responsable : Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

Parti: Entente Pranginoise

Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Service Environnement

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Responsable : Mme Alice DURGNAT-LÉVI

Parti : Alternative Pranginoise

Direction : BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE & SOCIETES LOCALES

Service Bâtiments

Service Culture & sociétés locales

Responsable : M. Igor DIAKOFF

Parti : Alliance Libérale de Prangins

Direction : FINANCES, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS

Service Finances

Service Ressources humaines

Service Contrôle des habitants

Responsable : M. Jean de WOLFF

Parti : Entente Pranginoise

Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Responsable : M. Jean-Marc BETTEMS

Parti : Alliance Libérale de Prangins

Dans sa séance du 8 mai 2023, la Municipalité a précisé la description des missions des services. La Municipalité a décidé de mentionner au sein du document de répartition des directions deux missions d'importance pour le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, sous la responsabilité de M. Jean-Marc Bettems : la gestion des macarons de stationnement et le renfort aux services de sécurité (PNR, SDIS) en cas de d'urgence, qui n'étaient pas mentionnées auparavant.

Au début de la législature 2021-2026, les membres de la Municipalité ont également procédé à la répartition des présentations de membres de la Municipalité à la haute direction des personnes morales (Comité de direction d'une Association intercommunale, Comité de direction d'une Entente communale, Conseil de fondation, Conseils d'Administration). Les représentants de la Municipalité au sein de la haute direction des personnes morales ont une charge de travail supplémentaire à celle que représente la gestion des services communaux dont ils sont responsables. La liste des personnes morales où la Commune siège figure dans les annexes du règlement de la Municipalité, document qui est disponible sur le site de la commune.

La Commune dispose d'un siège de droit au sein du Comité de direction de l'Association intercommunale Police de la Région de Nyon (PNR). M. Igor Diakoff occupe ce siège.

La Commune dispose de deux sièges de droit au sein du Comité de direction de l'Entente intercommunale pour l'Exploitation d'une déchetterie intercommunale. M. Jean-Marc Bettems et Mme Alice Durgnat-Levi occupent ces sièges.

La Commune dispose de deux sièges de droit au sein du Conseil de Fondation de la petite enfance de Prangins. Mme Alice Durgnat-Lévi (présidente) et M. Igor Diakoff (membre) occupent ces sièges.

La Commune dispose d'un siège de droit au sein du Conseil d'Administration (CA) de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC). Mme Alice Durgnat-Lévi occupe ce siège.

La Commune dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration (CA) des Transports publics de la région yonnaise (TPN). Ce siège n'est pas un siège de droit. M. Jean de Wolff occupe ce siège.

1.1.1 Fonctionnement de la Municipalité en 2023

La Municipalité a dû faire face à l'absence de deux mois (maladie) de M. Jean de Wolff, Municipal en charge du Service Finances, du Service Contrôle des habitants et du Service Ressources humaines. Durant cette

période d'absence, la charge de ces services est revenue à sa suppléante, soit Madame Dominique-Ella Christin, Syndique.

M. Igor Diakoff, Municipal en charge du Service Bâtiments et du Service Culture & sociétés locales a eu une absence de trois semaines à partir du mois de juin (maladie) et a été remplacé par sa suppléante, Madame Alice Durgnat-Lévi, Municipale. Madame Dominique-Ella Christin, Syndique, a également assuré la prise en main de certains projets spécifiques du Service Bâtiments en cette période.

Le fonctionnement général de la Municipalité fait l'objet d'un « Règlement de la Municipalité pour la législature 2021-2026 », document qui est disponible sur le site de la commune.

1.2 Séances de Municipalité

1.2.1. Séances ordinaires de la Municipalité

La Municipalité tient ses séances ordinaires tous les lundis après-midi de 14h à 19h. Durant ces séances, la Municipalité prend des « décisions municipales », soit des décisions prises par les cinq membres du collège et de manière collégiale, un principe qui veut que les différents membres d'une autorité défendent l'avis de la majorité du collège municipal. Tout document qui fait suite à une « décision municipale » (courrier, permis de construire, préavis, etc.) est signé au nom de la Municipalité par la Syndique et le secrétaire municipal. Les « décisions municipales » se prennent toujours en séance ordinaire de Municipalité, en présence du secrétaire municipal et la séance fait l'objet d'un procès-verbal détaillant chaque décision.

Ces « décisions municipales » concernent par exemple la gestion des prestations à la population (accueil parascolaire, police des constructions, etc.), des biens communaux (bâtiments, forêts, etc.), des finances communales ou encore les projets pour la commune et ses habitants, planifiés pour la législature 2021-2026 présentés sous forme de préavis municipaux.

Tous les courriers/courriels adressés à la Commune, y compris ceux destinés spécifiquement à la Municipalité, sont transmis dès réception au Municipal/Service concerné pour traitement. Chaque Municipal/Service prépare les réponses à ces courriers/courriels qu'il portera à l'ordre du jour d'une séance de Municipalité, si ceux-ci nécessitent une « décision municipale ». Le Municipal décide également des autres objets qu'il souhaite porter à l'ordre du jour d'une séance. En début de séance, la Municipalité approuve l'ordre du jour. Pour chaque objet soumis à une « décision municipale », le Municipal/Service transmet le jeudi qui précède la séance une note municipale destinée aux membres de la Municipalité. Celle-ci présente le sujet, les enjeux, les incidences financières, le projet de courrier éventuel ou document à signer au nom de la Municipalité, et une proposition de décision.

Le secrétaire municipal et la Syndique préparent les séances de Municipalité tous les jeudis après-midi. Ils s'assurent que les notes municipales soumises à l'ordre du jour de la Municipalité pour l'approbation du collège comprennent bien l'ensemble des éléments requis. Le secrétariat municipal qui fait suite aux séances est assuré par le Service de l'Administration générale & relations extérieures. L'ensemble des documents (courriers, tout-ménage, préavis en dernière lecture, etc.) présentés par le Municipal/Service lors de la séance de Municipalité sont ensuite traités par ce service qui y intègre les modifications éventuelles apportées par la Municipalité durant la séance. L'impression, la mise sous pli et l'envoi des documents est également de la responsabilité de ce service.

En 2023, la Municipalité s'est réunie 37 fois en séance ordinaire. Elle a pris 1'243 décisions municipales au cours de ces séances ordinaires.

1.2.2 Séances extraordinaires de la Municipalité

La Municipalité se réunit également en séances extraordinaires pour traiter de sujets particuliers. En 2023, la Municipalité s'est réunie 4 fois en séance extraordinaire.

Elle s'est réunie en hiver 2023 pour traiter du plan climat. Elle s'est réunie en été 2023 pour faire le bilan après deux années de législature et aborder les sujets suivants : règlement de la Municipalité et délégations de compétences, nouvelle péréquation intercommunale, enquête de satisfaction auprès des collaborateurs

et accueil parascolaire. En septembre 2023 la Municipalité s'est réunie pour traiter des salaires du personnel communal pour l'année 2024. Pour finir, en automne 2023 la Municipalité s'est réunie concernant le Plan d'affectation communal (PACom).

1.2.3 Séances entre citoyens et Municipalité

Dans le cadre des activités de ses services, chaque membre de la Municipalité est amené à échanger avec des citoyens, des représentants d'associations locales, etc., au sujet de dossiers sous sa responsabilité. Il arrive que suite à ces échanges le souhait soit émis d'une rencontre à l'échelon supérieur, soit une rencontre avec la Municipalité in corpore. L'Exécutif a reçu lors de deux séances différentes les gérants de deux établissements publics du patrimoine communal, soit le gérant de la Buvette de Promenthoux et le gérant du Tea-Room. La politique pour la mise à disposition du patrimoine communal pour les établissements publics souhaitée par la Municipalité se fonde sur une série de critères, dont le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires. Suite à ces échanges, les baux à loyer de ces deux établissements publics ont été revus, intégrant notamment le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires.

1.3 Délégations de compétences

Dans les limites fixées par la loi et les règlements, la Municipalité peut déléguer certaines de ses compétences à un Municipal qui peut ainsi signer des actes qui engagent la Commune. Lorsqu'une délégation de compétence existe, la décision relève du Municipal et non de la Municipalité. Le courrier sortant ou le document qui fait suite à cette décision est donc signé par le Municipal responsable et non pas au nom de la Municipalité, par la Syndique et le secrétaire municipal. En 2023, de nouvelles délégations de compétence ont été ajoutées au sein du règlement de la Municipalité de manière à alléger le nombre de décisions à prendre en séance ordinaire de Municipalité. L'ensemble de ces délégations de compétences, ainsi que le fonctionnement de la Municipalité, se trouvent au sein du « Règlement de la Municipalité pour la législature 2021-2026 », document qui est disponible sur le site de la commune.

1.4 Avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026

1.4.1 Concrétisation des projets pour la commune et ses habitants

Le programme de législature 2021-2026 présente les projets pour la commune et ses habitants que la Municipalité a planifié de mettre en œuvre durant les 5 années de législature. Pour concrétiser ses objectifs et financer ses projets, la Municipalité agit sur deux fronts.

D'une part, la Municipalité établit chaque année à l'automne un budget annuel de fonctionnement de la Commune. Elle y introduit les charges obligatoires mais y fait également figurer les projets de son programme de législature dont les montants d'investissement s'élèvent à moins de CHF 50'000.-. Il s'agit par exemple de financer le projet d'un plan lumière ou encore le projet d'une étude de planification de la mobilité pour améliorer la sécurité et l'agrément des déplacements doux à Prangins. C'est le Conseil communal qui approuve ou amende le budget chaque année au mois de décembre.

D'autre part, la Municipalité planifie, élabore puis propose des projets, qu'elle présente sous forme de préavis au Conseil communal. Un préavis est nécessaire, si le montant d'investissement dépasse CHF 50'000.- ou encore s'il s'agit d'un projet de règlement communal. Dans ce cadre, l'Exécutif suit le planning des projets prioritaires en début de législature, soit le plan des préavis et des dépenses d'investissement associées projeté pour la législature 2021-2026. C'est le Conseil communal qui approuve ou refuse les préavis proposés par la Municipalité.

La Municipalité élabore aussi des rapports-préavis pour présenter au Conseil communal les résultats d'une étude (planification de la mobilité, etc.) ou présenter la réponse de la Municipalité à un postulat. Le Conseil accepte ou refuse de prendre acte d'un rapport-préavis.

1.4.2 Etats des lieux des projets pour la commune et ses habitants – Décembre 2023

La Municipalité est très heureuse de constater que l'avancement de ses objectifs et projets pour la commune et la population, planifiés pour la législature 2021-2026, est très satisfaisant. L'état des lieux à la fin décembre 2023 des préavis et rapport-préavis déposés par l'Exécutif est présenté dans les tableaux aux pages suivantes. La liste des projets pour la législature est celle en vigueur suite à la priorisation des projets effectuées en décembre 2023.

1.4.3 Nouvelle priorisation des projets pour la commune et ses habitants – Décembre 2023

La concrétisation des projets pour la commune et ses habitants inscrits au programme de législature 2021-2026 est liée aux ressources financières de la commune, notamment au point d'impôt communal. La Municipalité a proposé en début de législature en 2021 une augmentation du point d'impôt communal afin d'équilibrer l'autofinancement sur la législature et de poursuivre les nombreux projets d'investissement planifiés au sein du programme de législature 2021-2026.

Toutefois, en 2022, la population a refusé à près de 80% l'augmentation de 55% à 58% de ce taux d'imposition communal. Dans le respect et à la lumière de la décision prise par les pranginois, la Municipalité a décidé de ne pas proposer d'augmentation du taux d'imposition communal pour le reste de la législature.

La proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'impôt communal se fondait sur la situation financière de la commune qui s'explique par la part importante des recettes communales (plus de 20 points d'impôts communaux) qui se volatilise chaque année pour financer les dépenses sociales décidées par le Canton (facture sociale aussi appelée péréquation indirecte ou participation à la cohésion sociale). En effet, les charges du ménage communal hors facture sociale sont maîtrisées et sont par ailleurs sous le contrôle du Conseil communal. Au vu du taux d'impôt communal actuel, la situation financière telle que projetée fin 2023 pour le reste de la législature est difficile. En effet, elle ne permet pas de conserver un autofinancement positif au total sur la législature et implique que le taux d'endettement va théoriquement dépasser le plafond d'endettement qui s'élève à CHF 55 millions.

Ainsi, en acteur responsable, la Municipalité a effectué fin 2023 une nouvelle priorisation de sa liste de projets/préavis d'investissements planifiés pour la deuxième partie de la législature 2021-2026, renonçant à certains d'entre eux. Afin de conserver une politique climatique ambitieuse, et sachant que les bâtiments et la mobilité sont les domaines ayant un impact important sur les émissions de CO₂, la Municipalité a priorisé et donc conservé les projets d'assainissement énergétique des bâtiments communaux ainsi que ceux visant à l'implémentation des zones à vitesse modérée accompagnées de mesures en faveur de la mobilité douce, donc décarbonée. En revanche, la Municipalité a renoncé à changer le site internet de la commune, au projet de valorisation de la place du village ou au projet de déploiement d'un réseau informatique entre les bâtiments communaux. La Municipalité a également prévu des échéances plus réalistes pour le dépôt de la demande de crédit de réalisation des travaux de renaturation de la Promenthouse dont le crédit d'étude a été déposé en 2023.

En début de législature, le plan des préavis et des dépenses d'investissements associées qui accompagne le programme de législature s'élevait à environ de 30.8 millions. Suite à la dernière priorisation effectuée par la Municipalité en décembre 2023, ces dépenses d'investissements s'élèvent à environ 26.7 millions.

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - 18 décembre 2023		 COMMUNE DE PRANGINS						
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Service Administration générale & relations extérieures								
Demandes d'autorisations générales pour la législature	—	D/A						
Indemnités de la Municipalité pour la législature	—	D/A						
Rapport de gestion	—		D/A	D/A	DP	DP	DP	
Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires	—		D	A				
Modification du règlement du Conseil communal	—			D				
Réponse au postulat Perret "Pour le vote électronique au Conseil communal "	—				DP			
Service Urbanisme								
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000		D/A					
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce	—		D/A					
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport-préavis	—		D/A					
Requalification Route de Lausanne(RC1) en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglomération - Subventions 50%)	4 315 000			D/A				
Requalification Route de Lausanne (RC1) hors localité - Crédit d'étude (Projet d'agglomération - Subventions 50%)	50 000			D/A				
Stratégie Régionale de Gestion des Zones Activités Economiques (SRGZA)	—				DP			
Rapport-préavis - Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts (avec service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	—				DP			
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglomération - Subventions 50%)	35 000				DP			
Rapport-préavis - Plan lumière synoptique (avec service Travaux publics, voirie & espaces verts)	—				DP			
Nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) - Approbation	—				DP			
Règlement perception émoluments aménagement du territoire et constructions						DP		
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglomération Subventions 50%)	2 700 000							DP
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglomération Subventions 50%)	750 000							DP

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - 18 décembre 2023		 COMMUNE DE PRANGINS						
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Service Environnement								
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux	–	D	A					
Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude (taxes affectées)	121 000		D/A					
Travaux de dragage Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (taxes affectées)	100 000		D/A					
Réponse postulat Bucciol "Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement"	–		D/A					
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)	200 000		D	A				
Renaturation Promenthouse - Domaine Impérial - Crédit d'étude (subv. minimum 95%)	136 160			D				
Borne de recharge et places Mobility & Règlement	34 000			D				
Projet pédagogique en faveur de la nature: Ecole des Morettes (subv. 70%)	55 000			D				
Révision du règlement sur les arbres	–					DP		
Rapport-préavis - Politique climatique 2024-2028 (renouvellement Label Cité de l'Energie)	–					DP		
Révision du règlement du port	–					DP		
Logiciel informatique pour la gestion administrative du port	80 000					DP		
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP) suite au réaménagement de la STEP en station de pompage des eaux usées (STAP)(taxes affectées)	400 000							DP
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse								
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023	121 000		D/A					
Acquisition d'affichage numérique mural pour les classes (subv. 50%)	285 000			D/A				
Rapport-préavis - Centre d'animation	–					DP		

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - <i>Etat des lieux</i> - 18 décembre 2023		 COMMUNE DE PRANGINS						
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Service Bâtiments								
Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000		D	A				
Sanisettes (WC publics) - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation	195 000			D/R				
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000			D				
Isolation énergétique et rénovation - Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Crédit d'étude	380 000			D				
Réponse au postulat Bucciol: "Pour un développement urbain raisonné du site des Abériaux"	—			D				
Bâtiment logements Très-le-Châtel - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	150 000				DP			
Bâtiment du Vieux-Pressoir: pose d'une pompe à chaleur & installation chauffage au sol	100 000				DP			
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments publics	50 000				DP			
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (étape 3) - Crédit de réalisation	1 100 000					DP		
Bâtiment logements Très-le-Chatel - Assainissement énergétique - Crédit de réalisation	450 000					DP		
Service Culture & sociétés locales								
Réponse au postulat Bujard "Prangins: pour une véritable politique culturelle "	—		D/R					

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - 18 décembre 2023		 COMMUNE DE PRANGINS						
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Service Finances								
Plafond d'endettement 2021-2026	—	D/A						
Comptes	—		D/A	D/A	DP	DP	DP	
Arrêté d'imposition	—	D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Budget	—	D/A	D/A	D	DP	DP		
Service des Ressources humaines								
Règlement du personnel communal	—		D/A					
Office informatique								
Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique	—		D/A					
Demande de crédit d'investissement complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers	53 586			D/A				

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - <i>Etat des lieux - 18 décembre 2023</i>		 COMMUNE DE PRANGINS						
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts								
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (<i>taxes affectées</i>)	1 900 000	D/A						
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)	—		D/A					
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400		D/A					
Réfection du Colombarium au cimetière	93 000		D/R					
Réponse au postulat Baird " <i>Pour une véritable gestion des déchets</i> "	—		D/A					
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction du Pont de la Redoute	155 200		D/A					
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (<i>taxes affectées</i>)	133 600		D/A					
Arrêt de bus des Mèlèzes	210 000			D/R				
Terrain synthétique de football - Crédit d'étude	94 000			D/A				
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Prangins-Rive à Nyon - Crédit de réalisation (<i>taxes affectées</i>)	2 960 000			D/A				
Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la Route du Curson	370 000			D/A				
Secteur 02 - Zone de rencontre Centre & Aménagements mode doux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	200 000					DP		
Secteur 03 - Zone à vitesse modérée Bertoule/Trembley/Mèlèzes/Combe (<i>avec Service Urbanisme</i>)	100 000					DP		
Secteur 04 - Zone à vitesse modérée & Aménagements mode doux Mouilles/Tullière/Sous-le-Bois/Pélard (<i>avec Service Urbanisme</i>)	50 000					DP		
Secteur 07 - Zone à vitesse modérée Promenthoux & Aménagements mode doux & Réfection route de Promenthoux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	300 000					DP		
Terrain synthétique de football - Crédit de réalisation	2 000 000					DP		
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (<i>taxes affectées</i>)	600 000					DP		
Contrôle séparatifs des canalisations des eaux claires/eaux usées (EC/EU) (<i>taxes affectées</i>)	520 000					DP		
Secteur 05 - Zone à vitesse modérée Coutelet/Gare/Chenalette/Benex/Curson /Morettes/Redoute & Aménagements mode doux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	200 000						DP	

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - <i>Etat des lieux</i> - 18 décembre 2023				COMMUNE DE PRANGINS				
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux . Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé A = Accepté - R = Refusé						
Suite - Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts								
Secteur 06 - Zone à vitesse modérée <i>Bellevue/Bossière</i> & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	110 000						DP	
Curage/Réfection collecteur sous l'Etang des Fossés (une partie en taxes affectées)	210 000						DP	
Réfection chemin du Coutelet et création collecteurs (EC/EU) (une partie en taxes affectées)	700 000							DP

1.4.4 Réponses aux interpellations déposées par la Municipalité en 2023

En 2023, la Municipalité a répondu aux interpellations suivantes :

- Interpellation de M. le Conseiller communal Sébastien Rumley « *Remplacement des chauffages aux énergies fossiles (mazout et gaz) installés dans les bâtiments (privés et publics) sur territoire pranginois* »
- Interpellation de M. le Conseiller communal André Fischer « *Aménagement du rond-point aux Mélèzes* »

1.4.5 Règlements communaux entrés en vigueur en 2023

En 2023, les règlements suivants sont entrés en vigueur :

- Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires : approuvé par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, le 16 mars 2023 ;
- Règlement du personnel communal : approuvé par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, le 21 juin 2023.

1.5 Commission consultative des projets municipaux

La commission consultative des projets municipaux est une commission extraparlamentaire composée de six Pranginois issus de la société civile. Cette commission a pour mission d'aider la Municipalité par ses conseils et réflexions dans l'élaboration de certains projets que la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2021-2026. La commission est un instrument actif de consultation et peut aussi être parfois une manière de renforcer la proximité avec la population en faisant remonter les préoccupations de la société civile. La commission consultative des projets municipaux a été sollicitée une fois en 2023 concernant le Plan d'affectation communal (PACom). En 2023, un membre a quitté cette commission suite à son intégration au sein du Conseil communal. La liste des membres de la commission figure dans le règlement de la Municipalité que l'on peut consulter sur le site de la commune.

1.6 Rencontre avec des Municipalités des communes avoisinantes

En 2023, la Municipalité a invité la Municipalité de Gland à partager un moment convivial autour d'un repas le 28 août.

1.7 Rencontre avec la préfecture

Mme le Préfet, qui assure la haute surveillance du Canton sur les communes du district de Nyon, a rendu sa visite annuelle à notre commune le 31 janvier 2023. Elle a pour tâche de vérifier la conformité des documents et des procédures mises en place par les Autorités communales. Elle a donc rencontré le Président et la secrétaire du Conseil communal, la boursière, le secrétaire municipal et ensuite la Municipalité. Ce fut l'occasion, comme à chaque fois, d'échanges fructueux à la bonne marche des affaires communales.

1.8 Rencontres avec la population

La Municipalité a organisé avec la Ville de Nyon en 2023 l'inauguration publique du pont de la Redoute, le samedi 3 juin, en présence de la Municipalité de la Ville de Nyon.

Comme chaque année, la Municipalité a participé in corpore aux festivités du 1^{er} août en formulant le discours des Autorités et en offrant l'apéritif aux citoyens.

Le 3 septembre, elle a organisé et participé à l'accueil des nouveaux habitants qui a lieu dans le cadre de la fête au village. Elle a également reçu les nouveaux citoyens en novembre, organisé l'apéritif des jeunes

retraités et participé au repas des aînés en décembre. Le 11 décembre, la Municipalité a organisé sa fenêtrée de l'Avent, événement suivi d'une verrée.

1.9 Echanges et rencontre avec la population concernant des dossiers spécifiques

Dans le cadre des activités des Municipaux, au sein des services respectifs dont ils sont responsables, de nombreuses rencontres avec la population ont également été organisées en 2023.

Le 25 mars 2023, la population a été conviée au second atelier participatif concernant l'élaboration du Plan d'affectation communal (PACom).

Le 28 mars 2023, la population a été invitée à un atelier de sensibilisation en faveur de la nature et de la biodiversité dans les jardins privés.

La population a été conviée à 3 séances publiques concernant le Défi citoyen pour le climat, une des mesures qui composent la politique climatique 2019-2023 de la Commune. La première a eu lieu le 25 janvier ; celle-ci a été suivie de séances personnalisées durant le mois d'avril. La dernière séance publique, sous la forme d'un atelier didactique, a eu lieu le 13 juin.

La population a été conviée à participer à un « Clean up day » en septembre, afin de sensibiliser la population sur la gestion des déchets.

1.10 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon

La population pranginoise a décidé lors du référendum de 2019 que notre commune ne ferait plus partie de l'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN). Pour mémoire, 41 des 47 communes du district de Nyon sont membres de RdN. Dans le cadre des réflexions menées en début de législature, la nouvelle Municipalité a évidemment abordé la question de son appartenance à cette association. Elle a toutefois estimé que dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les Pranginois, il ne serait pas légitime d'aborder à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026.

Malgré le fait que la Commune n'est plus membre de cette association depuis le 1^{er} janvier 2021, elle travaille en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches accomplies par RdN.

1.10.1. Tâches de compétence cantonale effectuées par Région de Nyon

L'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN) accomplit des tâches de compétences cantonales, soit des tâches qui sont déléguées par le Canton à RdN (en principe moyennant financement par le Canton de ces tâches pour qu'il n'y ait pas de transfert de charges du Canton aux communes). Comme il s'agit de tâches cantonales, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou non de RdN. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :

- *Stratégie Régionale Gestion Zones d'Activités (SRGZA)*. Cette stratégie est pilotée par RdN et élaborée par un mandataire avec la participation d'un groupe de représentant de communes volontaires, dont Prangins. Un préavis type, fruit de ce travail, sera présenté à l'organe délibérant en 2024.
- *Bureau d'agglomération vaudois du Grand-Genève*. RdN accompagne toutes les communes du district lors des demandes pour des subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. Pour Prangins, il s'agit par exemple des demandes à la suite de l'acceptation du projet de requalification de la RC1. RdN pilote aussi, avec les partenaires genevois et français, l'élaboration de la vision transfrontalière du Grand-Genève. Ce pilotage se fait avec la participation de toutes les communes du district, dont Prangins.
- *Promotion et horaires des transports publics régionaux*. La division planification de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton a la charge de définir les besoins de mobilité de compétence cantonale. Elle agit notamment en partenariat avec les régions et les communes dans le cadre du développement de la desserte de réseaux de transports publics

régionaux. RdN anime des séances auxquelles Prangins est conviée concernant le bus régional 811. C'est également dans ce cadre qu'un préavis-type pour un fonds régional de mobilité collective 2024-2034 a été développé par RdN. L'association intercommunale RdN accepte et encourage toutes les communes du district, y compris celles non-membres de RdN, à participer à ce fonds régional. Notre commune a été sollicitée par RdN en 2023 à déposer auprès du Conseil communal pranginois ce préavis-type de RdN qui engagerait notre commune à participer financièrement à ce fonds sur une période de 10 ans. Une réflexion est en cours à ce sujet.

1.10.2 Tâches de compétence communale effectuées par Région de Nyon

L'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN) accomplit des tâches de compétences communales, soit des tâches qui sont déléguées par les communes à RdN. Ces tâches peuvent être déléguées à RdN par des communes membres ou non-membres. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :

- *Gestion de la taxe de séjour*. RdN accepte et encourage toutes les communes du district, y compris celles non-membres de RdN, à lui déléguer cette compétence. La Commune de Prangins a délégué la gestion de la taxe de séjour à RdN en acceptant le préavis No. 32/2022.
- *Gestion des vélos en libre-service Publibike*. RdN accepterait à plus long terme que les communes non-membres lui délèguent cette tâche, toutefois elle priorise les communes membres raison, pour laquelle Prangins n'a plus de Publibike à l'heure actuelle.
- *Télé-Dôle SA & bâtiment d'accueil*. Prangins n'étant plus membre de RdN, elle n'a plus d'actions et n'a pas participé au financement du bâtiment d'accueil au pied des pistes (situé en France).

1.10.3 Soutien financier de Région de Nyon pour des projets situés sur territoire de communes membres

L'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN) soutient financièrement des projets développés par une commune membre via le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

- Seuls les projets implantés dans des communes membres de RdN et qui ont accepté le DISREN ont droit à un soutien financier de la part de RdN. Ce soutien financier correspond à environ 6 % du coût total du projet et concerne uniquement des projets qui ont un intérêt régional ;
- La procédure est la suivante : une fois le préavis pour le projet accepté par le Conseil communal de la commune concernée, un préavis de demande de soutien financier pour le projet est présenté au Conseil intercommunal de RdN. La commune concernée reste toutefois maître d'œuvre du projet, le pilote, et en assure le financement principal ;
- Une demande de soutien financier a par exemple été demandée par la Commune de Nyon à RdN pour le projet de *Passerelle Nyon-Prangins*. Ceci lui a permis de recevoir un co-financement de 3 % du coût total de la passerelle. Prangins n'étant pas membre de RdN, aucun co-financement n'a été reçu. Pour le *Complexe Multisport de Colovray*, Nyon a aussi bénéficié d'un co-financement de RdN.

2. CONSEIL COMMUNAL

2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination

Les relations et la coordination entre le Conseil communal et la Municipalité s'opèrent entre la Syndique et le Président du Conseil communal à l'occasion de séances régulières ayant lieu avant chaque Conseil communal. Le secrétaire municipal ainsi que la secrétaire du Conseil communal assistent à ces séances.

Le Bureau décide d'entente avec la Municipalité des dates des séances du Conseil communal. En début de législature, d'entente entre la Présidente du Conseil communal et la Municipalité, il avait été convenu que les séances du Conseil aient lieu le même jour, soit le mercredi, ce qui a été le cas en 2022 et 2023. Les Municipaux ont organisé leurs emplois du temps professionnels et privés en conséquence.

En 2023, le Conseil communal a siégé 9 fois aux dates suivantes : 1^{er} février, 8 mars, 5 avril, 24 mai, 23 juin, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre.

Le 5 avril, la Municipalité n'a pas participé à la séance du Conseil communal. La Municipalité a considéré que l'ordre du jour de la séance était « exceptionnel » du fait que c'était la première fois depuis le début de la législature qu'aucun document déposé par la Municipalité n'y figurait à savoir ni préavis, ni rapport-préavis, ni réponse à une interpellation. De plus, un dépôt de postulat qui figurait initialement à l'ordre du jour avait été retiré.

Le 6 décembre, la Municipalité a offert, comme le veut la tradition, un apéritif à la suite de la séance, afin de célébrer les fêtes de fin d'année.

2.2 Préavis sur le nouveau Règlement du Conseil communal

La Municipalité a déposé au bureau du Conseil communal en août 2023 le préavis municipal No.46/2023 « *Nouveau Règlement du Conseil communal de Prangins* ».

Ce préavis fait suite à deux propositions de conseillers communaux renvoyées à la Municipalité par le Conseil communal pranginois. En premier lieu, le Conseil communal a accepté la motion pour la réactualisation du règlement du Conseil communal de Monsieur le Conseiller communal Jacques Auberson. En parallèle, le Conseil communal a accepté le projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une Commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD) de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol.

Un premier préavis municipal No. 16/2022 « *Modification du Règlement du Conseil communal* » a été déposé par la Municipalité en juin 2022. Le règlement proposé par la Municipalité dans le cadre de ce préavis reprenait le règlement-type cantonal. Dans le cadre de ses travaux, la commission ad hoc en charge de l'examen du préavis a proposé environ 80 amendements au règlement-type du Canton. Au vu du processus chronophage qu'implique le traitement de chaque amendement, aussi mineur soit-il, en séance du Conseil communal, la commission ad hoc a proposé en mai 2023 à la Municipalité que celle-ci retire son préavis afin d'en déposer un nouveau, ce que l'Exécutif a accepté.

Ainsi, la Municipalité a déposé au bureau du Conseil communal en août 2023 le préavis municipal No. 46/2023 « *Nouveau Règlement du Conseil communal de Prangins* » tel qu'il ressort des travaux de la commission ad hoc, la Municipalité étant accord avec la très grande majorité des adaptations apportées par la commission. La Municipalité a également introduit des nouveaux éléments au sein du règlement, principalement pour des raisons didactiques.

2.3 Organisation des votations et élections

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le Service Administration générale & relations extérieures prépare les votations et élections, soit en 2023 les éléments suivants :

- 18 juin – 3 objets fédéraux et un objet cantonal ;
- 22 octobre – élection des membres vaudois du Conseil national et du Conseil des Etats ;
- 12 novembre – 2^{ème} tour de l'élection des membres vaudois du Conseil des Etats.

2.4 Référendums, initiatives et pétitions

Le Service Administration générale & relations extérieures procède à la saisie des référendums et des initiatives au niveau fédéral, cantonal et communal. Ce travail demande de vérifier que les signataires ont bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives. En 2023, 12 référendums/initiatives ont été traités. En 2023, la Municipalité n'a pas reçu de pétition.

3. ADMINISTRATION COMMUNALE

3.1 Organisation et coordination de l'administration communale

3.1.1 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale

L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale au 31 décembre 2023 est présentée dans l'organigramme ci-après. L'administration communale comprend 44 collaborateurs fixes et 30 collaborateurs auxiliaires.

Chaque membre de la Municipalité dirige les affaires d'un ou de plusieurs services et traite des relations entre et avec les collaborateurs des services sous sa direction. Chaque service est chapeauté par un responsable de service (anciennement chef de service) que le Municipal rencontre de manière hebdomadaire. Ces réunions permettent de préparer les dossiers à présenter pour décision à la Municipalité, ainsi que le suivi des affaires courantes du service. Les Municipaux, et donc les responsables de services, collaborent sur un grand nombre de dossiers « partagés » entre les différents services de l'administration (introduction des zones 30km, gestion différenciée des espaces verts, etc.).

3.1.2. Communication et disponibilités des services de l'administration communale

La Municipalité promeut une administration communale efficiente au service et à l'écoute des citoyens, tout en préservant le bien-être des collaborateurs. Dans cette optique, elle privilégie les préceptes de communication suivants entre les services et les interlocuteurs extérieurs.

Accueil guichet et permanence téléphonique : seuls les services Administration générale & relations extérieures et Contrôle des habitants ont des obligations d'heures d'ouverture de guichet. Durant ces heures d'ouverture, ces services doivent également assurer une permanence téléphonique et la population doit toujours pouvoir atteindre un interlocuteur en personne au téléphone. En dehors des heures d'ouverture du guichet, un répondeur indique les heures d'ouverture du guichet et de la permanence téléphonique.

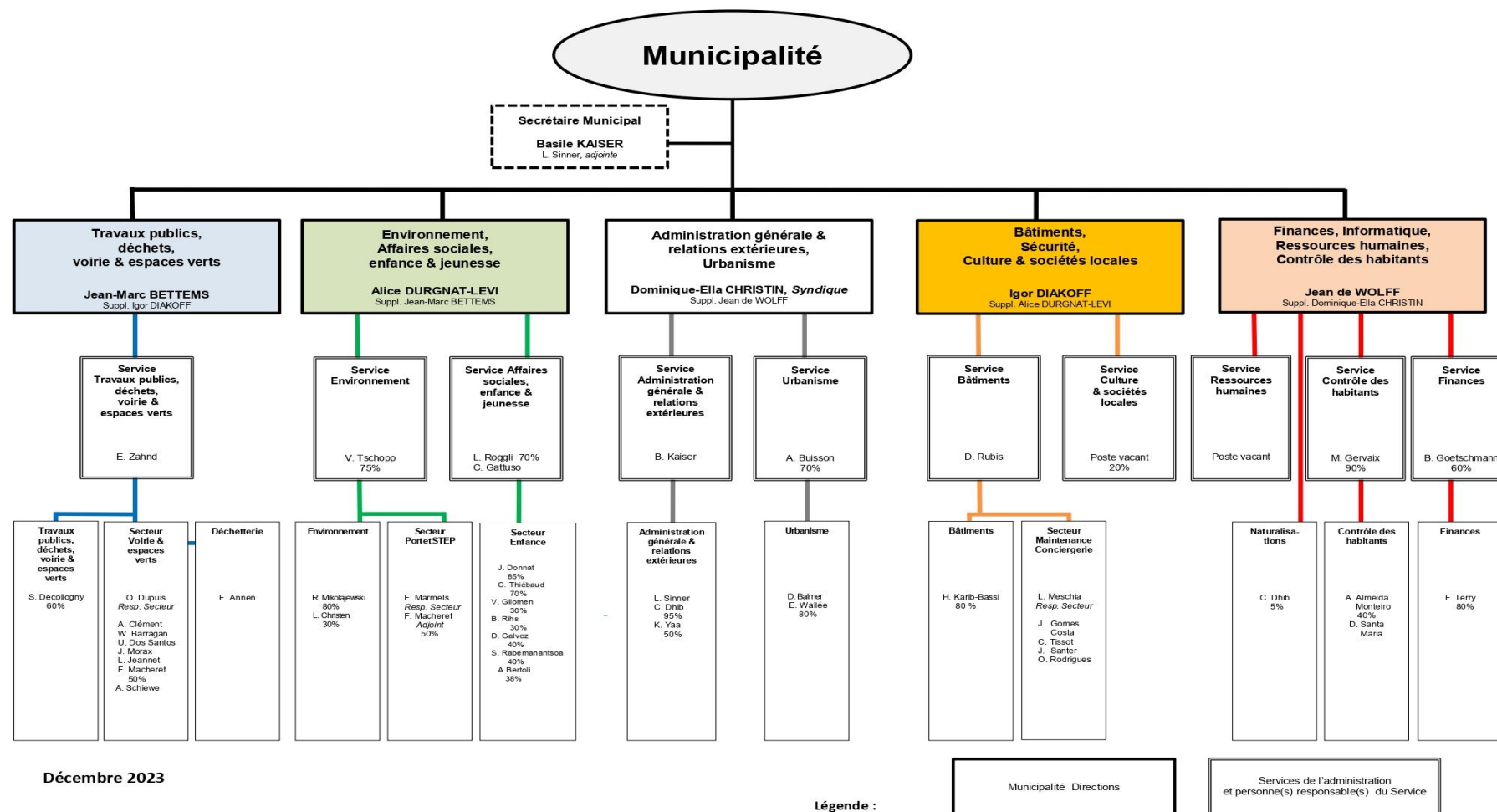
Accueil sur rendez-vous : le Service Urbanisme, le Service Environnement, le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse, le Service Bâtiments et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts n'ont pas d'obligation d'ouverture fixe de guichet. Ces services accueillent la population sur rendez-vous, en principe le matin. Ces services ont tous un numéro de téléphone accessible au public, sans toutefois avoir une obligation de permanence téléphonique. En effet, ce numéro peut être placé sur un répondeur lorsque le service le souhaite.

Accusé de réception : lorsqu'un service reçoit une demande qui nécessite une réponse au nom de la Municipalité et qu'ainsi un certain laps de temps s'écoulera entre la réception du courrier/courriel et sa réponse, le service concerné envoie un accusé de réception en précisant que la réponse sera apportée dans les meilleurs délais. Lorsqu'un service reçoit une demande qui nécessite une réponse au nom du Municipal en charge/ou du service, et qu'un certain laps de temps s'écoulera entre la réception du courrier/courriel et sa réponse, il est également demandé au service concerné d'envoyer un accusé de réception en précisant que la réponse sera apportée dans les meilleurs délais. Si après quelques semaines la réponse n'a pas pu être apportée, il est demandé que l'interlocuteur extérieur soit informé par courriel du délai supplémentaire pour apporter une réponse.

3.1.3 Séances de restitution à la suite des séances de Municipalité

À la suite des séances hebdomadaires de la Municipalité, le secrétaire municipal est chargé d'informer les responsables de services des décisions municipales. A cet effet, il réunit les responsables de service chaque semaine le mardi qui suit la séance de Municipalité. Les informations sont fournies oralement et sont destinées exclusivement à l'usage interne de l'administration communale. Le secrétaire municipal est également chargé d'informer les collaborateurs de la commune, au nom de la Municipalité, à la suite de certaines décisions prises par la Municipalité. En 2023, il y a eu 37 séances de restitution.

ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2021-2026 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION



3.1.4 Guide Pratique pour les collaborateurs

Un guide pratique pour les collaborateurs est tenu à jour et à la disposition de tous les nouveaux collaborateurs. Celui-ci traite de sujets comme l'organisation interne de l'administration communale, le rôle de la Municipalité et son programme de législature, le fonctionnement de l'administration communale ainsi que toutes les informations liées aux collaborateurs (règlement du personnel, etc.).

3.1.5 Séances Collaborateurs/Municipalité

Tous les collaborateurs, qu'ils soient fixes ou auxiliaires, sont associés aux activités organisées par la Municipalité, que cela soit les séances de rencontre et d'échanges entre la Municipalité et les collaborateurs ou les événements festifs comme l'apéritif dinatoire estival ou le repas de fin d'année.

En 2023, deux séances collaborateurs/Municipalité ont été organisées ; la première a eu lieu le 1^{er} mai et la seconde le 6 novembre. Durant cette séance, les membres de la Municipalité présentent aux collaborateurs les activités et les projets menés par la Commune puis une brève session de questions/réponses s'en suit. La séance se poursuit avec un moment d'échange convivial autour d'un apéritif dinatoire.

3.1.6 Festivités Collaborateurs/Municipalité

La Municipalité a eu le plaisir d'inviter les collaborateurs fixes et auxiliaires à 2 moments festifs, soit le 29 juin pour un apéritif dinatoire estival qui a eu lieu au Café des Alpes et le 2 décembre pour le repas de fin d'année qui a eu lieu à l'Auberge communale.

3.1.7 Cadeau de fin d'année aux collaborateurs

En 2023, la Municipalité a eu le plaisir d'offrir en fin d'année aux collaborateurs fixes et auxiliaires un bon cadeau d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir à l'Auberge communale. Elle a souhaité par ce geste remercier les collaborateurs pour leur implication tout au long de l'année dans les activités communales.

3.2 Autres activités transversales du Service Administration générale & relations extérieures

3.2.1 Guichet

Le Service Administration générale & relations extérieures est le seul service (avec celui du Contrôle des habitants) à avoir un guichet permanent ouvert selon des horaires fixes. Ce guichet permet à la population de venir consulter les dossiers mis à l'enquête dans le cadre de dossiers de police des constructions, d'acheter les cartes journalières ou d'obtenir des renseignements généraux. Le guichet est ouvert tous les matins de 8h00 à 12h00. Le nombre de personnes passant au guichet du service varie entre 5 et 10 personnes par jour en moyenne.

Une section « Guichet virtuel », sur la page principale du site internet communal, regroupe les prestations délivrées par les différents services de l'administration communale et permet ainsi de rediriger les citoyens vers les informations fournies par le service concerné par leurs demandes.

3.2.2 Pilier public

Le Service Administration générale & relations extérieures est chargé de la mise à jour régulière du pilier public communal qui se trouve à la Place 2. Cet espace est réservé aux informations et communications officielles des autorités pranginoises. Il informe notamment sur :

- Les avis d'enquête et les permis de construire ;
- Les votations et/ou des élections ;
- Les informations officielles importantes ;
- Avis de décès ;
- Convocations aux séances du Conseil communal ;
- Extraits des procès-verbaux des séances du Conseil communal.

3.2.3 Huissier

Le Service Administration générale & relations extérieures est chargé des relations avec l'huissier de la Municipalité. L'huissier est présent lors de manifestations officielles organisées par la Municipalité ou l'un de ses membres. Il assure le service des boissons ainsi que l'ouverture et la fermeture des portes du bâtiment concerné. En 2023, l'huissier de la Municipalité a donné sa démission pour la fin de l'année.

3.2.4 Gestion documentaire

Le Service Administration générale & relations extérieures s'occupe quotidiennement de l'ensemble de la gestion des courriers entrants et sortants. Il a également pour mission d'implémenter une gestion intégrée des documents (GID). Celle-ci permettra d'accéder plus facilement à une vue d'ensemble sur une affaire en adoptant une nomenclature des documents et une structure de classement unique pour les documents papiers ou numériques au travers de l'administration communale. Le travail de mise en place d'une GID efficiente au sein de l'administration communale a dû être interrompu en 2023 en raison de l'arrêt maladie de la secrétaire municipale. Le service ayant pu compter à nouveau sur la présence de l'ensemble de son équipe dès l'automne 2023, le travail d'une mise en place d'une GID a pu reprendre.

La Commune a mandaté une entreprise pour s'occuper du traitement physique des documents qui sont destinés aux archives communales. Les demandes de consultation et la mise à disposition de documents classés aux archives sont formulées auprès du Service de l'Administration générale & relations extérieures. Les demandes simples sont gérées par le secrétaire municipal ou son adjointe. Les demandes plus complexes sont gérées par le mandataire de la commune responsable des archives.

3.2.5 Autorisations pour les manifestations

Le Service Administration générale & relations extérieures traite les autorisations de manifestations sur le territoire communal, qu'elles soient privées ou organisées par la Commune, en lien avec le portail cantonal POCAMA. Cette application est utilisée pour annoncer toute manifestation d'importance sur le sol communal et en demander son autorisation. En 2023, la Municipalité a accepté l'autorisation de 16 manifestations sur le territoire pranginois via le portail POCAMA.

3.2.6 Actes de mœurs

En début 2023, la Municipalité a décidé de ne plus émettre d'actes de mœurs du fait qu'elle ne peut se porter garante et affirmer qu'une personne domiciliée sur son territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent partiels. Les personnes qui en font la demande peuvent recevoir une lettre qui a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux.

3.2.7 Diminution de l'empreinte carbone de l'administration communale

Parmi les plus de 60 mesures de la politique climatique 2019-2023, la démarche visant à diminuer l'empreinte carbone de l'ensemble des activités des collaborateurs des services de l'administration communale a été entamée en 2022. Le bilan carbone concerne les pratiques au sein des bureaux mais également les activités de l'accueil parascolaire, de la conciergerie/entretien/maintenance des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts ou encore du port et de la station d'épuration.

À la suite de l'analyse de ce bilan, les experts mandatés par la Municipalité ont transmis en 2023 à la commune un document d'accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités au sein de l'administration communale.

4. COMMUNICATION

4.1 Communiqués de presse et conférences de presse

La Municipalité a publié deux communiqués de presse en 2023 :

- Bail à loyer du Café-Restaurant Les Abériaux - Mars 2023
- Du 1^{er} au 30 septembre, Cyclomania s'empare de Nyon, Prangins, Gland et Rolle – Août 2023

La Municipalité a décidé d'organiser des conférences de presse à chaque dépôt de plusieurs préavis municipaux afin de présenter de manière détaillée ces préavis déposés sur le bureau du Conseil communal. Les préavis et rapport-préavis municipaux sont systématiquement transmis à la presse par la Municipalité après qu'ils aient été déposés sur le bureau du Conseil communal. La Municipalité a organisé trois conférences de presse en 2023 soit le 17 avril, le 28 août et le 16 octobre

4.2 Site Internet

Le Service Administration générale & relations extérieures assure la mise à jour du site internet. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public » - représentant environ 284 nouvelles informations par année - les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

4.3 Prangins Info – Journal des Autorités

Diffusé par voie de tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, Prangins Info est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Des informations sont données sur l'ensemble des activités des services de l'administration communales et sur l'avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants. Le Président du Conseil communal communique des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La Municipalité a publié deux numéros du Prangins Info en 2023.

Lien pour le Prangins Info de juin 2023 : <https://prangins.ch/news/1909/664/Prangins-Info-Juin-2023/>

Lien pour le Prangins Info de décembre 2023 : <https://prangins.ch/news/2056/664/Prangins-Info-Décembre-2023/>

4.4 Tout-Ménage

En 2023, la Municipalité a transmis 4 tout-ménage concernant les sujets suivants :

- Présentation des subventions pour des projets privés en faveur du climat – Janvier 2023
- Information sur la modification des taxes pour l'évacuation des eaux claires et des eaux usées et des taxes pour l'épuration des eaux usées – Mars 2023
- Invitation à participer au « Clean-up-day » – Septembre 2023
- Invitation à la soirée « Comment concilier ma vie professionnelle/active avec la proche aidance ? » – Décembre 2023

4.5 Communication sur les réseaux sociaux

La Municipalité continue à renforcer sa communication sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram et Facebook. Elle y présente ainsi les activités déployées pour la commune et ses habitants à retrouver sous les liens suivants.

Lien Instagram : https://www.instagram.com/commune_de_prangins/

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/communedeporangins>

5. ECONOMIE & TOURISME

5.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise

Le Service Administration générale & relations extérieures a organisé diverses rencontres avec les acteurs économiques de notre commune afin de les écouter et de soutenir au mieux leur dynamisme. Des échanges ont eu lieu en 2023 avec la directrice du Musée national suisse – Château de Prangins, acteur précieux de l'attrait touristique pranginois. L'entreprise Denogent a été reçue à l'administration communale et Madame Dominique-Ella Christin, Syndique, s'est rendue sur place pour une visite des lieux de l'entreprise et de ses divers sites.

5.2 Acquisition de la parcelle 329 par Swissroc

L'entreprise Swissroc a fait l'acquisition d'une parcelle d'environ 20'000m² située en zone industrielle pranginoise auprès du groupe Novartis. Une grande partie de cette parcelle est actuellement utilisée pour les activités de l'entreprise Denogent (broyeuse, entrepôt de terre végétale, etc.) qui avait un accord depuis plus de 40 ans avec le groupe Novartis.

5.3 Fermeture du Café des Alpes

Le Café des Alpes a fermé ses portes au mois d'août 2023.

5.4 Ouverture du Wok des Alpes

Le Wok des Alpes, situé au centre du village à la Rue des Alpes 12, a ouvert ses portes en septembre 2023. Cette nouvelle offre commerciale répond notamment à l'objectif de législature de la Municipalité qui vise à privilégier un centre du village animé et favorisant les circuits courts.

5.5 Tourisme

5.5.1 Bilan touristique 2023

Le tourisme à Prangins a enregistré un total de 14'428 nuitées pour l'année 2023. L'hôtel La Barcarolle a enregistré un total de 10'237 nuitées, l'Auberge communale en a enregistré 2'211 et le Relais de l'Aérodrome 1'980.

Concernant les visiteurs au Musée national suisse – Château de Prangins - celui-ci a comptabilisé 42'244 visiteurs muséaux et 14'158 visiteurs non muséaux, soit un total de 56'402 visiteurs.

5.5.2. Préavis sur le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Le préavis municipal No.32/2022 « *Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires* » a été traité et accepté par le Conseil communal dans sa séance du 1^{er} février 2023.

L'association intercommunale Région de Nyon (RdN) a informé la Municipalité en novembre 2022 qu'il était nécessaire pour participer au Fonds régional d'équipement touristique (FRET) qu'une commune non-membre de RdN adopte le *Règlement de la taxe régionale de séjour*. Ainsi, la mise en œuvre de la future carte de transport touristique régionale, financée par le FRET, projet que la Municipalité soutient, est prévue uniquement dans les communes adhérentes à ce règlement. La Municipalité a donc décidé de déposer le préavis No. 32/2022 « *Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires* ». La Municipalité a proposé à travers ce préavis de continuer à participer au mécanisme régional mis en place en 2008 pour gérer la taxe de séjour perçue auprès des hôtes en séjour dans le district, soit le règlement en vigueur à Prangins jusqu'au 31 décembre 2022, à savoir le règlement-type adopté par 45 des 47 communes du district de Nyon qui a été dénoncé pour la même date.

6. TERRAINS

6.1. Terrains communaux

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celle de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celle sur laquelle se trouve l'hôtel La Barcarolle, des parcelles louées sous forme de jardins communaux ou encore des parcelles de forêts comme celle du Bois des Ages. Les terrains communaux comprennent également des parcelles en zone constructible encore libres de construction, soit la parcelle 127 située au chemin de la Tuillière au nord de la route de l'Etraz et la parcelle 318 située sur le parking du centre des Morettes.

Le Service Administration générale & relations extérieures est responsable du suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme. Il gère également l'achat éventuel de parcelles au travers de l'exercice du droit de préemption.

6.2 Droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales au bénéfice d'un droit de superficie. La parcelle No. 220 au centre du village située derrière l'Auberge dispose d'un droit de superficie signé en 2013 en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz ». Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010 pour une durée de 70 ans, sur la parcelle No. 545 où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1^{er} janvier 2013.

La parcelle No. 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 pour une durée de 60 ans en faveur de la carrosserie Lauber pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins.

La parcelle No. 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998 pour une durée de 60 ans. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de la Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

La redevance pour BH Bays Hôtels SA a été adaptée en 2023 pour l'année 2024.

6.3. Baux à ferme

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles agricoles louées à des agriculteurs pranginois, dont la parcelle No. 37 sise au lieu-dit « Grand-Bois ». La Municipalité a accepté qu'un de ces agriculteurs sous-loue, en faveur de l'Association Au-Potager de Prangins, 6'000 m² de la parcelle No. 37. Le projet vise à donner accès à la population à un jardin clé en main avec l'accompagnement des maraîchers et du comité de l'association. Le soutien financier pour cette mise à disposition par l'agriculteur à l'association est apporté au travers des aides et subventions aux sociétés locales.

6.4 Droit de préemption

Les dispositions relatives au droit de préemption, prévues par la loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif (LPPPL), permettent aux communes d'acheter de manière prioritaire un bien-fonds (bâti ou non bâti) mis en vente et déjà affecté en zone à bâtir légalisée, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique. Il s'agit donc d'un achat respectant les conditions fixées entre le vendeur et l'acheteur initialement prévu. La Municipalité a reçu 14 propositions de droit de préemption en 2023. Toutes les propositions ont été refusées par la Municipalité.

SERVICE URBANISME

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Agglomération franco-valdo-genevoise (ou agglomération Grand Genève)
 - 1.1.1 Projets d'agglomération Grand Genève
 - 1.1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050
 - 1.1.3 Rôle de l'Association intercommunale Région de Nyon (RdN)
 - 1.1.4 Cour des comptes et Grand Genève
- 1.2 Plan directeur intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération (projet d'agglomération Grand-Genève)
- 1.3 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
- 1.4 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)
- 1.5 Concept énergétique territorial (CET)
- 1.6 Mise à jour de la constatation de la nature forestière

2. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

- 2.1 Colloque Patrimoine Suisse
- 2.2 Aménagements en faveur des modes doux et de zones à vitesse modérée
 - 2.2.1 Mesures en faveur de la mobilité douce
 - 2.2.2 Aménagements de zones à vitesse modérée
- 2.3 Requalification de la Route du Lac (RC1)
 - 2.3.1 Tronçon RC1 en localité
 - 2.3.2 Tronçon RC1 hors localité
- 2.2 Passerelle Nyon-Prangins
- 2.3 Passerelle Prangins-Gland
- 2.4 Requalification de la Place du village
- 2.5 Stratégie de gestion différenciée des espaces verts publics communaux
- 2.6 Plan lumière

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

- 3.1 Constructions
- 3.2 Abattage d'arbres
- 3.3 Taxes et émoluments

SERVICE URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les missions principales du Service Urbanisme sont les suivantes :

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement ;
- Planifier la stratégie en matière de mobilité et développer des projets d'espaces publics (mobilité, places et aménagements paysagers) ;
- Gérer la police des constructions soit les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire et d'habiter/utiliser, ainsi que les procédures d'abattage d'arbres.

À la suite de difficultés de recrutement, le Service Urbanisme est resté sous-doté en ressources humaines une majorité de l'année 2023, ce qui a occasionné une importante surcharge de travail et un retard de traitement des dossiers. Un collaborateur qui s'occupera principalement de la police des constructions a été engagé en octobre 2023.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Agglomération franco-valdo-genevoise (ou agglomération Grand Genève)

L'agglomération franco-valdo-genevoise, aussi dénommée Grand-Genève, est un bassin de vie transfrontalier qui compte plus d'un million d'habitants. Cet espace comprend le canton de Genève, les régions françaises riveraines ainsi que dans sa partie vaudoise l'ensemble du district de Nyon.

1.1.1 Projets d'agglomération Grand Genève

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses à candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse. A travers ces Projets d'agglomération (PA), chaque bassin de vie s'engage à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, de transport et d'aménagements paysagers en contrepartie d'un financement fédéral pour certaines mesures de transport. La génération d'un projet se réfère à l'année de dépôt des projets (PA 2^e génération en 2012, PA 3^e génération en 2016, PA 4^e génération en 2020). Quatre projets emblématiques de la Commune de Prangins en faveur de la mobilité sont inscrits en tant que projet d'agglomération, et bénéficieront à ce titre d'un co-financement fédéral, sous réserve que les travaux soient réalisés avant certaines échéances :

- Requalification de la Route de Lausanne (RC1) Nyon-Prangins en localité et Passerelle Nyon-Prangins : PA 2^e génération (début des travaux avant le 31.12.2027).
- Projet de liaison modes doux Gland-Prangins (aussi appelé passerelle Gland-Prangins) : PA 3^e génération (début des travaux avant le 31.12.2025)
- Requalification de la Route de Lausanne (RC1) Prangins-Gland hors localité : PA 4^e génération (début des travaux avant le 31.12.2028)

1.1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050

Dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les partenaires du Grand Genève ont lancé, durant l'été 2022, l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière (VTT 2050). Afin d'identifier les spécificités du territoire du Grand Genève, l'agglomération a été divisée en quatre secteurs appelés PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération). Le district de Nyon fait partie du PACA Jura. L'élaboration

de la VTT a donné lieu à plusieurs séries d'atelier en 2023, auxquelles Prangins a été conviée. La VTT 2050, qui sera adoptée en 2024, servira de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises. Elle fondera également l'identification des projets, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération.

1.1.3 Rôle de l'Association intercommunale Région de Nyon (RdN)

Région de Nyon (RdN) est une association intercommunale, comprenant 41 des 47 communes du district de Nyon, qui accomplit des tâches de compétences cantonales et des tâches de compétences communales. Malgré le fait que Prangins ne soit plus membre de cette association depuis le 1^{er} janvier 2021, notre commune travaille en étroite collaboration avec RdN.

Le Canton délègue des tâches de compétence cantonale à RdN (en principe moyennant financement par le Canton de ces tâches pour qu'il n'y ait pas de transfert de charges du Canton aux communes). Comme il s'agit de tâches cantonales, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou non de RdN. En termes d'aménagement du territoire, il s'agit notamment de la participation de RdN aux structures politiques et techniques du Grand Genève ainsi que du pilotage de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).

RdN est donc la structure régionale qui représente la partie vaudoise du projet d'agglomération Grand Genève. Dans ce cadre, les représentants de RdN, au côté de représentants du Canton, sont membres de la structure politique du Grand Genève, soit le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). RdN est également chargé d'être le Bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève. RdN accompagne ainsi toutes les communes du district lors des demandes pour des subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. Pour Prangins, il s'agit par exemple des demandes à la suite de l'acceptation du projet de requalification de la RC1. Pour finir, RdN pilote aussi, avec les partenaires genevois et français, l'élaboration de la vision transfrontalière du Grand-Genève. Ce pilotage se fait avec la participation de toutes les communes du district, dont Prangins.

1.1.4 Cour des comptes et Grand Genève

Relevons encore qu'en février 2023, la Commune, représentée par la Syndique et les responsables des services Administration générale et Urbanisme, a reçu une délégation de la Cour des comptes. Cette rencontre, sollicitée par la Cour des comptes, avait pour objectif d'échanger sur l'état d'avancement et les éventuelles difficultés rencontrées dans l'élaboration des projets d'agglomération à l'étude sur le territoire pranginois.

1.2 Plan directeur intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération (projet d'agglomération Grand-Genève)

Une certaine ambiguïté a été créée car deux projets se référant à des territoires différents sont appelés « projet d'agglomération Grand Genève ».

D'une part le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Grand Genève) qui, comme expliqué au point 1.1.1, comprend le canton de Genève, les régions françaises riveraines et l'ensemble des 47 communes du district de Nyon.

D'autre part le Plan Directeur Intercommunal (PDI) dans un périmètre compact d'agglomération aussi appelé projet d'agglomération dans le cadre de l'article 20 de la LATC. Ce PDI, dont le périmètre est défini au sein de la mesure A11 de la 4^e révision du plan directeur cantonal (PDCn), concerne 9 communes du district de Nyon, dont Prangins, et est aussi appelé projet d'agglomération Grand Genève.

Les 9 communes du périmètre compact d'agglomération de la partie vaudoise du Grand Genève ne se sont pas réunies en 2023.

1.3 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Selon l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le Canton doit se doter d'un système de gestion des zones d'activités garantissant leur utilisation rationnelle, permettant de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités. Sa mise en œuvre est assurée à l'échelle régionale. Le Canton de Vaud a délégué à l'association intercommunale RdN la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement de la SRGZA pour le District de Nyon.

Le lancement de la réalisation du SRGZA du district de Nyon a eu lieu fin 2020. Début 2023, le dossier a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable. Dans le cadre de cette stratégie, la Municipalité a décidé de maintenir en zone industrielle l'ensemble du secteur situé le long de la route de l'Etraz. La Municipalité souhaite conserver la qualité et la richesse de son tissu économique local et favoriser la pérennité et la vitalité des activités productives industrielles et artisanales à l'échelle communale. À l'issue de l'examen préalable, la DGTL a préavisé favorablement la SRGZA du District de Nyon avec quelques remarques qui ont été intégrées dans les volets stratégiques et opérationnels. La consultation publique de la SRGZA s'est tenue début 2024 dans chacune des 47 communes du district de Nyon.

1.4 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la révision du Plan d'affectation communal (PACom), qui a débuté en avril 2022 à la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis municipal No. 9/2022 « *Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois* ».

Dans le cadre de cette révision, un second atelier participatif ouvert à l'ensemble de la population a été organisé au mois de mars (rappelons que le premier atelier avait eu lieu en septembre 2022). Une quarantaine de personnes s'y sont réunies. De nombreuses séances de coordination avec certains services cantonaux ont eu lieu. Ces échanges répondent notamment aux demandes formulées par le Canton dans son retour sur le dossier d'examen préliminaire que la Municipalité lui avait soumis en novembre 2022.

L'année 2023 s'est achevée sur une étape extrêmement importante pour la révision du PACom : l'envoi du dossier d'examen préalable au Canton. À la suite de cet examen, le projet sera adapté en fonction des demandes des différents services cantonaux, puis mis à l'enquête publique. Une présentation publique aura lieu avant cette mise à l'enquête, escomptée par l'Exécutif en septembre 2024.

1.5 Concept énergétique territorial (CET)

En 2022, la Commune a mandaté un bureau spécialisé afin d'élaborer un concept énergétique territorial (CET), destiné à accompagner la transition énergétique au sein de son territoire et le développement des énergies renouvelables dans tous les quartiers. Achievé en novembre 2023, ce document définit des scénarios d'approvisionnement énergétique en distinguant différents types de secteurs. Il formule également des recommandations pour aller dans le sens des scénarios proposés. Le CET est une annexe du PACom et fait à ce titre partie du dossier d'examen préalable. Les services de l'Urbanisme et de l'Environnement ont piloté ensemble l'élaboration de ce CET.

1.6 Mise à jour de la constatation de la nature forestière

Sur le territoire communal, la constatation de la nature forestière a été mise à jour en 2023 sur la base du relevé de 2010. Ce travail a été réalisé par un géomètre mandaté par la Commune en coordination avec l'inspecteur forestier. Les résultats, qui font partie du dossier d'examen préalable du PACom, feront l'objet d'une enquête publique qui aura lieu en même temps que celle du PACom.

2. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

2.1 Colloque Patrimoine Suisse

En juin 2023, le Service Urbanisme a été invité à participer à un colloque organisé par l'association Patrimoine Suisse à Aarau et ayant pour thème « La culture du bâti aujourd'hui ! - Dialogues entre communes et villes ». Il y a notamment présenté les projets d'équipements et d'aménagements publics réalisés par la Commune au cours d'un workshop ciblé sur la politique immobilière et foncière.

2.2 Aménagements en faveur des modes doux et de zones à vitesse modérée

Les objectifs de la Municipalité pour la commune et ses habitants, affichés dans les rapport-préavis No. 31/2022 « *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce* » et No. 34/2022 « *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée - Suite au Rapport-préavis No. 31/2022* », sont d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements pour vélos et piétons sur le territoire pranginois, à travers la mise en place de mesures ponctuelles et la création de zones à vitesse modérée sur l'ensemble des quartiers du territoire urbanisé. La Municipalité, animée par la volonté d'agir avec ambition, efficacité et rapidité face à l'urgence climatique, considère ces projets en faveur d'une mobilité sobre en carbone comme prioritaires.

2.2.1 Mesures en faveur de la mobilité douce

Parmi les 13 mesures en faveur de la mobilité douce envisagées dans le rapport-préavis No. 31/2022, deux ont été mises sur pied cette année. Il s'agit des mesures 01 (Trembley | Banderolle) et 13 (Oscar Forel | Bossière).

La mesure 01 concerne la mise en valeur de la liaison piétonne menant directement à travers les vignes du chemin de Trembley (Prangins) aux chemins du Vallon et de la Banderolle (Nyon). Une signalétique adaptée a été installée pour signifier les cheminements praticables, et la clôture fixe, qui condamnait le passage du bas des vignes au chemin nyonnais de la Banderolle, a été remplacé par un portillon et un escalier métallique.

La mesure 13 concerne la création d'une servitude de passage public à pied et à vélo menant du chemin Oscar Forel jusqu'à la Bossière, à travers le site de l'hôpital. Toutes les démarches administratives ont été effectuées et la signalétique installée.

2.2.2 Aménagements de zones à vitesse modérée

Conformément à la planification de la mobilité élaborée en 2022, les études relatives à la mise en place de zone 30 dans les deux premiers secteurs escomptés (soit le secteur 03 « Trembley | Mélèzes | Combe » et le secteur 04 « Mouilles | Tuilière | Sous-le-Bois | Pélard ») ont été lancées en 2023. Un bureau spécialisé en mobilité a été mandaté à cet effet.

En parallèle, la demande formulée par la Municipalité au Canton (Direction générale de la mobilité et des routes, DGMR) en novembre 2022, visant la création d'une zone 30 dans les quartiers situés au nord de la route de Lausanne (secteur 06) a été expertisée par la Sous-commission de limitation de vitesses (SCLV). Compte tenu du refus cantonal d'abaisser la vitesse à 30km/h, formulé dans le rapport d'expertise qui a été transmis à la Municipalité durant l'automne, il a été décidé d'intégrer les chemins de la Bertoule et de Bellevue dans les réflexions menées sur le secteur 03.

Le préavis en vue de l'obtention des crédits de réalisation nécessaires à la réalisation des secteurs 03, 04 et 06 (partiel) sera déposé sur le bureau du Conseil communal en hiver 2024.

2.3 Requalification de la Route du Lac (RC1)

2.3.1 Tronçon RC1 en localité

Le préavis No. 35/2019 « *Demande de crédit d'étude de CHF 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du lac (RC1)* » a été accepté par le Conseil communal en 2019.

Conformément à ce qui était envisagé dans cette demande, toutes les études prévues et planifiées ont pu être menées à bien, à savoir : l'élaboration du projet en vue de sa validation par les instances cantonales, la mise à l'enquête publique et, enfin, la procédure d'appel d'offres selon la Loi sur les marchés publics.

Cette dernière étape, qui s'est achevée au début de l'année 2023, a permis d'établir un devis général du coût des travaux, soumissions rentrées, sur lequel se base le préavis No. 38/2023 « *Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition* » qui a été déposé sur le bureau du Conseil au mois d'avril et approuvé en octobre suivant.

En tant que projet d'agglomération, la requalification de la Route du Lac (RC1) bénéficiera d'un co-financement de la Confédération. Les démarches pour obtenir ces subventions fédérales ont été lancées cette année. Le nécessaire a également été fait auprès du Canton en vue de la délivrance de l'autorisation de construire.

2.3.2 Tronçon RC1 hors localité

Le préavis No. 8/2023 « *Demande de crédit d'études de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland* » a été validé par le Conseil communal en novembre 2023. Les études se poursuivent. L'envoi du dossier d'examen préalable au Canton est prévu au printemps 2024.

La principale différence entre les deux projets liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) sur le territoire pranginois réside dans leur pilotage et la prise en charge de leur financement. En effet, contrairement au tronçon sis en localité, qui est de compétence communale et pour lequel la Commune de Prangins est donc l'unique maître d'ouvrage, le tronçon sis hors localité est quant à lui de compétence cantonale. Par conséquent, c'est le Canton, par le biais de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui pilote le projet et qui assume une part majoritaire des coûts. La Commune de Prangins, au même titre que celle de Gland pour ses tronçons situés hors localité, agit en qualité de commune partenaire.

2.2 Passerelle Nyon-Prangins

Le préavis No. 63/2021, « *Demande de crédit d'études détaillées de CHF 338'000.- TTC en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon-Prangins* » a été validé par le Conseil communal pranginois en juin 2021 et les études ont débuté l'année suivante. L'implantation de cette infrastructure destinée à la mobilité douce le long des voies ferrées sur des parcelles appartenant aux CFF complexifient et retardent drastiquement les études.

Compte tenu de nouvelles contraintes reçues de la part des CFF durant l'automne concernant la réservation des emprises pour la construction d'un mur de soutènement pour une 3^e voie, le débouché de la passerelle côté pranginois va connaître une modification. Il ne se situera pas au niveau du pont de la Redoute, sur le domaine public pranginois, comme initialement prévu, mais sur une parcelle nyonnaise, propriété de La Mobilière. Les variantes d'accroche possibles sur le plateau de la Mobilière sont en cours d'études.

En 2024, la Municipalité envisage de rencontrer les responsables de la Mobilière pour échanger autour de ces variantes et leur soumettre la plus pertinente en vue d'obtenir un accord formel de leur part. Elle envisage aussi de rencontrer les propriétaires du chemin privé de la Redoute en vue de discuter avec eux d'une solution permettant de maintenir la connexion à pied et à vélos du débouché de la passerelle au pont de la Redoute.

2.3 Passerelle Prangins-Gland

L'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre Prangins et Gland est inscrit dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève de 3^e génération (PA3). La Commune de Prangins travaille en relation étroite avec celle de Gland pour faire avancer ce dossier. Le dépôt du préavis de crédit d'études est prévu au printemps 2024. L'objectif est d'effectuer les études dans les meilleurs délais afin de respecter les échéances du projet d'agglomération, soit un début des travaux au plus tard le 31 décembre 2025 et un achèvement de ceux-ci avant fin 2027.

2.4 Requalification de la Place du village

Comme expliqué au chapitre concernant l'Administration générale, au point 1.4.2, vu de la situation financière difficile de la Commune, la Municipalité a opéré en décembre 2023 à une priorisation de sa liste de projets/préavis d'investissements planifiés pour la deuxième partie de la législature 2021-2026. La valorisation de la place du village fait partie des projets auxquels la Municipalité a choisi de renoncer. En revanche, la mise en place d'une zone 20 km/h, aussi appelée zone de rencontre, au centre du village est toujours d'actualité. Les études sont en cours et un préavis visant l'obtention des crédits de réalisation est attendu en 2024.

2.5 Stratégie de gestion différenciée des espaces verts publics communaux

La formalisation du plan de gestion différenciée des espaces verts publics communaux et du carnet de route et des projets y relatif s'est poursuivie cette année. Ces documents, qui seront présentés sous forme d'un rapport-préavis en 2024, sont le fruit d'une collaboration entre l'entreprise Denogent et les services communaux de l'Urbanisme et des Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts.

2.6 Plan lumière

Un « plan lumière » est un document définissant une politique stratégique et pragmatique sur la gestion de l'éclairage public. La partie conceptuelle a été réalisée en 2022-2023 par l'agence belge Radiance 35. Elle sera présentée dans le cadre d'un rapport-préavis escompté en 2024.

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

À la suite de difficultés de recrutement, le Service Urbanisme est resté sous-doté en ressources humaines une majorité de l'année 2023, ce qui a occasionné une importante surcharge de travail et un retard de traitement des dossiers.

En juin 2023, la Municipalité a informé l'Association des Communes du District de Nyon pour le Service Technique Intercommunal (STI) de son souhait de rompre son engagement au sein de ladite association à compter du 1^{er} janvier 2024, exprimant par là même sa volonté de ne plus recourir exclusivement aux prestations du Service technique Genoud Sàrl, tel que cela était spécifié dans le contrat la liant à l'association. Cette décision donne suite à l'engagement de la Municipalité à internaliser progressivement les différentes missions liées à la Police des constructions au sein de son Service Urbanisme, notamment dans le cadre de sa réponse au postulat de M. le Conseiller André Fischer demandant justement la dénonciation du contrat la liant à l'Association STI.

Un nouveau collaborateur a rejoint le Service Urbanisme à 100% depuis le mois d'octobre. L'internalisation s'effectue de manière progressive, certains dossiers « complexes » ou nécessitant une expertise technique particulière étant encore instruits par un mandataire externe.

3.1 Constructions

En 2023, 92 dossiers de Police des constructions ont été traités par la Municipalité. Ces demandes concernaient : 4 autorisations de nature diverse (fractionnement parcellaire, pose de clôture d'une hauteur inférieure à 1.20 mètres, pose d'enseigne), 8 autorisations liées à des validations de matériaux et/ou teintes de façade, 26 approbations d'annonce de panneaux solaires, 38 dossiers de permis de construire dispensés d'enquête (pompes à chaleur, pergola bioclimatique, couvert à voitures, nouveau portail, etc.) et 16 lancements d'enquête publique. La Municipalité a également délivré 9 permis de construire liés à des dossiers ayant été mis à l'enquête en 2023, ainsi que 42 permis d'habiter/d'utiliser.

Sur les 16 dossiers mis à l'enquête cette année, 5 ont fait l'objet d'oppositions et/ou de remarques de la part de tiers, ce qui a nécessité une attention particulière pour leur suivi. Le refus d'octroi de permis ou les levées d'opposition doivent en effet être motivées avec soin, parfois avec l'aide d'un mandataire externe, afin d'éviter les recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Parmi les 92 dossiers traités par la Municipalité, 18 concernaient l'installation de pompes à chaleur, destinées au remplacement d'anciens systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles.

Plusieurs constats de travaux réalisés sans autorisation préalable ont été annoncés par des tiers au Service Urbanisme ou ont été découverts par le service communal lui-même, donnant lieu à des demandes de régularisation.

En outre, la Commission de salubrité s'est réunie une fois, pour donner suite à une demande émanant d'un locataire quant à la salubrité de son logement.

3.2 Abattage d'arbres

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle loi cantonale, la LPrPNP, protège le patrimoine naturel et paysager. Ce texte doit permettre aux Communes de s'adapter aux changements climatiques, notamment en protégeant et en développant le patrimoine arboré. Ce changement important concerne tous les propriétaires, avec effet immédiat. En effet, bien que le règlement d'application de la loi soit annoncé pour début 2024 par le Canton, les Communes ont déjà la responsabilité d'appliquer le cadre légal en vigueur.

En 2023, il y a eu 33 demandes d'abattage d'arbres. Ceux prévus dans le cadre de projets de constructions de bâtiments mis à l'enquête ne sont pas comptabilisés.

Une nouvelle mise à jour de la liste de plantations préconisées a été validée par la Municipalité en août. Cette liste avait été validée en amont par un biologiste et le garde forestier, qui vérifie l'état sanitaire des arbres soumis à abattage ou élagage.

3.3 Taxes et émoluments

En octobre 2022, la Municipalité avait déposé un préavis relatif à la modification du règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions (préavis No. 30/2022). À la suite d'échanges fructueux avec la commission ad-hoc, elle avait toutefois décidé de le retirer en vue de déposer un règlement modifié à l'horizon 2025. Cette décision est liée à l'internalisation de la gestion de la Police des constructions à partir de 2024. La Municipalité a en effet estimé qu'en 2025, elle disposerait de données plus précises sur les coûts de gestion au sein de la Commune de ses dossiers de police des constructions qu'actuellement. Le règlement sur les émoluments sera donc révisé de manière adaptée à la future gestion des dossiers. Cela permettra notamment de s'assurer que les principes de couverture des frais soient bien respectés.

SERVICE ENVIRONNEMENT

1. ENERGIE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

- 1.1 Programme de politique climatique et Plan d'actions 2019-2023
- 1.2 Electricité verte
- 1.3 Installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)

2. SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRIVES ET SENSIBILISATIONS

- 2.1 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »
- 2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »
- 2.3 Défi citoyen pour le climat
- 2.4 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone

3. RESSOURCE ET PATRIMOINE NATURELS : JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS, COURS D'EAU, CORRIDORS, BIOLOGIQUES

- 3.1 Jardins communaux
- 3.2 Forêts
 - 3.2.1 Groupement Forestier La Colline
 - 3.2.1.1 Exploitation et chantiers
 - 3.2.1.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt
 - 3.2.2 AGFORS – Groupement forestier de la Serine
 - 3.2.3 Contrôle de sécurité des forêts
- 3.3 Cours d'eau
 - 3.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse
 - 3.3.2 Projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial
 - 3.3.3 Projet de renaturation de la Promenthouse entre l'autoroute et le barrage de Pont-Farbel
- 3.4 Les réseaux agroécologiques

4. STATION D'EPURATION (STEP) DES EAUX USEES

- 4.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- 4.2 Régionalisation de l'épuration
- 4.3 Sécurisation du lit bactérien
- 4.4 Bilan d'exploitation 2023
- 4.5 Mesures de crise pour la Station d'Épuration des eaux usées (STEP)

5. PORT DES ABERIAUX

- 5.1 Travaux au Port
- 5.2 Mouvements et fréquentation du port
- 5.3 Macrophytes
- 5.4 Grue
- 5.5 Vidéosurveillance
- 5.6 Hivernage
- 5.7 Restrictions d'eau
- 5.8 Crue
- 5.9 Moule Quagga

SERVICE ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Alice Durgnat-Lévi

Les missions principales du Service Environnement sont les suivantes :

- Coordonner la politique climatique qui vise à réduire les émissions de CO₂, à favoriser la biodiversité et à anticiper les conséquences du changement climatique, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Énergie »,
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité et sensibiliser la population à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone, gérer les vélos et véhicules partagés,
- Gérer les jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal, coordonner les actions en lien avec les corridors biologiques,
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP),
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable.

Le Service a été mis sous pression lors du premier semestre 2023 dû à l'absence de la Responsable de Service à la suite d'un accident et celle du Garde-port pour raisons médicales. Un collaborateur administratif temporaire a par ailleurs assuré la liaison depuis le départ de l'ancienne employée en octobre 2022 jusqu'à l'engagement des nouveaux collaborateurs au niveau administratif. Un collaborateur technique à 80% a ainsi débuté en avril et une collaboratrice administrative pour le secteur portuaire a été engagée début mai à 20%, puis à 30% dès juin. Par ailleurs, pour pallier l'absence du Garde-port, son adjoint a dû augmenter ses présences au sein du Service et plusieurs auxiliaires ont été engagés pour des périodes de courte à moyenne durée.

1. ENERGIE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

1.1 Programme de politique climatique et Plan d'actions 2019-2023

Le Service coordonne la politique climatique transversale de la Commune en s'appuyant sur le *Programme de politique climatique* (PPC), document de référence qui pose le cadre de déploiement d'un ensemble de mesures concrètes et cohérentes en faveur du climat. Le *Plan d'actions 2019-2023* présente et permet le suivi de ces mesures dont l'objectif général est de réduire l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effets de serre (principalement le CO₂) de l'ensemble du territoire pranginois.

Le PPC est actualisé tous les quatre ans par la Municipalité qui s'appuie sur la méthode, les instruments et l'expertise du label Cité de l'énergie, label qu'elle a obtenu en 2015.

Le renouvellement du label, dont le réaudit était planifié pour l'été 2023, a été reporté au printemps 2024 sur recommandation du Conseiller Cité de l'énergie. En effet, l'évaluation Cité de l'énergie se fonde sur les actions réalisées depuis le précédent audit (Plan d'actions 2019-2023) et la planification d'actions futures (Plan d'actions 2024-2028). La finalisation tardive du Concept énergétique territorial (CET), outil central de la future politique climatique de la Commune (de nombreuses actions en dépendent), ne permettait pas de présenter le dossier de candidature souhaité.

Pour rappel, le CET est un document stratégique de planification qui propose d'estimer, par secteurs, les besoins énergétiques de la Commune, d'évaluer le potentiel des ressources renouvelables locales et d'élaborer des scénarios d'approvisionnement énergétique en fonction des spécificités du territoire de Prangins et en rapport avec les objectifs climatiques à l'horizon 2030 et 2050.

1.2 Electricité verte

La Municipalité achète depuis 2023 l'électricité SEIC Bénéfic, certifiée « Naturemade Star » : la garantie d'une production d'électricité hautement écologique (100% suisse, dont 10% de l'énergie provient d'installations solaires). La consommation d'une électricité certifiée durable permet à la Commune de promouvoir des sources d'énergie locales et renouvelables et participe à son devoir d'exemplarité.

1.3 Installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)

Dans un contexte d'augmentation constante de la mise en circulation de véhicules électriques en Suisse, la demande en bornes de recharge va exploser. De fait, les communes ont un rôle prépondérant à jouer en proposant des bornes en libre accès sur leur territoire et en sensibilisant les privés, notamment les propriétaires de logements collectifs, à en installer chez eux. En parallèle, l'autopartage de véhicules électriques peut être vu comme une mesure complémentaire qui permet de promouvoir l'électromobilité et de contrer l'usage presque individuel des véhicules privés.

Fort de ce constat, la Municipalité a déposé, le 13 octobre 2023, au Conseil communal le préavis No. 49/2023 « *Demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)* ». Le projet porte sur l'installation de deux places de recharge publiques et de deux places Mobility au Parking des Fossés. La réalisation est prévue pour le printemps 2024 et fait figure de première étape dans l'effort collectif de mise à disposition de bornes de recharge publiques et privées. Dans cette optique, la Commune devra agir sur deux fronts dans les années à venir : mener une étude stratégique territoriale de l'électromobilité afin de définir les besoins en nouveaux points de recharge publics et sensibiliser les privés.

2. SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRIVÉS ET SENSIBILISATIONS

2.1 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »

En 2023 et jusqu'à épuisement des montants à disposition au mois de mai, le Service Environnement a traité 202 demandes de subventions pour des projets privés en faveur du climat (contre 201 en 2022). Ces demandes sont financées par le « Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables », lui-même alimenté par la « Taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ».

La nouvelle directive a été adoptée le 1^{er} février 2023 par la Municipalité. Les conditions d'octroi pour les subventions ont été une nouvelle fois revues de manière à conserver le caractère incitatif de la démarche générale et de simplifier les procédures administratives, tant pour les demandeurs que pour le personnel communal. La population en a été informée par le biais d'une annonce sur le site internet et d'un tout-ménage en janvier 2023.

Parmi les nouveautés, un montant de CHF 10'000.- a été réservé et débloqué à partir du 1^{er} juillet pour les subventions « achats », ceci afin de ne pas pénaliser les demandeurs du second semestre. Dans ce cadre, 23 demandes de subventions pour des abonnements de transports publics et quatre demandes pour des appareils électroménagers efficaces ont été acceptées. Pour le reste, les montants à disposition avaient été épuisés au mois de mai.

Comme en 2022, ce sont les demandes de subvention pour les abonnements de transports publics qui ont été les plus nombreuses (75), suivies par les capteurs solaires photovoltaïques (15), les pompes à chaleur (13) et les vélos (11). En termes de poids sur le budget total, ce sont les pompes à chaleur qui sont en tête (37% du budget), viennent ensuite les capteurs solaires photovoltaïques (29%), les transports publics (13%) et l'isolation thermique (10%). C'est cette dernière démarche qui est toujours la plus soutenue financièrement avec une somme moyenne allouée de CHF 6'507.- par demandeur. A titre comparatif, la somme moyenne allouée pour les abonnements de transports publics est de CHF 329.-. Le Service

Environnement tient par ailleurs des statistiques plus détaillées sur lesquelles s'appuyer pour mener une réflexion en continu sur les moyens d'améliorer le pouvoir incitatif des subventions.

Finalement, en réponse à « *l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley concernant le remplacement des chauffages aux énergies fossiles (mazout et gaz) installés dans les bâtiments (privés et publics) sur territoire pranginois* », la Municipalité a proposé de fournir par le biais du rapport de gestion les données des demandes de subventions pour les pompes à chaleur (PAC), sur la période 2019-2023. Durant ces cinq années, la Commune a accepté 34 demandes (dont 13 en 2023 selon les données présentées ci-dessus) et en a refusé deux.

2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »

La Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité actualisée a été adoptée le 16 janvier 2023 avec une entrée en vigueur le 1er février 2023. Des subventions pour la population ont donc à nouveau été disponibles dans le cadre du budget pour un montant de CHF 10'000, afin de mettre en œuvre neuf types d'actions en faveur de la nature et de la biodiversité.

La Commune a reçu trois demandes de subvention pour le remplacement d'une haie de thuyas par une haie vive indigène, dont deux ont été octroyées et versées. En effet, les coûts du troisième projet ont finalement été pris en charge par une autre entité. Deux demandes de subvention pour la plantation d'un arbre fruitier à haute tige ont été déposées. La première a été refusée, car il s'agissait d'une plantation compensatoire. Le deuxième projet a finalement été abandonné ou reporté par le requérant. Finalement une subvention a été octroyée pour des conseils biodiversité.

Une soirée de sensibilisation a eu lieu fin mars avec le Directeur de l'Association Jardin-Forêt Suisse pour présenter le programme mis à jour, ainsi que des actions en faveur de la nature et de la biodiversité à mettre en œuvre chez soi.

2.3 Défi citoyen pour le climat

Le 1er novembre 2023 a eu lieu la dernière séance du Défi climat dans le cadre du Préavis No. 46/2020 « *Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat* ». La page dédiée sur le site internet de la Commune et un article dans le Prangins Info de décembre 2023 ont permis de retracer les grandes lignes de cette aventure débutée le 8 juin 2022 et articulée autour de quatre séances "publiques" et de deux séances de suivi personnalisées.

Après une première séance publique en 2022, qui a permis de présenter un premier bilan des habitudes de consommation des participants et d'identifier des moyens d'agir, une deuxième séance a eu lieu le 25 janvier 2023 sous forme de partage d'expérience et d'ateliers ludiques. Les activités ont permis de mettre en évidence des actions individuelles entreprises par les participants. D'autres idées de démarches collectives (organisation d'événements galvanisants aux fêtes du village, service de conseil, forum citoyen) ont également émergé. C'est sur cette base qu'une Fresque du Climat a été organisée le 13 juin pour la troisième séance publique.

Malgré une participation en baisse, la séance de clôture du 1^{er} novembre a permis de rendre compte d'une diminution moyenne de l'empreinte carbone de 8% en une année chez les participants qui sont allés au bout de l'aventure. En détail, les domaines concernés étaient : l'alimentation -5% (moins de produits laitiers et de viande, moins de gaspillage, plus de produits locaux, de saison et certifiés), la mobilité -6% (moins d'avion, plus de vélo et de transports publics, plus de véhicules électriques), le logement et l'énergie -14% (pompes à chaleur, autoproduction, baisse de la consommation, isolation thermique), la consommation (non alimentaire) -11% (renouvellement d'appareils électroménagers, troc et occasion, moins de dépenses).

La réduction de l'empreinte carbone des participants au Défi climat confirme la force des actions de sensibilisation. Cette impulsion initiale doit désormais permettre au Service de développer de nouveaux

moyens d'agir (organiser d'autres Fresques, inviter des personnalités inspirantes, soutenir la création d'un forum citoyen etc.).

2.4 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone

Pour leur troisième participation consécutive à Cyclomania, les Communes de Prangins, Nyon et Gland ont accueilli la Commune de Rolle dans leur regroupement pour cette action de sensibilisation, qui promeut l'utilisation du vélo ou de la marche à pied pendant le mois de septembre. Des cadeaux sont proposés aux participants selon des objectifs atteints en termes de distance parcourue.

Pour cette édition 2023, 453 personnes ont pris part au défi sur les quatre Communes pour un total de 26'321 km parcourus. Le taux de participation par rapport à la population résidente est de 0.949% et démontre encore tout l'effort à fournir pour encourager des modes de mobilité plus doux.

3. RESSOURCE ET PATRIMOINE NATURELS : JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS, COURS D'EAU, CORRIDORS BIOLOGIQUES

3.1 Jardins communaux

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage. En 2023, quatre personnes ont résilié leur bail pour leur jardin communal et deux personnes ont quitté la Commune. Pour ces dernières, le bail a été automatiquement annulé conformément à ses dispositions.

En s'appuyant sur un projet similaire dans une autre commune, la Municipalité a décidé de séparer en deux les parcelles les plus grandes, afin de donner accès à la terre à un plus grand nombre de ses habitants et ainsi réduire le nombre de personnes sur la liste d'attente.

La Commune a ainsi pu attribuer sept jardins communaux, dont une attribution qui a été finalement refusée par le bénéficiaire et octroyée à la prochaine personne sur la liste d'attente. Elle a également accédé à une demande d'échange de parcelle pour un locataire déjà au bénéfice d'un jardin.

Des travaux simples d'aménagement ont été nécessaires sur une des parcelles qui a été séparée en deux. Les deux nouvelles attributions concernées ont donc été reportées à début 2024.

Quatre personnes se sont inscrites sur la liste d'attente en 2023. A la fin de l'année, il y avait neuf personnes sur cette liste.

3.2 Forêts

3.2.1 Groupement Forestier La Colline

Pour la deuxième année de la Commune auprès du triage 124 composé de Genolier, Givrins, Trélex, Duillier, Coinsins et Prangins, les travaux effectués par le Groupement Forestier La Colline se sont bien déroulés. La mise en place et l'organisation se poursuivent sans grandes difficultés. A nouveau, une sécheresse a créé des dégâts et le nombre d'arbres affaiblis ou secs est en augmentation.

3.2.1.1 Exploitation et chantiers

Les abattages sécuritaires représentent la moitié des exploitations. Des interventions ponctuelles ont été effectuées pour des arbres tombés. Malgré un suivi sanitaire dans les zones sensibles, la nature fait qu'un arbre sain peut toujours tomber. Quelques bois restant de 2022 ont été vendus en 2023.

En résumé et en ce qui concerne le martelage (marquage des arbres à récolter), 66m³ ont été désignés au Grand Bois (éclaircie de futaie) et 32m³ au Bois des Ages (abattages sécuritaires). En ce qui concerne les ventes de bois, 61m³ de bois de feu long ont été cédés contre 40m³ de bois copeaux.

3.2.1.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt

Les plantes exotiques envahissantes présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité.

En 2023, la lutte contre les plantes invasives a eu lieu au Bois des Ages et au Vallon de la Chenalette. Le bon suivi annuel contribue à la diminution des plantes invasives sur les propriétés forestières de la Commune. Cependant, celles-ci se retrouvent toujours sur les parcelles privées.

3.2.2 AGFORS – Groupement forestier de la Serine

Pour des raisons d'organisation cantonale et d'unité dans la gestion, le périmètre forestier du Golf-Club du Domaine Impérial sur le territoire de Prangins est géré par l'AGFORS. En 2023, des travaux d'abattage de sécurité ont été effectués le long du sentier pédestre dans le périmètre susmentionné.

3.2.3 Contrôle de sécurité des forêts

Plusieurs lois, réglementations et recommandations précisent que le propriétaire d'un ouvrage destiné à accueillir du public en forêt ou proche de celle-ci est responsable de son entretien et de sa sécurisation. Il est ainsi recommandé de procéder à des contrôles réguliers de l'ouvrage et des dangers potentiels à proximité (par exemple arbres dangereux) et de documenter les contrôles par écrit.

Dans ce contexte, le Garde-forestier en charge de la partie du Golf du Domaine Impérial a proposé à la Commune un mandat pour effectuer une fois par année un contrôle de sécurité sur une largeur de 10 à 30 mètres de part et d'autre du sentier pédestre dans le périmètre du Golf, comme il le faisait déjà sur Gland. Une convention a été signée avec lui et le premier contrôle annuel a été effectué en 2023.

Le Garde-forestier qui s'occupe du reste des forêts du territoire a été approché pour mettre en place un contrôle similaire sur une largeur de 10 à 30 mètres le long des routes communales et des sentiers pédestres hors périmètre susmentionné. La convention a été préparée dans ce sens pour une adoption début 2024.

3.3 Cours d'eau

3.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse

Dans le cadre du préavis No. 29/2018 « *Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018* », dont les travaux ont été effectués en 2021, la plantation de quatre arbres en zone ouverte du Golf-Club du Domaine Impérial en compensation pour une partie du défrichement du projet a été confirmée en 2023. Il sera toutefois nécessaire d'attendre la fin de l'année 2024 afin de s'assurer de la reprise correcte de la plantation ainsi que de celle réalisée en 2021 et ainsi clôturer le dossier de défrichement. Par ailleurs, un contrôle des autres plantations du projet, dont l'entretien doit être fait sur 3 ans, a été effectué par le Garde-forestier.

3.3.2 Projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial

L'étude de faisabilité de la renaturation de la Promenthouse entre la Route cantonale RC1 et l'embouchure avec le Léman a été finalisée en 2022. La renaturation consiste à redonner à un cours d'eau artificiel des caractéristiques proches de son état naturel, en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

Afin de donner suite à cette étude, un projet de renaturation a été décidé en collaboration avec le Golf-Club, sur le territoire de ce dernier. Le Préavis No. 54/2023 « *Demande d'un crédit d'étude de CHF 131'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière La Promenthouse* » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial » a donc été déposé au Conseil communal le 23 novembre 2023. Le crédit d'étude porte sur les

phases d'avant-projet et projet d'ouvrage ainsi que sur les procédures d'autorisation et d'adjudication des marchés publics pour les travaux de génie civil.

Le projet de renaturation aura pour conséquence la déviation du chemin de randonnée, qui inclut le sentier historique « Sur les terres du Baron Guiguer », ce qui engendrera des coûts en termes de signalétique et de communication. Le déplacement du tracé devrait permettre également d'améliorer la sécurité pour les randonneurs, car le tracé actuel traverse une zone dangereuse en lien avec le parcours de golf.

Trois bureaux avec des compétences et tâches distinctes (volet hydraulique et pilote du projet, volet biologique et volet modélisation du transport des matériaux) ont été mandatés pour l'étude selon la procédure de gré à gré, sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal. La demande de subvention a également été adressée au Canton.

3.3.3 Projet de renaturation de la Promenthouse entre l'autoroute et le barrage de Pont-Farbel

L'étude de faisabilité de la renaturation de la Promenthouse entre l'autoroute et le barrage de Pont-Farbel a été terminée en 2022. Les mesures préconisées dans cette étude concernaient les Communes de Duillier, Coinsins et Prangins.

En 2023, ces trois Communes se sont réunies pour donner suite à cette étude et se mettre d'accord sur la répartition financière. Les deux bureaux qui avaient élaboré l'étude de faisabilité ont été mandatés pour l'étude d'avant-projet. Cette dernière permettra de clarifier les différentes mesures envisagées et le scénario à poursuivre pour le déplacement éventuel d'une passerelle qui se trouve actuellement dans un point chaud de biodiversité.

La Commune de Duillier assume le rôle de Commune pilote et boursière. Elle a envoyé la demande de subvention au Canton.

L'étude d'avant-projet sera terminée en 2024. Elle sera suivie du dépôt par les trois Communes d'un préavis de réalisation au Conseil communal.

3.4 Les réseaux agroécologiques

La Commune de Prangins soutient le Réseau agroécologique Nyon-Région. Cette démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région depuis 2014, avec le soutien des communes et de la Région de Nyon en collaboration avec différents partenaires, permet la mise en réseau de leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE).

Le Réseau agroécologique Nyon-Région est dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer jusqu'en 2026. Il est prévu d'y mettre en œuvre la recherche de qualité sur les surfaces de promotion de la biodiversité existantes et des modes de gestion favorables aux espèces-cibles et caractéristiques du réseau.

La Commune soutient la seconde phase du projet dans le cadre du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN), en étant membre du cercle porteur B du projet qui inclut les communes territoriales non-membres de Région de Nyon.

4. STATION D'EPURATION (STEP) DES EAUX USEES

4.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, entré en vigueur en octobre 2022, fixe les plafonds des taxes qui peuvent être perçues et qui doivent couvrir les charges. Ainsi, la taxe annuelle d'épuration 2023 a été déterminée en début d'année en fonction des coûts effectifs d'épuration et d'entretien de l'année précédente. Pour la période du 01.03.2023 au 28.02.2024, la Municipalité a fixé le

prix de la taxe variable pour les eaux usées à CHF 0.85 HT par m³ d'eau consommée. Une communication a été transmise à la population à ce sujet en même temps que l'envoi des factures.

4.2 Régionalisation de l'épuration

Dans le cadre du préavis No. 14/2022 « *Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.- TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs* » accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 septembre 2022, un contrat de droit administratif a été conclu en 2023 avec la Municipalité de Nyon, concernant le raccordement des eaux usées à leur station d'épuration. Le contrat précise les modalités de paiement des futures taxes une fois que les eaux de Prangins auront été raccordées à Nyon. Lorsque Nyon aura fait les adaptations et les travaux nécessaires sur sa STEP concernant les micropolluants notamment, un nouveau contrat sera négocié et conclu entre les deux Communes.

4.3 Sécurisation du lit bactérien

Le Préavis No. 33/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC en vue de la sécurisation du lit bactérien de la STEP de Prangins* » a été accepté tel qu'amendé par le Conseil communal le 1^{er} février 2023. L'amendement concernait l'augmentation du crédit à CHF 200'000.- pour s'adapter aux devis reçus dans l'intervalle, qui étaient tous supérieurs aux estimations faites par le bureau d'ingénieurs.

Les travaux de sécurisation ont été entrepris entre fin février et mi-mars. Les travaux se sont réalisés sans problème majeur. Le montant final dépensé a été légèrement inférieur à celui prévu dans le préavis amendé et les délais ont été respectés. Toutefois, les travaux ont malheureusement occasionné une asphyxie partielle de la biologie de la STEP. Cette dernière aura pris quelques mois pour retrouver d'elle-même sa qualité d'épuration habituelle. Quelques normes dans les analyses effectuées par la Direction générale de l'environnement ont malheureusement été très légèrement dépassées à plusieurs reprises.

Ces travaux ont toutefois été importants pour la sécurité de l'ouvrage, des employés et de l'environnement, dans l'attente du raccordement à la station d'épuration de Nyon.

4.4 Bilan d'exploitation 2023

En 2023, il a été difficile de respecter les normes à cause de l'asphyxie occasionnée par les travaux de sécurisation de la STEP, ainsi que de l'arrivée d'environ 200 habitants dans le nouveau quartier du Clos.

Les eaux parasites provenant de précipitations intenses à courte durée, type orage, n'existent quasiment plus grâce à la construction de la nouvelle canalisation d'eaux claires en 2022.

L'apport d'eaux parasites à la STEP peut également provenir de précipitations plus faibles, mais de durée plus longue, ce qui sature le terrain en eau et provoque dans certaines zones du territoire des infiltrations dans les canalisations d'eaux usées. Cette situation a pu être constatée en novembre et décembre 2023, période qui a été marquée par un cumul d'eau de pluie exceptionnel par rapport à la dernière décennie. Notre réseau d'eaux usées présente encore des problèmes de perméabilité, les entrées d'eau à la STEP étant fortement corrélées à l'augmentation des eaux de pluie. L'augmentation exceptionnelle des débits d'entrée a également un impact sur le bon fonctionnement global de la STEP.

En outre, on assiste à une augmentation des périodes de déverses (= débordement de la STEP d'eau seulement partiellement traitée) qui ont été exceptionnelles pour novembre et surtout décembre. Pour information, à partir de 50 litres d'eau par seconde à l'entrée de la STEP, celle-ci n'est plus en mesure de traiter entièrement ses eaux usées. Heureusement, ces eaux subissent tout de même un traitement primaire pour éliminer les matières solides ainsi qu'une légère décantation. De plus, un phénomène de dilution très important occasionne peu de dommage environnemental pour le lac.

Il faut s'attendre à ce que les phénomènes extrêmes constatés cette année, soit une période prolongée de sécheresse suivie d'une période de fortes précipitations pouvant accentuer l'apport d'eaux parasites dans les canalisations d'eaux usées, se répète ces prochaines années.

Ces dérèglements climatiques ont également entraîné un problème à la STEP en novembre et décembre, avec des phénomènes de crue du Léman. Par deux fois en fin d'année, le lac est monté à des niveaux bien supérieurs à la moyenne, occasionnant des entrées d'eau à la STEP via sa sortie de secours. Des mesures ont été prises dans les temps pour éviter tout dommage. Ce phénomène a été observé au mois de juillet 2021 pour la première fois depuis au moins 50 ans. Il s'est donc produit à trois reprises en deux ans et demi. Dans le futur, cette sortie de secours devra toujours être utilisée pour la station de pompage. Il faudra toutefois la transformer pour pouvoir anticiper les potentielles montées du niveau du lac ces prochaines années.

4.5 Mesures de crise pour la Station d'Épuration des eaux usées (STEP)

Dans le contexte d'une possible crise énergétique à l'hiver 2022-2023 et pour répondre à la demande du Canton et de la Confédération dans le cadre du plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), un groupe électrogène a été installé afin de permettre la continuité du traitement des eaux usées en cas de coupure de courant.

Cet engin est muni d'un système de commutation automatique entre le réseau et le groupe électrogène. Néanmoins, une présence du personnel en cas de coupure reste nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration. Dans ce contexte, un service de piquet a été mis en place pendant la période de deux semaines de fin février à début mars, période considérée à risque selon les scénarios communiqués par le Canton.

Le plan OSTRAL devrait être reconduit jusqu'en 2026.

5. PORT DES ABERIAUX

5.1 Travaux au Port

Les travaux du préavis No. 17/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures* », qui avait été amendé à la hausse à CHF 100'000.- par le Conseil communal, ont eu lieu entre le 30 janvier et le 1^{er} mars 2023.

Le dragage partiel – soit extraire les sédiments des zones d'eaux plus stagnantes où la vase s'était amoncelée – était devenu nécessaire afin de garantir les mouvements de grue, ainsi que l'amarrage et l'utilisation des bateaux de tous les titulaires d'autorisation d'amarrage. En effet, quand le niveau du lac était bas, certains bateaux pouvaient toucher le fond.

Par ailleurs, l'entretien des digues supérieures non bétonnées était également devenu nécessaire. L'usure du temps avait rendu quelques rochers instables. L'apport de chailles garantirait la longévité des digues.

Les travaux se sont bien déroulés. Une trentaine de bateaux ont dû être déplacés. Un grand nombre des éléments des estacades flottantes ont dû être démontés par le Garde-port et son adjoint afin de laisser la place pour le passage des engins de dragage.

5.2 Mouvements et fréquentation du port

Les mouvements au port en 2023 sont les suivants :

- Résiliations : 19
- Attributions : 21
- Echanges : 8
- Échanges selon l'article 31 du règlement (transmission de l'autorisation d'amarrage) : 16

Le nombre de nuitées pour les bateaux visiteurs en 2023 s'est élevé à 798. Il est inférieur d'environ 20% par rapport à une année moyenne. Une diminution a été constatée dans l'ensemble des ports du Léman. Par ailleurs, 907 nuitées ont été soumises à la taxe de séjour.

Le nettoyeur haute pression mis à disposition des usagers a été utilisé pendant environ 112 heures.

L'armée a organisé des manœuvres exceptionnelles sur tout le territoire suisse, dont le Léman. Le Port des Abériaux a été utilisé comme point de ravitaillement pour leurs embarcations.

5.3 Macrophytes

Une météo particulière a pu être constatée cette année. La prolifération des macrophytes a donc été plus tardive de deux à trois semaines, ce qui a facilité leur gestion, le Garde-port étant absent au début de l'été.

Par ailleurs, un autre phénomène atypique a également été constaté sur le lac qui a eu une incidence sur les plantes aquatiques : une chute brutale de la température du petit lac (Upwelling). Les eaux sont passées de 20 degrés à 10 degrés en 12 heures durant la nuit du 2 au 3 août. Ce phénomène a considérablement ralenti la prolifération de certaines espèces durant 1 mois, ce qui explique la faible masse récoltée durant le mois d'août.

Finalement un troisième point extraordinaire est à relever. La prolifération de certaines espèces dans le port s'est étendue jusqu'à trois semaines de plus qu'une année classique. Le travail de faucardage a donc été condensé en fin de saison.

En 2023, la masse totale humide des plantes aquatiques extraites du Port a représenté la somme de 15'100 kg (les valeurs des années précédentes étaient supérieures, entre 18 et 20 tonnes). Un travail manuel est souvent nécessaire le long des quais pour regrouper des plantes flottantes, ce qui est long et très physique. En ce qui concerne le faucardage mécanique, la faucardeuse aura tourné un total de 63 heures uniquement dans le Port des Abériaux, ce qui représente environ 250 kg/heure.

5.4 Grue

Depuis 2020, les usagers qui souhaitent utiliser la grue doivent obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation de celle-ci donné par un formateur reconnu par la SUVA, cours comprenant une formation pratique donnée spécifiquement sur notre grue par le Garde-port. Dans ce cadre, le Service Environnement a organisé, fin avril 2023, une session de cours ouverte aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port des Abériaux, ainsi qu'aux titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et de Crans-près-Céligny, dans la mesure des disponibilités. 12 personnes ont participé à cette journée. Un cours est prévu chaque année.

En 2023, 500 mouvements de grue ont été effectués.

5.5 Vidéosurveillance

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est positif cette année. Les caméras ont permis de donner des éléments aux agents pour leur enquête dans deux cas sur trois (un acte de vandalisme et deux pollutions). Par ailleurs, le nombre d'infractions reste relativement faible par rapport à la fréquentation de ce site. Les caméras contribuent probablement à créer un effet dissuasif.

Le visionnement en direct avec des images floutées continue à être utile au Garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers.

5.6 Hivernage

Chaque année, la demande pour les places d'hivernage sur le parking du Port des Abériaux augmente. Pendant l'hiver 2023-2024, une dizaine de titulaires d'autorisation d'amarrage se sont vus refuser la possibilité d'entreposer leur bateau au sec dû à un manque de place disponible. Une réflexion est en cours pour trouver une solution qui pourrait satisfaire dans le futur un plus grand nombre de personnes intéressées.

5.7 Restrictions d'eau

Dans le cadre des restrictions d'eau imposées de fin juin à mi-octobre, une signalétique a été posée au Port pour informer les usagers de l'interdiction de nettoyer leur embarcation avec l'eau du réseau. Pour garantir l'entretien de leur embarcation, le nettoyeur à haute pression a été modifié pour qu'il utilise l'eau du lac.

5.8 Crue

Pour rappel, une crue exceptionnelle s'est produite en juillet 2021, atteignant des niveaux jamais vu sur le lac depuis plus de 50 ans. Malheureusement, ce phénomène de crue s'est reproduit par 2 fois en novembre et décembre 2023, heureusement à des hauteurs légèrement inférieures. Des mesures de sécurisation ont été mises en place afin de protéger les différents ouvrages, éviter des pollutions et garantir la sécurité du site. Il est à prévoir que ce phénomène de crue devienne plus récurrent dans le futur. À court ou moyen terme, des modifications devront donc être entreprises surtout dans la zone du terre-plein qui accueille la grue et le bloc sanitaire ainsi que les autres locaux.

5.9 Moule Quagga

Des panneaux de sensibilisation ont été commandés auprès de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et mis en place au Port à l'attention des propriétaires de bateaux, pour éviter la propagation dans d'autres lacs de la moule Quagga, une espèce invasive très agressive qui représente un défi pour la biodiversité du Léman mais aussi un impact économique considérable. Une fois présente, on ne peut plus l'éradiquer.

SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

1. AFFAIRES SOCIALES

- 1.1 Relations paroisses et cultes
- 1.2 Seniors
 - 1.2.1 Anniversaires
 - 1.2.2. Manifestations en l'honneur des aînés
 - 1.2.3 Alerte canicule
 - 1.2.2. Manifestations en l'honneur des aînés
 - 1.2.3 Alerte canicule
 - 1.2.4 Jeunes retraités
 - 1.2.4.1 Apéritif des jeunes retraités
- 1.3 Logements
- 1.4 Commission sociale
- 1.5 Subventions, dons
 - 1.5.1 Nouveau-nés
 - 1.5.2 Message aux parents
 - 1.5.3 Dons
 - 1.5.4 Subventions
- 1.6 Manifestations
 - 1.6.1 Fête des Voisins
 - 1.6.2 Nouveaux habitants
 - 1.6.3 Nouveaux citoyens & nouveaux naturalisés
- 1.7 Santé
 - 1.7.1 Sport pour tous
 - 1.7.2 Premiers secours
- 1.8 Projets particuliers
 - 1.8.1 Repair Café
 - 1.8.2 Accueil maman-enfants au Vieux-Pressoir

2. ENFANCE – ECOLES

- 2.1 Séances de coordination
- 2.2 Secondaire
- 2.3 Primaire
 - 2.3.1 Tâches déléguées à la Commune
 - 2.3.2 Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)
 - 2.3.3 Aïkicom
 - 2.3.4 Dentiste, prophylaxie
 - 2.3.5 Prévention routière
 - 2.3.6 Sports scolaires facultatifs
- 2.4 Conseil d'établissement
- 2.5 Dérogations et enclassements

3. ENFANCE – PARASCOLAIRE – PRESCOLAIRE

- 3.1 Accueil de jour en réseau
 - 3.1.1 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
 - 3.1.2 UAPE (Unité d'accueil de la Petite Enfance - Accueil parascolaire pour élèves âgés de 4 à 8 ans)
- 3.2 Accueil Pour Enfant en Milieu Scolaire (APEMS de Prangins)
- 3.3 Bibliothèque périscolaire
- 3.4 Accueil d'été - Centre aéré
- 3.5 Préscolaire
 - 3.5.1 Projet de crèche et de cantine scolaire pour l'accueil parascolaire des 4 à 8 ans
 - 3.5.2 Jardin d'enfants la Farandoline

4. JEUNESSE

- 4.1 Accueil libre 13-17 ans au Centre d'animation de Prangins (CAP)
- 4.2 Salle des étudiants
- 4.3 Mise à disposition d'un local pour les jeunes pranginois (AJP – Association des jeunes

SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Municipale responsable : Alice Durgnat-Lévi

Les missions principales du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse sont de :

- Gérer les relations avec les aînés, l'aide aux logements, les relations avec la paroisse et les sujets relatifs à l'intégration des étrangers et des nouveaux habitants
- Gérer les relations et la coordination avec les partenaires de l'école
- Gérer les relations et la coordination avec l'association intercommunale du Réseau des Toblerones (RAT) en relation avec l'accueil préscolaire de la petite enfance, l'accueil familial de jour et l'accueil parascolaire pour les 1P à 4P à la Fourmilière (4 à 8 ans)
- Gérer l'accueil parascolaire communal le matin, le midi et l'après-midi pour les 5P à 8P (8 à 12 ans)
- Gérer le centre d'animation pour les jeunes, poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.

Le secteur accueil parascolaire du service a été mis sous pression par des absences de longue durée que les membres de l'équipe ont dû compenser. Ces absences ont mis en évidence la nécessité d'augmenter le taux des co-responsables de service (0.4 ETP) afin d'une part, de pouvoir faire face aux imprévus qui se manifestent inmanquablement au sein d'une équipe qui a considérablement grandi, et d'autre part gérer la croissance des activités et du nombre d'enfants accueillis.

1. AFFAIRES SOCIALES

1.1 Relations paroisses et cultes

Deux rencontres annuelles avec le Conseil paroissial assurent le lien, le suivi des questions d'intendance et des projets communs, comme, depuis 2019, le programme de contes certains mercredis : la bibliothèque de Prangins à travers Madame Antoinette Bartoli collabore sur ce projet avec Madame Catherine Abrecht, diacre, qui continue à venir conter à Prangins malgré qu'elle ait accepté un office dans un autre district depuis le 1^{er} septembre.

Deux assemblées paroissiales annuelles permettent de se tenir informé de la vie et des affaires courantes de la paroisse et d'adopter les budgets et les comptes.

Le temple a reçu en donation un magnifique piano d'une paroissienne fidèle et généreuse, Madame Eliane Jaccard.

En 2023, 18 cultes et 3 services funèbres (pas de mariages ni de baptêmes) ont été célébrés.

En août 2023, un nouvel organiste, M. Gianni Lonchamp, succède à Mme Béatrice Jornot qui a joué pendant 4 années au Temple de Prangins pour les paroissiens du district. Ils sont l'une et l'autre chaleureusement remerciés.

1.2 Seniors

1.2.1 Anniversaires

La Municipalité a adressé ses vœux aux 29 octogénaires et 24 personnes fêtant 85 ans, aux 6 nonagénaires ainsi qu'à notre vaillante centenaire et trois printemps Madame Marguerite Baudat. C'est toujours l'infatigable Liliane Gavillet qui amène, avec le panier de victuailles préparé par l'épicerie, sa bonne humeur

lors de la visite aux octogénaires. La Municipale quant à elle a la chance de visiter les nonagénaires en compagnie d'une dévouée membre de la commission sociale, et d'amener les hommages et présents de la Municipalité en ce bel anniversaire. Le summum de cette série est la visite organisée, désormais chaque année depuis ses 100 ans, à Madame Marguerite Baudat, en compagnie aussi du préfet. Ces moments de partage et de rencontre sont très appréciés.

1.2.2. Manifestations en l'honneur des aînés

Traditionnellement au mois de décembre, la Municipalité convie les seniors pranginois pour fêter Noël au Centre des Morettes. 138 habitants ont répondu en 2023 à l'invitation au repas de fête préparé par le traiteur Jemmely. Un magicien a animé le repas avec des tours de carte et au moment du dessert, les enfants de 3^{ème} et 4^{ème} primaire ont chanté pour un public ravi. Petite nouveauté : un présent pour les couples fêtant leurs 50 ans et plus de mariage.

1.2.3 Alerte canicule

En application du plan cantonal, la Municipalité écrit aux seniors pour leur rappeler quelques règles en cas d'alerte. Ceux qui le souhaitent peuvent remplir un coupon de réponse pour bénéficier d'un suivi régulier en cas de canicule. Les membres de la commission sociale établissent avec eux un contact téléphonique voire des visites à domicile. Sont encouragées à retourner le coupon les personnes vivant seules, pas suivies par le CMS ou sans soutien de famille ou voisin. La Municipalité a tenté en 2023 d'élargir son action en initiant une action « fraîcheur au Vieux-Pressoir » : les portes du charmant caveau étaient ouvertes les vendredis matins d'été avec en prime les délicieuses boissons de la Cheminée Dorée servies par l'une ou l'autre des sympathiques membres de la commission sociale. Le peu de succès de l'opération nous fait penser à une communication insuffisante.

1.2.4 Jeunes retraités

28 femmes et 20 hommes ont atteint l'âge officiel de la retraite et ont reçu un courrier municipal de félicitations, avec un bon de CHF 50.- à faire valoir auprès de « Connaissance 3 », université des seniors dont le riche programme permet de rester informé et de développer ses compétences.

1.2.4.1 Apéritif des jeunes retraités

La Municipalité a proposé pour la première fois aux jeunes retraités (65 à 72 ans) une rencontre dans le but de faire connaissance entre concitoyens contemporains. Le 30 mars, 124 personnes ont répondu présents à cette invitation : découverte des vins de la région, jeux autour de Prangins et de son histoire, ce moment convivial et décontracté a permis aussi de réunir les générations ; la nouvelle volée de membres de l'association des jeunes pranginois (AJP) ont servi l'apéritif aux aînés ; c'est aussi à l'unisson que les services et directions de la Commune ont œuvré à l'organisation de ce nouveau rendez-vous.

1.3 Logements

A Prangins, il y a au centre du village 28 appartements à prix modérés - ils se situent derrière l'Auberge communale, au coeur du village historique, et au début de la route de Bénex. La Municipalité se prononce sur la nouvelle attribution au moment d'une libération, selon des critères à la fois cantonaux (revenu, nombres d'occupants) et communaux (nombre d'année à Prangins). Un appartement de 5.5 pièces Rue du Carroz a ainsi été attribué à une famille nyonnaise, alors qu'aucune famille pranginoise ne répondait aux critères en termes de nombre d'occupants et de revenus.

Il n'y a pas eu en 2023 de cas d'attribution pour l'un des 12 appartements adaptés de la résidence "Les Papillons", à la route de Bénex-Dessus, destinés à des personnes à mobilité réduite, pour lesquels également la Municipalité se prononce.

1.4 Commission sociale

La Commission sociale a comme vocation d'apporter une aide ponctuelle à qui en a besoin et de créer du lien social. Elle apporte également son aide dans les manifestations destinées aux aînés et assure une présence aux nouveaux habitants. Une de ses membres assure la bonne tenue des boîtes à livre de la Commune. La commission se réunit selon besoin dans l'année, 4 fois en 2023 (voir aussi sous paragraphes anniversaire des aînés, alerte canicule).

1.5 Subventions, dons

1.5.1 Nouveau-nés

Le représentant légal peut retirer 10 rouleaux (sac poubelles de 17 litres) - ou 5 rouleaux (sacs de 35 litres). Les deux années suivantes, il peut retirer annuellement respectivement 4 ou 2 rouleaux. 49 nouveau-nés ont vu le jour en 2023.

1.5.2 Message aux parents

Pour la naissance du premier enfant, la Municipalité offre un abonnement aux « Messages aux Parents » de Pro Juventute : ils accompagnent les parents pendant les six premières années de vie de leur enfant avec des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant. 21 familles ont profité des conseils prodigués dans ces brochures.

1.5.3 Dons

Un montant de CHF 15'000.- a été réparti entre 26 associations régionales.

1.5.4 Subventions

La Municipalité a accordé une aide financière pour les prestations parascolaires pour un montant total de CHF 1'600.- à 3 familles selon les conditions d'octroi basées sur un barème de revenus révisé et actualisé en 2023.

Au niveau secondaire, un changement de pratique a eu lieu : la subvention communale pour le restaurant scolaire n'est plus systématique, le coût très bas étant déjà subventionné. Une demande d'aide financière supplémentaire peut être déposée selon le barème susmentionné. En 2023 un montant de CHF 447.- a été attribué pour subventionner deux familles.

Les taxes déchets de 10 personnes au bénéfice d'un permis S ou bénéficiant de l'assurance invalidité et ayant gardé une adresse administrative à Prangins ont été prises en charge par le service des affaires sociales. 23 personnes étaient au bénéfice d'un permis S en 2023 à Prangins.

1.6 Manifestations

1.6.1 Fête des Voisins

La fête des voisins et des voisines est une invitation à partager un moment convivial entre habitants et habitantes d'un même immeuble par exemple. Un tout-ménage envoyé début mai informe la population de la date (en 2023 fixée au vendredi 26 mai). La Commune met à disposition des organisateurs pranginois du matériel (t-shirts, ballons), des tables et des bancs. 7 personnes des quartiers des Mélézes, de la Gare, des Mouilles, de Bénex, de Lausanne et de l'Orangerie ont contacté la Commune pour organiser cette fête au sein de leur quartier ce qui a permis à une centaine de personnes de profiter d'une soirée estivale agréable pour échanger. 2 personnes ont réservé des tables et des bancs auprès du service technique.

1.6.2 Nouveaux habitants

Entre le 19 juillet 2022 et le 6 juillet 2023, 340 personnes ont élu domicile au sein de notre commune. La Municipalité invite chaque année les nouveaux habitants afin de leur présenter le village et ses futurs

projets. En 2023, elle en a reçu plus d'une centaine au Centre des Morettes, puis leur a offert l'apéritif au parking des Fossés, dans le cadre de la fête au village afin qu'ils rencontrent les représentants des sociétés locales, un bon moyen de s'intégrer dans un nouveau lieu de vie.

1.6.3 Nouveaux citoyens & nouveaux naturalisés

58 personnes ont fêté leurs dix-huit ans et 30 personnes ont été naturalisées entre le 17 novembre 2022 et le 14 septembre 2023. Ils ont été invités à une présentation officielle des autorités ; parmi eux ont répondu 7 jeunes adultes et 11 naturalisés. Les participants ont ensuite partagé un dîner convivial, tout en testant leurs connaissances civiques sur différents thèmes au travers un quizz.

1.7 Santé

1.7.1 Sport pour tous

D'octobre à avril, la Commune de Prangins propose à tous les Pranginois des sessions de « sport libre » gratuites, dans les deux salles de sport du Centre des Morettes. Cette proposition s'adresse certains dimanches sur deux tranches horaires, pour les familles et enfants d'une part et pour les adolescents à partir de 16 ans et les adultes de l'autre.

La moyenne annuelle de participation s'élève à 35 personnes par après-midi d'ouverture en moyenne (parfois plus de 70 participants). Les sports les plus pratiqués sont le foot, le basket, le volley et le badminton. D'autres installations, tels que les agrès ou encore les trampolines, sont installés à la demande. En janvier et février 2023, une initiation au Hip-Hop a attiré une trentaine de personnes. En octobre et novembre, une initiation au basket a attiré une douzaine de participants. On observe une augmentation de participation des familles.

1.7.2 Premiers secours

Le village est équipé de quatre défibrillateurs automatisés externes. Les 17 et 24 janvier 2023, 2 soirées sur la manipulation de ce matériel ont été organisées, auxquelles 20 personnes ont participé à chaque fois. En outre, 35 personnes ont participé à chacune des 2 soirées de sensibilisation aux « gestes qui sauvent sur l'enfant » dispensées les 9 mai et 13 juin. Ces soirées étaient toutes animées par les Samaritains de Nyon.

1.8 Projets particuliers

1.8.1 Repair Café

L'initiative de Nyon-Prangins « Demain la Côte » soutenue par la Commune depuis 2017 voit le temps de trois rendez-vous annuels (les 4 février, 6 mai et 11 novembre) une équipe de bricoleurs, réparateurs et couturières chevronnés aider les citoyens à réparer leurs objets défectueux et retoucher les vêtements. L'engouement pour cette manière plus durable de consommer est démontré avec un public à chaque fois plus nombreux.

1.8.2 Accueil maman-enfants au Vieux-Pressoir

Des ateliers de rencontres mère-enfant ont pris place au Vieux-Pressoir les mardis et jeudis matin, animés par une jeune ukrainienne, arrivée en Suisse en mars 2023 et professionnelle dans le secteur pédagogique de la petite enfance. Entre 5 et 7 mamans fréquentent ces ateliers avec leurs enfants âgés entre 5 mois et 4 ans.

2. ENFANCE – ECOLES

Sur le plan scolaire, la Commune fait partie de la zone de recrutement de la Ville de Nyon (VdN). Sur le plan de l'accueil de jour, elle fait partie du réseau d'accueil des Toblérone (préscolaire, accueil familial de jour, UAPE la Fourmilière). L'accueil parascolaire des 8-12 ans est quant à lui assumé par les services communaux.

2.1 Séances de coordination

Les municipaux et les responsables de services des communes de Nyon et Prangins tiennent des séances de coordination régulières avec les directeurs des écoles secondaires et primaires (4 en 2023). Outre les affaires courantes ou particulières, les projections concernant les besoins à venir occupent passablement. Des réunions spécifiques à Prangins ont lieu par ailleurs avec le Directeur de l'Établissement primaire Nyon Jura et Prangins.

2.2 Secondaire

Durant l'année scolaire 23-24, 146 élèves pranginois de 9^{ème} à la 11^{ème} Harmos fréquentent l'établissement de Nyon Marens dont 3 élèves en classes de raccordement (RACC) et 4 en classes d'accueil (ACC). Trois élèves en Sport Etudes suivent leur scolarité à Genève et Lausanne.

Un flyer en début d'année les informe des prestations proposées par la Commune. Le coût de l'abonnement de parcours entre Prangins et Nyon est notamment offert à ces étudiants du cycle 2.

2.3 Primaire

A la rentrée d'août 2023, les effectifs des classes se composaient comme suit :

- 80 élèves de 1P-2P répartis dans 5 classes sur le site des Morettes (+19% d'augmentation par rapport à la rentrée précédente)
- 266 élèves de 3P-8P répartis dans 14 classes sur le site de la Combe (-7.30% de diminution par rapport à la rentrée précédente)
- L'une des 4 classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS) du canton a ouvert à Prangins pour 6 élèves 1-2P sous la responsabilité de la direction de l'établissement, en collaboration avec l'inspecteur référent MR (mesure renforcée) et le responsable régional PPL, pour permettre une prise en charge de ces très jeunes élèves atteints de troubles du spectre autistique. Ces élèves bénéficient d'un encadrement pédagogique et psychologique renforcé en vue de leur permettre d'acquérir les compétences sociales qui favoriseront leur intégration dans une classe régulière. Ces élèves proviennent de Prangins et des communes avoisinantes. Les excellentes relations entre l'Établissement et la Commune ont permis d'accueillir ces élèves dans des conditions optimales tant sur le plan scolaire que parascolaire. Un bilan après quelques mois a révélé que la classe de Prangins était un modèle au niveau cantonal, merci à l'engagement de l'enseignante, à la réactivité de la direction scolaire et celle des autorités communales pour permettre l'équipement et l'ouverture de la classe.
- Une classe de la Fondation Vernand accueille toujours 7 élèves avec des troubles autistiques (TSA) au Bâtiment de la Combe 2.

Conformément à la volonté cantonale, l'Education au développement durable (EDD) est amenée à prendre une place croissante dans la pédagogie et rencontre un écho et un soutien favorable de la part des autorités.

Informations/contacts avec les parents

Les soirées de parents ont lieu en début d'année scolaire et permettent aux parents des élèves de comprendre les attentes scolaires à leur égard. On relèvera l'intervention de la préfecture et de la police en soirées de parents de 8P à des fins d'information et de prévention. Les communications générales

s'effectuent désormais via le site internet de l'établissement scolaire, pour améliorer les dimensions écologiques et d'efficacité.

Manifestations et événements linguistiques, sportifs et culturels de l'établissement

Un grand nombre d'enseignants ont organisé des événements pédagogiques, culturels ou sportifs avec leurs classes en fin d'année scolaire (juin 2023), sous forme de visite, d'activité ou d'excursion.

Les échanges linguistiques initiés en 5-6P avec Bâle Campagne se poursuivent en 7-8P avec des classes d'Argovie, Soleure et Zürich.

Le Show artistique qui se déroule au Centre des Morettes amène sur scène les élèves talentueux de Nyon et Prangins, devant un public nombreux, à partager leur passion pour leur art. Cet événement permet aux futurs élèves du secondaire de se connaître.

Des joutes sportives par degré ou multi-âges (classes mélangées) ont émaillé l'année scolaire dans le cadre des activités sport-santé (prévention) : course d'orientation, joutes collaboratives, joutes de natation, avec l'objectif d'amener ces élèves à se connaître en vue de leur scolarité ultérieure (voir aussi plus bas sous tâches déléguées).

Devoirs accompagnés : une moyenne de 5 enfants de 5P-6P et une moyenne de 3 enfants de 7P-8P sont inscrits à cette prestation que propose la Commune pour un coût de CHF 5.- (qui inclue un goûter). Une baisse de fréquentation de 70% par rapport à la rentrée précédente et à mettre en relation avec l'ouverture en 2020 de la prestation de l'APEMS (au chapitre Enfance -Parascolaire – Préscolaire au point 3.2) qui inclut également un moment de devoirs.

Bibliothèque scolaire : depuis la rentrée scolaire 2023, une nouvelle bibliothécaire scolaire a pris ses fonctions. Le poste était inoccupé depuis décembre 2022. Le type de lectures a peu varié, à une exception près : les livres Mangas, pour lesquels l'engouement est de plus en plus accentué. En effet, le chiffre passe de 14% en 2021 à 22% en 2023.

Equipement, matériel et mobilier : pour la rentrée d'août 2023, la Commune a notamment fourni à l'Ecole un nouveau piano électrique destiné aux cours de rythmique pour les élèves de 1P et 2P. Elle a par ailleurs totalement équipé la nouvelle classe régionale de pédagogie spécialisée.

Affichage numérique frontal : la Municipalité a déposé le préavis No. 45/2023 – *Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)*. Le Conseil communal a accepté ce préavis, avec toutefois deux amendements sur le crédit accordé à la baisse pour un montant d'environ CHF 25'000. Les bâtiments scolaires de la Combe et des Morettes pourront être équipés avec 21 écrans dont deux mobiles. L'un est destiné à l'école des Morettes et servira à l'ensemble des classes, l'autre sera installé au bâtiment de Combe 2.

Jardin forêt didactique à l'école : le Préavis No. 55/2023 - « *Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité* » - a été déposé par la Municipalité le 23 novembre 2023. Le projet de jardin forêt didactique répond à plusieurs objectifs, tant sociaux que climatiques et vise à donner aux enfants un cadre idéal pour l'apprentissage en temps de chaleur, leur donner des outils didactiques pour une meilleure connaissance de la nature et de la production locale d'aliments. Il vise aussi à renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques en favorisant la participation et l'engagement de la population par la co-construction.

2.3.1 Tâches déléguées à la Commune

Le service communal de l'Enfance finance et assure pour ou avec l'école la gestion et l'organisation des camps, des activités préventions santé et sécurité, des activités culturelles et sportives, les transports scolaires, les devoirs surveillés.

Spectacles : le 30 mars, 191 élèves de la 5P à 8P ont pu découvrir dans la salle de gymnastique de la Combe « Danse avec le violon », un spectacle comédie-ballet créant une rencontre entre musique classe et danse urbaine. 39 élèves de 4P ont pu découvrir la Familiomédie à l'Usine à Gaz le 8 novembre.

La fête des enfants : rite de clôture de l'année scolaire, a été marqué par le traditionnel cortège d'élèves costumés de 1 à 6P à travers Prangins jusqu'au parc du Château et par des activités organisées avec ce dernier. Les élèves de 7-8P ont pu prendre part aux activités foraines organisées par la Ville de Nyon à cette même occasion.

Camps : les 3 classes de 7P sont partis en septembre aux Diablerets pour les camps dits institutionnels. La Commune assure l'organisation (transport, réservation du lieu, recrutement du personnel) et le suivi financier. Pour les autres degrés, des camps plus courts ont également été mis sur pied par les enseignants en fin d'année scolaire (juin), avec un décompte financier de la Commune.

2.3.2 Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

Outre son financement aux activités de prévention, la Commune, depuis plusieurs années et en collaboration avec un agriculteur de la région, offre en mai et en novembre des pommes à la récréation à l'ensemble des classes du site de la Combe et des Morettes.

2.3.3 Aïkicom

2 élèves pranginois participent à ces ateliers du mercredi et jeudi. 2 sessions sont organisées par année. Faute de participants, la seconde session (février-juin) a été annulée. Une réflexion est en cours quant à la suite à donner pour ces ateliers car les fréquentations sont en baisses. Pour rappel, l'Aïkicom est une approche qui vise à apprendre et intégrer corporellement des principes de communication avec soi et avec les autres.

2.3.4 Dentiste, prophylaxie

Du 28 mars au 19 avril et le 9 mai, la caravane dentaire a contrôlé les dents des élèves des 20 classes primaires (dont celle de la Fondation Vernand). Seules 3 classes n'ont pu bénéficier de cette prophylaxie dentaire en raison de la grève des enseignants ce jour-là.

2.3.5 Prévention routière

Police Nyon Région dispense des cours de prévention routière en milieu scolaire dès la 1ère année Harmos jusqu'à la fin de la scolarité : sensibilisation au danger de la circulation pour les élèves de 4P, cours d'utilisation de la trottinette pour les 6P, jardin de la circulation pour les 7P-8P. Ces derniers ont aussi été sensibilisés aux phénomènes du harcèlement et de la criminalité.

2.3.6 Sports scolaires facultatifs

Les sports scolaires facultatifs s'adressent à tous les élèves de Nyon et Prangins dès la 4P. Les activités proposées sont variées : sports de combat, sports collectifs ou encore sports aquatiques. 36 élèves pranginois s'y sont inscrits. Les cours qui se déroulent à Prangins, soit la comédie musicale et le handball, accueillent 27 participants pranginois et yonnais.

2.4 Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement de Nyon et Prangins est composé à part égales de parents d'élèves, de professionnels des écoles, de représentants de la société civile et politique. Il s'est réuni en 2023 à trois reprises en février, en mai et en octobre. Une réflexion sur le fonctionnement du Conseil a été menée notamment concernant le nombre de séances et de membres). La thématique de la chaleur dans les bâtiments scolaires, celle de la précarité menstruelle ont été discutées, entre autres. La commission prévention continue son projet Vital-Pop. La commission intégration a lancé son concours « Le meilleur pâtissier de Nyon ». Le Quart-parent a organisé une conférence le 15 mars « Comment aider votre

enfant/adolescent à mieux dormir ? ». Lors de son assemblée générale le 5 octobre, 10 nouveaux membres ont été élus pour les 3 prochaines années.

2.5 Dérogations et enclassements

Dérogations : 4 enfants d'autres communes ont demandé à être scolarisés sur Prangins, aucun Pranginois dans une autre commune

Enclassements : 6 élèves primaires habitant à Nyon sont scolarisés à Prangins, aucun pranginois n'est enclassé à Nyon. 5 enfants (sur 6) qui ont rejoint la classe régionale de pédagogie spécialisée proviennent d'autres communes.

3. ENFANCE – PARASCOLAIRE – PRESCOLAIRE

3.1 Accueil de jour en réseau

3.1.1 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

La Municipalité est invitée annuellement par le RAT à se rendre à des séances d'information. Par ailleurs les comités des structures (à Prangins comprenant deux municipaux) sont invités deux fois par année à des réunions des comités. L'assemblée intercommunale se réunit en général deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. La commune y est représentée par une municipale (de l'enfance) et deux conseillères communales.

La demande en place d'accueil reste importante dans le périmètre du RAT malgré l'ouverture de nouvelles places d'accueil (étude Microgis annonce un manque de 500 places d'ici à 2030). Le métier d'AMF (accueil en milieu familial) doit continuer à être valorisé car il reste indispensable pour répondre à cette demande, mais il souffre d'une diminution du nombre d'accueillantes.

105 enfants pranginois fréquentent une structure parascolaire, 44 enfants fréquentent les crèches du réseau et 65 l'accueil familial de jour.

Le nombre d'heures global d'accueil à Prangins ou pour des pranginois dans le réseau est de 270 150 (2022 : 200 373, variation 1.13). Il se répartit ainsi par type d'accueil :

Préscolaire collectif : 61 015 - Préscolaire accueil familial : 63 533

Parascolaire collectif : 90 776 - Parascolaire accueil familial : 14 523

Le volume d'affaires sous traitement a progressé de CHF 6 millions en 2023 ; pour la première fois, le seuil de 1 million d'heures a été dépassé pour un type d'accueil spécifique (préscolaire collectif) ; le total des heures facturées est de 10 % supérieur à l'année précédente (CHF 2'461'247) avec quelques 150 nouvelles places inaugurées. Vu la tarification au revenu mentionnée plus haut, ce sont les Commune qui assurent la différence entre le prix facturé aux parents et le coût réel de la journée.

3.1.2 UAPE (Unité d'accueil de la Petite Enfance - Accueil parascolaire pour élèves âgés de 4 à 8 ans)

La Fourmilière est une structure d'accueil parascolaire qui fait partie du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et qui donc, contrairement à l'accueil parascolaire communal des enfants plus grands de 5P à 8P (8 à 12 ans), est soumise à la politique tarifaire du réseau qui applique le principe du tarif selon le revenu. La Fourmilière accueille les enfants de 4 à 8 ans les matins avant l'école, le midi, l'après-midi et pendant les vacances. C'est une fondation privée d'utilité publique, gouvernée par un Conseil de fondation composé de trois politiques (2 municipaux, 1 conseillère communale), et deux parents. La structure a une capacité d'accueil de 84 enfants et affiche complet à l'heure de midi.

L'année 2023 s'est bien déroulée avec l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice, qui assurait déjà la suppléance durant le congé maternité de la précédente directrice, qui a souhaité cesser son activité professionnelle. Le personnel a connu d'autres changements, qui se sont tous déroulés sans heurts : en raison d'un arrêt maladie de longue durée, la stagiaire en réorientation professionnelle a été engagée en tant qu'auxiliaire. Deux contrats de travail à durée déterminée ont été pérennisés, et l'intendante a rejoint l'équipe éducative, une nouvelle intendante et un deuxième apprenti étant recrutés. La capacité d'accueil reste à 84 places et le taux d'occupation en moyenne autour de 90 % ce qui est excellent et vaut à la structure des comptes positifs d'année en année, avec les félicitations du réseau.

Convivialité et moments d'échange avec les parents lors de la fête de l'été et de l'apéro de Noël.

Le Conseil de fondation s'est réuni 6 fois afin de traiter des comptes, du budget, des affaires RH de sa compétence, valider les règlements d'inscription et entreprendre le travail de révision de ses statuts.

La structure a accueilli 106 enfants en 2023. L'évolution des heures d'accueil est passée de 82 204 heures en 2021 à 85 378 en 2022 et 90 776 en 2023 (Index 1.06).

3.2 Accueil Pour Enfant en Milieu Scolaire (APEMS de Prangins)

L'APEMS communal de Prangins organise un accueil des enfants de 8 à 12 ans le matin avant l'école, à la pause de midi et l'après-midi après l'école. Les inscriptions sont en constante augmentation :

Les matins :	13 enfants de 5P à 8P sont inscrits pour une fréquentation moyenne de 5 enfants
À la pause de midi :	67 enfants de 5P-6P et 41 enfants de 7P-8P sont inscrits, plus 20 enfants de 7P-8P pour le repas uniquement, la fréquentation moyenne est de 110 enfants pour le repas et de 70 enfants pour l'accueil. 23 enfants de 5P à 8P sont inscrits le mercredi.
Les après-midis :	36 enfants de 5P-6P et 14 enfants de 7P-8P sont inscrits. Cela représente une moyenne de 36 enfants pour les après-midis, tous degrés confondus. Les mercredis après-midi, 11 enfants de 5P à 8P sont inscrits.
Classe Régionale de Pédagogie Spécialisée (CRPS)	2 enfants fréquentent également le restaurant scolaire sous la responsabilité de l'APEMS de Prangins. Une employée spécialement dédiée les accompagne de l'école jusqu'à la cantine et assure leur encadrement tout le temps du repas, jusqu'à la reprise de l'école l'après-midi.
Classe EEAA de la Fondation Vernand	Les 6 élèves fréquentent également le restaurant scolaire.

- Le 23 mars, les parents d'enfants fréquentant l'APEMS ont été invités à se joindre à une séance d'information et de discussion sur la thématique des repas et des besoins nutritionnels en lien avec le label Fourchette Verte.
- A nouveau le 1^{er} juin 2024, l'APEMS a ouvert ses portes afin que les parents et les enfants intéressés à rejoindre la structure puisse découvrir les lieux. Les coordinateurs se sont relayés afin de faire visiter le bâtiment et présenter les différents espaces aux visiteurs.
- En mars, l'ECA (établissement cantonal d'assurance) a effectué une visite afin de s'assurer des bonnes pratiques en cas d'incendie dans le bâtiment en présence des enfants.
- En mai 2023, l'Office de la Consommation (OFCO) a procédé à une inspection des cuisines de la cantine. Les demandes de l'OFCO concernaient la traçabilité lors de la manipulation des aliments et de leur conservation.
- En juin, la nouvelle chargée de surveillance de l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est venue se présenter et a passé en revue le fonctionnement de la structure. Les constats préliminaires effectués sont satisfaisants. Toutefois, elle a relevé le fait qu'avec l'augmentation des inscriptions, le taux d'encadrement devait être revu et donc l'engagement d'un nouvel coordinateur était nécessaire afin d'être dans les normes. L'engagement a été fixé pour janvier

2024. Cela a aussi soulevé une discussion concernant la décharge donnée aux 7P-8P qui ne serait pas conforme. Ceci sera traité en 2024.

- Le 18 novembre 2023, l'ensemble de l'équipe de l'APEMS a assisté à une formation certifiante relative au premier secours.
- En décembre, l'APEMS de Prangins a été invité à participer à la fenêtre de l'Avent du Château du village. Ainsi, les enfants se sont déplacés durant un mercredi après-midi pour la préparer.

En début d'année, la Municipalité a décidé de procéder à une clarification de ses procédures internes au service parascolaire communal et a revu sa charte du personnel fixe et auxiliaire en charge de l'accueil. Dans ce contexte, elle a aussi décidé d'évaluer le fonctionnement général de la structure à l'aune des nouveautés apportés par la charte et a confié cet exercice à un conseiller externe qui est intervenu auprès du personnel. Les parents ont été informés de ces démarches et reçu la charte mise à jour.

3.3 Bibliothèque périscolaire

En dehors des heures scolaires, une bibliothécaire communale assure un accueil à la pause de midi et deux fois par semaine l'après-midi. Le nombre de prêts sur le temps parascolaire s'élève à plus de 6'000 pour 240 utilisateurs réguliers pour l'année 2023.

La semaine du 6 au 10 novembre s'est tenu un événement spécial : « Apprendre à dessiner les Mangas ». 46 inscriptions sur 4 jours montrent l'intérêt pour cela. Les enfants ont pu écouter les explications d'un dessinateur professionnel tout en créant leur propre personnage manga.

Une fois par mois, les contes et récits bibliques, racontés par Mme Catherine Abrecht, diacre, attirent toujours leurs fidèles auditeurs. Le thème de cette nouvelle année est « Les 5 sens ... dans tous les sens »

3.4 Accueil d'été - Centre aéré

Pour la première fois, des activités estivales ont été proposées aux enfants pranginois âgés de 8 à 12 ans. Le nouveau centre aéré de Prangins a ouvert ses portes du 3 au 14 juillet 2023 et offrait 35 places. 60 enfants se sont inscrits, pour une fréquentation moyenne de 30 enfants par jour, y compris des enfants pas scolarisés sur la commune ou pas inscrits au parascolaire. Les enfants étaient encadrés par le personnel éducatif du Centre d'animation de Prangins (CAP) et de l'APEMS. Les activités proposées se sont déroulées en majeure partie sur la commune, en partenariat notamment avec le Château de Prangins et le service des Travaux, voirie et Espaces verts communal.

3.5 Préscolaire

3.5.1 Projet de crèche et de cantine scolaire pour l'accueil parascolaire des 4 à 8 ans

Le projet de construction est communal cependant la structure sera exploitée par la Fondation de la petite enfance de Prangins dite La Fourmilière, qui fait partie du réseau du RAT. Pour rappel, la construction d'une crèche de 44 places vise à répondre prioritairement aux besoins en places d'accueil des enfants des familles pranginoises, les places restantes pouvant être ouvertes aux enfants de communes avoisinantes notamment celles appartenant au Réseau d'Accueil des Toblérone (RAT). Le bâtiment comprendra aussi une cantine scolaire de 60 places pour les enfants de 4 à 8 ans, qui complètera l'offre actuelle d'accueil de midi de l'Unité d'Accueil de la petite Enfance (UAPE) La Fourmilière.

Des séances régulières entre les représentants de la Commune - service bâtiments et enfance - et l'architecte ainsi que différents corps de métier ont continué à se tenir. Le 1^{er} février 2023, le Conseil communal a accepté le *préavis No. 29/2022 « Demande d'un crédit de 4'200'000.-CHF TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins »*. Les informations concernant l'avancement de la construction de la crèche peuvent être retrouvées au 1^{er} chapitre du Service Bâtiments.

3.5.2 Jardin d'enfants la Farandoline

Structure privée d'accueil d'enfants en âge pré-scolaire dès 2.5 ans, la Farandoline a pour but de favoriser la socialisation des enfants. La Commune la soutient par un loyer modéré. L'assemblée générale s'est tenue le 23 novembre 2023. Après une reprise encourageante pendant la période Covid, la structure connaît à nouveau des préoccupations relatives à son taux de fréquentation, afin de pouvoir parvenir à des comptes équilibrés. Les changements d'horaire (élargis à 7h le matin) n'ont pas suffi à séduire une nouvelle demande et la structure souffre de ne pouvoir offrir le repas de midi.

4. JEUNESSE

4.1 Accueil libre 13-17 ans au Centre d'animation de Prangins (CAP)

Rappel : Le préavis No. 11/2022 - *Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.—pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023* - déposé par la Municipalité le 10 mars 2022 a été adopté par le Conseil communal à sa séance du 15 juin 2022 avec l'amendement suivant à sa deuxième conclusion : « *de porter un montant de CHF 121'000 au budget des années 2023 et 2024, ce qui permettra d'effectuer un bilan fiable fin 2024, en vue d'une décision fondée sur la suite à donner au projet.* »

Durant l'année 2023, le Centre d'animation pour les jeunes a proposé diverses activités en lien avec non seulement les jeunes mais aussi la population : des ateliers créatifs et culinaires, divers tournois, des sorties que ce soit dans la commune ou encore en excursion, des soirées à thèmes. Le centre a également participé à des projets de la commune tels que les Fenêtres de l'Avent, les portes ouvertes pendant la Fête du village ou encore la décoration de la fontaine pour Pâques. Du soutien scolaire ponctuel a été organisé ainsi que de la prévention et sensibilisation sur divers thèmes concernant la jeunesse : incivilités, consommations, sexualité, apprentissage et expérimentation du vivre ensemble.

Plus d'une centaine de jeunes filles et garçons fréquentent le lieu mensuellement, en moyenne 25 / jour d'ouverture. Le centre d'animation est fermé durant les vacances estivales.

4.2 Salle des étudiants

Depuis 2018, la Commune met à disposition des jeunes étudiants pranginois une salle de révision située dans le bâtiment scolaire Combe 2. Ceci leur permet de préparer leur cours et en période d'examen, de réviser en toute quiétude, tout en restant près de leur domicile. La salle a une capacité d'accueillir une vingtaine d'étudiants, du lundi au dimanche de 8h00 à 24h00 y compris les vacances scolaires et les jours fériés. De façon régulière, il y a entre 3 à 4 étudiants. Lors des périodes d'examen, il peut y avoir jusqu'à 17 étudiants, souvent tard dans la soirée. L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les responsables M. Fabien Moresino ou M. Simon Müller.

4.3 Mise à disposition d'un local pour les jeunes pranginois (AJP – Association des jeunes)

En mars 2023, un nouveau comité s'est formé afin de prendre le relais pour la jeunesse à Prangins. Les nouveaux membres ont été présentés à la Municipalité. Le 1^{er} mai 2023, ils ont pris possession des locaux, aménagé l'espace et rencontré les divers acteurs en lien avec leur association. Plus tôt dans l'année, le 30 mars, l'ensemble du comité de l'association a participé à l'apéritif des jeunes retraités en ayant la charge du service des boissons. Cela s'est très bien passé et a été fortement apprécié. Le 21 décembre, les locaux ont ouvert leurs portes à la population dans le cadre des fenêtres de l'Avent.

SERVICE BÂTIMENTS

1. PROJETS DE CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS ET D'ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1.1 Projets de constructions de nouveaux bâtiments
 - 1.1.1. Bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire
 - 1.1.2. Projet de sanisettes (WC publics) aux Abériaux
 - 1.1.3 Rapport-préavis No. 53/2023 – Site Les Abériaux
 - 1.1.4 Projet d'implantation d'un EMS sur une parcelle communale
- 1.2 Projet de rénovations de bâtiments communaux
 - 1.2.1 Vestiaires sportifs - Bâtiment des Abériaux
 - 1.2.2 Isolation énergétique - Bâtiment du Collège de la Combe (étape 3)
 - 1.2.3. Suivi des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux – Bilan fin 2023

2. GESTION COURANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERVENTION CONCIERGERIE

- 2.1 Maintenance et entretien
- 2.2 Déprédations, incivilités, vandalisme et incidents
- 2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques

3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

- 3.1. Location de salles communales
- 3.2. Mise à disposition de salles communales pour les activités politiques

4. GESTION DES BAUX A LOYER DES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX

- 4.1. Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyers
- 4.2 Etablissements qui appartiennent à la collectivité publique
 - 4.2.1 Tea-room du Village
 - 4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux
 - 4.2.3 Auberge communale
 - 4.2.4 Café-Restaurant Les Abériaux
- 4.3 Commerces – Services
- 4.4 Immeuble Très-le-Châtel

SERVICE BÂTIMENTS

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les missions principales du Service Bâtiments sont les suivantes :

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux.
- Assurer la maintenance, l'entretien et la conciergerie des bâtiments communaux ainsi que l'optimisation de la consommation d'énergie des installations
- Assurer la location et la mise à disposition des salles des bâtiments communaux.
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Bâtiment des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines.
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires).
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer, Temple.
- Bâtiment de logements anciennement subventionnés : Immeuble Très-le-Châtel.

1. PROJETS DE CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS ET D'ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS

1.1 Projets de constructions de nouveaux bâtiments

1.1.1. Bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire

Un projet de construction d'un nouveau bâtiment abritant une crèche de 44 places et une cantine scolaire de 60 places a démarré en 2019. Le service Bâtiments pilote ce projet de construction, en collaboration avec le Service des Affaires sociales, enfance & jeunesse, qui s'assure du programme et des liens avec les acteurs de l'enfance concernés (future directrice de crèche, réseau, office cantonal d'accueil de jour).

Dans le cadre de ce projet, le préavis No. 29/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins* » a été accepté par le Conseil communal février 2023. Ce préavis s'inscrit dans la continuité du projet démarré en 2019 ayant nommé l'architecte Philippe Leroy lauréat du concours à la suite du préavis No. 37/2019 « *Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831* » et au préavis No. 55/2020 « *Demande de crédit d'étude de CHF 435'000.- en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831* ».

Le préavis No. 55/2020 « *Demande de crédit d'étude de CHF 435'000.- en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831* » a fait l'objet d'un dépassement de CHF 64'035.-, soit un montant final de CHF 499'035.-

Ce dépassement s'explique par trois raisons principales :

- Une réévaluation du montant de l'ouvrage, après attribution du projet à l'architecte Philippe Leroy, passé de CHF 2'711'680.- initialement évalué par Irbis Consulting à CHF 3'192'680.-.

Les honoraires architecte étant calculés en fonction du coût de la construction, conformément à la SIA 1001, les honoraires architecte sont passés de CHF 257'364.- à CHF 301'417.- , soit une augmentation de CHF 43'783.-

- Les honoraires du Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) ont été affectés à ce préavis alors qu'ils auraient dû passer sous le budget courant. Ils se montent à CHF 23'760.-
- Lors de la facturation du permis de construire, les taxes de raccordement ont été réglées en simultanée, or elles auraient dû être affectées au crédit de réalisation, car liées au chantier. Ces taxes se montent à CHF 31'306.-

La comptabilité étant clôturée, les dépenses mal ventilées ne pourront être réaffectées. Ces trois éléments expliquent un surcoût du préavis de CHF 98'849.-. Des mesures d'économie ont été mises en place afin de le réduire à CHF 64'035.-.

Suite à l'acceptation du préavis No. 29/2022 en février 2023, les travaux ont débuté en septembre 2023, et sont planifiés pour une durée totale de 18 mois. Le gros œuvre a réalisé les fondations afin de permettre la pose du bâtiment entièrement en bois en 2024. Selon le planning prévisionnel, la mise en service de la crèche est prévue pour le printemps 2025.

1.1.2. Projet de sanisettes (WC publics) aux Abériaux

La Municipalité a déposé en 2023 le préavis No. 41/2023 « *Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux* ». L'implantation de ces sanisettes présentée par la Municipalité dans le préavis se trouve côté Genève du site des Abériaux, entre les deux terrains de football, en limite de propriété. Lors du débat en séance du Conseil communal, la Municipalité a expliqué avoir étudié un autre emplacement situé juste derrière le bâtiment des Abériaux. La différence financière entre les deux emplacements est minime (moins de CHF 10'000.-). Certains membres de la commission ad hoc proposaient de refuser le préavis en raison de l'emplacement prévu par la Municipalité. Durant la séance du Conseil communal de novembre 2023, la Municipalité a donc proposé d'implanter les sanisettes derrière le restaurant des Abériaux si le Conseil communal le souhaitait. Malgré cette proposition, le préavis a été refusé par le Conseil communal.

1.1.3 Rapport-préavis No. 53/2023 – Site Les Abériaux

La Municipalité a déposé en octobre 2023 le rapport-préavis No. 53/2023 « *Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Yvan Bucciol - Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux* ». La Municipalité vise à poursuivre une politique d'aménagement qualitatif et propose des projets qui s'inscrivent dans une vision globale, coordonnée et à long-terme du développement du site Les Abériaux. Elle estime que le postulant et la Municipalité souhaitent la même chose, soit mener une étude globale du site des Abériaux, à l'exception notamment des deux différences suivantes :

- La Municipalité estime que cette réflexion globale peut être menée avec les montants des honoraires qui figurent dans le budget annuel de fonctionnement alors que le postulant souhaite que la Municipalité présente un préavis avec une demande de crédit d'étude d'aménagement afin de mener cette réflexion globale (un préavis n'est en principe déposé que dès que le montant de la demande de crédit dépasse CHF. 50'000.-).
- La Municipalité n'a pas planifié dans son étude globale d'inclure une réflexion concernant un autre emplacement pour le terrain de football synthétique (déplacement de celui-ci) alors que le postulant souhaite que cette réflexion soit menée.

Par ailleurs, la Municipalité est très favorable à l'idée de mener une étude énergétique sur l'ensemble des bâtiments du site Les Abériaux. Celle-ci permettrait d'analyser si des synergies sous forme de chauffage à distance entre les bâtiments communaux existants ou à venir, pourraient être exploitées.

1.1.4 Projet d'implantation d'un EMS sur une parcelle communale

La Municipalité a décidé de renoncer à poursuivre un projet d'EMS sur une parcelle communale et demandé au Canton de retirer la commune de Prangins de la liste du Programme d'Investissements de Modernisation des EMS (PIMEMS). Un EMS aujourd'hui doit avoir idéalement environ 90 lits pour être financièrement viable selon le Conseil d'administration du Groupe Hospitalier Ouest Lémanique (GHOL), le partenaire d'exploitation avec lequel nous échangeons depuis 1 année. Une nouvelle étude d'implantation a été menée et a notamment démontré que la mobilité induite par les activités d'une telle structure, soit la charge de trafic généré, le type de véhicules concernés et les implications pour la voirie sont incompatibles avec la volonté municipale de promouvoir dans notre commune une mobilité décarbonée en augmentant la convivialité et la sécurisation des déplacements en mode doux.

Lorsque ce renoncement a été annoncé aux membres du Conseil d'administration du GHOL, il a été rappelé que le Canton est propriétaire d'une parcelle constructible sur le site de l'hôpital psychiatrique de Prangins sur laquelle il serait possible d'implanter un EMS de 90 lits. Cette parcelle étant cantonale et non communale, le GHOL pourrait ainsi poursuivre un projet d'EMS en partenariat avec le Canton.

1.2 Projet de rénovations de bâtiments communaux

1.2.1 Vestiaires sportifs - Bâtiment des Abériaux

La Municipalité a déposé en 2023 le préavis No. 42/2023 « *Demande de crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux* ». Ce projet de transformation du bâtiment communal situé au lieu-dit Les Abériaux et dans lequel se trouvent les vestiaires du Football Club Prangins Sport (FC Prangins) visait à répondre aux attentes des nombreux membres du FC Prangins et d'entreprendre des travaux pour rénover et créer de nouveaux vestiaires pour le FC Prangins au sous-sol du bâtiment communal des Abériaux. Ce préavis a été retiré et revu par la Municipalité pour être présenté sous une nouvelle forme : No. 52/2023 « *Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux* ». Ce préavis sera traité en 2024 par le Conseil communal.

Dans le cadre de ces travaux d'optimisation des vestiaires, l'Exécutif souhaite mettre à disposition du FC Prangins Sport un espace supplémentaire car ce club a vu ses besoins en vestiaires augmenter suite à son ouverture, il y a quelques années, à des équipes féminines. La Municipalité a donc informé fin 2022 le gérant du Café-Restaurant des Abériaux qu'elle souhaitait récupérer le local situé au sous-sol du bâtiment des Abériaux, local qui lui avait été attribué à bien plaisir et gratuitement depuis plus d'une dizaine d'années. Elle a intégré dans son préavis un montant pour un cabanon de 25 m² conformément au souhait émis par le gérant en décembre 2022.

1.2.2 Isolation énergétique - Bâtiment du Collège de la Combe (étape 3)

La Municipalité a déposé le préavis No. 51/2023 « *Demande d'un crédit d'étude de CHF 380'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique et de la rénovation du bâtiment du Collège de la Combe – Etape 3* ». Les études réalisées par le biais de ce préavis permettront de dimensionner précisément les travaux à réaliser pour l'assainissement énergétique de ce bâtiment, ainsi que l'enveloppe financière en conséquence. Ce préavis sera traité en 2024 par le Conseil communal.

1.2.3. Suivi des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux – Bilan fin 2023

En 2009 un mandataire spécialisé a établi une priorisation des travaux d'assainissement énergétique à effectuer au sein des bâtiments communaux. Entre 2010 et fin 2023 la Municipalité s'est basée sur cette priorisation. Le bilan effectué fin 2023 démontre que l'ensemble des travaux préconisés ont été effectués sauf les travaux prévus au sein de la 3^e étape du Collège de la Combe (les étapes 1 et 2 ont été assainies en 2013) et une partie de ceux prévus au sein du bâtiment locatif Très-Le-Châtel (une partie a déjà été effectuée en 2010). Le bilan à la fin 2023 des travaux d'assainissement réalisés (ou des démolitions) au sein des bâtiments communaux entre 2010 et 2023 est présenté dans le tableau à la page suivante.

PRIORISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ETABLIE EN 2009 - BILAN DES TRAVAUX EXECUTES FIN 2023

LIEU	Surface	Cube SIA	Surface chauffée (m2)	Vecteur énergétique	Consommation		Consommation	Emmissions	Std SIA 1987 rénové	Préconisation	ACTION SUR PLAN D'INVESTISSEMENT A 5 ANS	PRIORISATION DE 2009	BILAN EN 2023	
	m2	m3	=SRE?		Mazout		Gaz	tonnes eqCO2	MJ/m2/an					
Ferme La Place: maison de commune	635	7 600	2 300	GAZ			115 184.0	kWh	26.78	375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE	
Maison Fischer	171	1 850	338	GAZ			34 707.0	kWh	8.07	375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE	
Temple	270	2 000	240	Mazout	3 000	litres			8	375.0	Mettre sous surveillance	Changer le vecteur énergétique, lorsque l'occasion se présente	BASSE	
Four communal "Fournil"	105	580	200	GAZ			22 812.0	kWh	5.30	375.0	Mettre sous surveillance	A ré-évaluer dans 2 ans	BASSE	
Auberge (sans grande salle)	194	-	485	Gaz			128 000.0	kWh	29.76	375.0	RAS	Rénovation programmée	EN COURS	Réalisée en 2010
Collège de la combe	2 409	####	4 737	Mazout	41 424.0	litres			109.77	375.0	semble dans la norme	Changer le vecteur + selon thermographie une meilleure exploitation est à convenir	HAUTE	Etape 1 et 2 réalisées en 2013 Etape 3 : credit d'études en 2024
Buvette des abériaux	246	1 600	182	Mazout	3 896.0	litres			10.32	375.0	Mettre sous surveillance	Revoir le mode d'exploitation et les réfections à entreprendre	MOYENNE	Changement du mode de chauffage (chaudière à pellets) en 2013
Ancienne administration	254	2 800	672	Mazout	8 000	litres			21	375.0	Mettre sous surveillance	Candidat à la rénovation	HAUTE	Réalisé en 2015, isolation par l'intérieur (bâtiment classé)
La combe (annexe ancienne admin)	208	1 300	Raccordée chaufferie ancienne administration						-		Mettre sous surveillance	Thermographie: mauvaise isolation, à considérer dans le cadre de la rénovation de l'unité principale	HAUTE	Démoli en 2015
Centre communal des Morettes	2 031	####	2 663	Gaz			274 798.0	kWh	63.89	375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE	
Vieux pressoir	110	900	220	Electrique					-		RAS	Changer le vecteur, + déperditions énergétiques importantes, mais à relativiser puisque l'usage est très sporadique (vérifier cette dernière affirmation)	BASSE	Préavis pour changement du mode de chauffage prévu en 2024
Pavillon scolaire des fossés	248	2 300	469	Electrique					-		RAS	Changer le vecteur énergétique si le provisoire doit encore durer, voir en fonction du plan d'extension des écoles	BASSE	Démoli en 2014
Step + villa port	108	680	100	Mazout	7 343.0	litres			19.46	375.0	Mettre sous surveillance	Mal isolée + changer le vecteur énergétique*	MOYENNE	Réflexion de rénovation ou de démolition, dans le cadre du passage de la step en stap et de la démolition du monobloc
Voirie nouveau bâtiment	?	?	?	Bois	?				-	375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE	
Locatif Très le Châtel (12 appartements)	181	2 873	489	Mazout	4 398	litres			11.66	375.0	Mettre sous surveillance	Mal isolée + Travaux d'assainissement nécessaires + changer le vecteur énergétique lorsque l'occasion se présente	HAUTE	Travaux d'assainissement en 2010, changement chaudière en 2017 par gaz nouvelle generation (condensation) Préavis assainissement enveloppe thermique en 2024
								314.2						

* nécessite une différenciation entre STEP et Villa Port pour porter un jugement correct.

2.1 Maintenance et entretien

L'équipe de nos concierges assurent quotidiennement les missions d'entretien des bâtiments communaux, à savoir le nettoyage des sols, sanitaires et mobiliers, ainsi que l'entretien et la vérification de l'ensemble des équipements techniques et infrastructures : portes, fenêtres, éclairages, ascenseurs, chaufferies, sanitaires etc. pour ne citer qu'eux. L'ensemble des bâtiments communaux font l'objet de contrats d'entretien et de contrôles, réalisés par des entreprises spécialisées (sécurité incendie, ascenseurs, portes automatiques etc.).

Certains dysfonctionnements ne pouvant être anticipés, un budget important est toutefois alloué aux réparations ponctuelles, malgré cette maintenance préventive. Ces dépenses courantes sont globalement affectées aux équipements les plus régulièrement sollicités comme les ouvrants (portes, baies vitrées ; stores etc.) ou les plus techniques (pompes à chaleur – entre autres celle de la Combe, chaudières à pellets etc.).

Les travaux de fiabilisation de la pompe à chaleur de la cantine du Collège de la Combe (Combe 2) ont été menés à terme en 2023 afin d'assurer une circulation permanente des fluides, sans risque de gel. Une transmission automatique des alarmes a également été installée.

Des travaux conséquents ont été entrepris sur le joug des cloches du temple de Prangins afin de contrôler d'une part son uniformité et d'autre part de le restaurer selon les techniques prescrites par les services cantonaux des Monuments et sites. L'ensemble des organes annexes permettant le mouvement des cloches (roues, engrenages, moteurs etc.) ont également été revus et reconditionnés.

Le Service s'est équipé en 2023 de deux machines permettant, via le passage au travers d'une cartouche à filtre actif, de transformer l'eau du robinet en eau ozonée, ayant des propriétés nettoyantes normées. L'acquisition de ces deux machines, au Centre des Morettes ainsi qu'à la cantine de la Combe 2, a permis sur l'année de vérifier leur efficacité sur ces deux bâtiments. Face à la grande satisfaction des agents, aux économies de produits d'entretien réalisées ainsi qu'aux expositions de matières chimiques réduites, deux autres machines seront acquises en 2024 pour déployer la solution.

Le Service Bâtiments organise tous les étés un nettoyage de l'ensemble des locaux, profitant de la fin de l'école et des congés des collaborateurs. Au total, ce sont 6 concierges (4 concierges + 1 apprenti + 1 responsable de secteur), 4 jeunes et 4 employés de l'entreprise retenue qui sont mis à contribution pour nettoyer tous les locaux durant quinze jours.

2.2 Déprédations, incivilités, vandalisme et incidents

Certaines dépenses non prévues sont liées aux déprédations. En 2023, plusieurs bâtiments en ont fait l'objet, principalement durant la période printemps-été, très spécifiquement aux vacances scolaires.

Voici quelques déprédations spécifiques :

- Le Centre des Morettes, avec une intrusion de personnes ayant renversé des tables, dégradé la console de gestion des éclairages, bouté le feu à une corbeille (brisant une porte vitrée), pour finir par le jet de cailloux sur 10 fenêtres en toiture. Montant total des réparations : environ CHF 15'000.-
- L'école des Morettes, avec de nombreuses déprédations, principalement de petits incendies de corbeille ou des détritres divers de manière récurrente. Des individus ont également campé sur le toit de l'école. Coût des réparations : CHF 1'400.-
- Le collège de la Combe, pour lequel une chevillière d'orientation du store a été brûlée entièrement. Coût des réparations : CHF 797.-
- A la buvette de Promenthoux, la porte du local de stockage a été forcée (mais non ouverte). Coût des réparations : CHF 260.-

De nombreux autres actes d'incivilités, désormais très courants, sont également à recenser, comme des salissures, tags, des consommations de cigarettes dans les vestiaires etc.

Le coût total des déprédations subies en 2023 s'élève à un peu plus de CHF 24'000.-, sans prendre en compte le temps humain nécessaire pour les remises en état des salles.

Soumis à de fortes contraintes, certains équipements peuvent également être à l'origine de sinistres. Ce fut le cas en fin d'année 2022 avec l'incendie du tableau électrique de la buvette des Abériaux, heureusement sans conséquence sur le bâtiment. En 2023, et après réparations, la problématique est à nouveau survenue mais a cette fois-ci pu être identifiée. Les travaux de réparation sur cette cause seront réalisés en 2024.

2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques

Une des actions du plan climat 2019-2023 de la commune concerne le suivi par le Service Bâtiments des consommations énergétiques ainsi que leur optimisation. Ce rôle est d'autant plus important compte tenu du contexte actuel de tension de l'approvisionnement énergétique et des efforts demandés par le Canton en 2022.

L'ensemble des consommations sont ainsi suivies via Enercoach, par bâtiment et par type d'énergie : renouvelables bois, gaz, mazout ou électricité. Les données sont ainsi exploitables directement via l'application pour générer des étiquettes par bâtiment.

En 2023, on constate, une consommation électrique de 472 530 kWh pour un montant global de CHF 156'667.-. La consommation électrique a ainsi baissé de l'ordre de 6 %. En revanche, face aux augmentations des coûts de l'énergie, la facture augmente de plus de 30 %.

Concernant les optimisations, le renouvellement des éclairages pour un passage à la LED a débuté en 2022 pour équiper plusieurs bâtiments. Compte tenu du coût des solutions, cette modernisation sera planifiée sur plusieurs années.

Du côté énergétique, des optimisations ont été apportées via les programmations des chaufferies (modification des programmes internes pour intervenir sur les courbes de températures de chauffage, influant les températures du bâtiment) permettant d'apporter de la finesse dans les réglages.

Enfin, les appareils les plus énergivores en fin de vie sont systématiquement changés par des modèles basses consommations (boilers etc.).

Des mesures figurant dans le plan climat 2019-2023 sont déjà actives, notamment l'abaissement de la température dans la Maison de Commune.

3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

3.1. Location de salles communales

Le Service Bâtiments gère la location des salles communales avec efficacité et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population et les sociétés pranginoises. Cette politique est définie dans des notes de service permanentes qui servent de base pour la tarification équitable des salles.

La tarification des locations tient compte de différents paramètres, notamment le type de service sur place (projecteur, cuisine) ou encore la capacité de la salle. Ils ont été revus en 2023, à la hausse pour les non pranginois et sans modifications pour les pranginois.

Les gratuités représentent une majeure partie des locations, preuve de la demande forte des sociétés locales (sport, musique, ateliers manuels...) et des pranginois pour leur utilisation.

Les chiffres ci-après présentent le nombre de locations pour chaque salle, ponctuelles ou annuelles (clubs de sport). Plusieurs locations peuvent donc avoir lieu le même jour, les plannings des salles étant très chargés.

Les salles qui peuvent être louées par la population sont les suivantes :

- La Salle du Conseil : 88 locations en 2023 dont 7 locations payantes ;
- Le Vieux Pressoir : 144 locations en 2023 dont 2 locations payantes ;
- Le Centre communal des Morettes : 99 locations en 2023 dont 8 locations payantes.

Les salles de gym sont les salles les plus sollicitées pour les clubs pranginois :

- Les deux salles de gym 1&2 des Morettes : 422 locations dont 70 locations payantes ;
- La salle de gym du bâtiment Combe 1 : 360 locations dont 60 locations payantes.

La salle de rythmique du bâtiment Combe 1 a également été louée 252 fois en 2023, 72 locations payantes.

3.2. Mise à disposition de salles communales pour les activités politiques

Le Service Bâtiments s'occupe de l'ensemble des réservations de salles communales mises à disposition pour les activités politiques pranginoises.

Pour les séances des commissions du Conseil communal, la Commune met à disposition les salles de Commission n°1 (Bureau du Conseil) et la salle de Commission n°2, toutes deux situées dans la Maison de Commune.

Pour les assemblées générales des 3 groupes politiques pranginois ainsi que les séances de groupe des partis, la salle du Conseil, la salle située au 2^e étage de la maison Fischer, dite salle de l'USL, ainsi que le bâtiment du Vieux Pressoir sont mises à disposition.

4. GESTION DES BAUX A LOYER DES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX

4.1. Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyers

La Municipalité a, parmi ses missions, celle de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés. Les locaux loués sont destinés à des établissements publics (Tea-Room du Village, Buvette de la plage de Promenthoux, Auberge communale, Café-Restaurant Les Abériaux), à des commerces (Epicerie, Boulangerie), à des services (Jardin d'enfants La Farandoline), à des bureaux ou encore à des logements (Immeuble locatif Très-le-Châtel).

Depuis le début de la législature 2021-2026, la Municipalité vise à déterminer les loyers pour ces locaux soumis à des contrats de baux à loyer sur la base de critères objectifs et en appliquant une équité de traitement. Les loyers pour ces locaux du patrimoine communal sont présentés en toute transparence dans le préavis du budget puis celui des comptes.

4.2 Etablissements qui appartiennent à la collectivité publique

La commune est l'heureuse propriétaire de 4 établissements publics aux emplacements privilégiés dans le centre historique ou au bord du lac.

- Tea-room du Village – 100 places, fermé le soir
- Buvette plage Promenthoux – 100 places, saisonnier (6 mois)
- Auberge communale – 132 places, 9 chambres
- Café-Restaurant Les Abériaux – 254 places

La politique souhaitée par la Municipalité pour la mise à disposition de ce patrimoine communal se fonde sur une série de critères, dont le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires (CA) annuel de l'établissement, à l'intérieur d'une fourchette (loyer plancher et loyer plafond). Selon la pratique de la branche, la Municipalité a fixé ce pourcentage entre 4 % et 8 % du CA.

Aujourd'hui, ce principe s'applique à 3 des 4 établissements publics pranginois. Les loyers annuels des 4 établissements publics sont présentés en toute transparence dans le préavis No. 50/2023 *Budget 2024*. Ils s'élèvent à CHF 18'000.- pour le Tea-Room du Village, CHF 47'500.- pour la Buvette de Promenthoux, CHF 82'000.- pour l'Auberge communale et CHF 30'000.- pour le Café-Restaurant Les Abériaux.

4.2.1 Tea-room du Village

Cet établissement bénéficie de 100 places, dont une grande partie en terrasse à ciel ouvert. Il est fermé le soir. La Municipalité a reçu le gérant du Tea-Room du Village afin d'échanger autour de divers sujets concernant cet établissement ainsi que de la politique pour la mise à disposition du patrimoine communal pour les établissements publics souhaitée par la Municipalité. Suite à cette rencontre, le contrat du bail à loyer du Tea-room a été revu et est fondé sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires dès septembre 2023.

Comme tous les ans, de améliorations régulières ont été apportées sur l'ensemble du lieu et se poursuivront (curage des réseaux, robinetterie, sanitaires etc.).

4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux

Cet établissement saisonnier est ouvert 6 mois par année. Il bénéficie de 100 places toutes en terrasse principalement à ciel ouvert. Ainsi par temps de pluie l'établissement est fermé. La Municipalité a reçu le gérant de la Buvette de Promenthoux afin d'échanger autour de divers sujets concernant cet établissement ainsi que de la politique pour la mise à disposition du patrimoine communal pour les établissements publics souhaitée par la Municipalité. Suite à cette rencontre, le bail à loyer de la Buvette de la plage de Promenthoux a été revu et est fondé sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires.

Une vigilance particulière est apportée à la fosse à graisse de cet établissement qui déborde ponctuellement. Une fréquence de vidange supplémentaire sera instaurée dès 2024 pour pallier ce problème.

4.2.3 Auberge communale

Cet établissement a 132 places, dont une partie en terrasse à ciel ouvert, et 9 chambres. L'Auberge communale bénéficie d'un bail à loyer se fondant sur le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires.

L'établissement a bien respecté l'ensemble de ses engagements concernant les ouvertures tardives les soirs de Conseils communaux. Par ailleurs, des dysfonctionnements ont été constaté sur la chaudière à pellets du sous-sol. En 2023, une inondation est survenue, dont l'origine venait d'une fuite de flexible au niveau de l'arrivée d'eau de la machine à café. Peu de dégâts sur le parquet (qui venait d'être restauré) mais quelques dégâts au sous-sol sur les moteurs de ventilation du bâtiment.

4.2.4 Café-Restaurant Les Abériaux

Le contrat de bail à loyer commercial du Café-Restaurant Les Abériaux actuellement en vigueur date de 2004. La Municipalité souhaite établir un nouveau bail à loyer pour le Café-Restaurant Les Abériaux adapté à la réalité du terrain et à la politique de mise à disposition des établissements publics du patrimoine communal souhaitée par l'Exécutif, soit le principe d'un loyer basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires (CA).

Le bail à loyer de 2004 indique un usage de café-buvette saisonnière de 120 places (salle de consommation 70 places, terrasse 50 places). La licence d'exploitation établie par le Département de l'économie cantonale en 2003 stipule également 120 places mais avec un usage de café-restaurant. Dès 2017, l'établissement

bénéficie d'une nouvelle licence d'exploitation pour 254 places (salle de consommation 70 places, terrasse couverte 81 places, terrasse à ciel ouvert 103 places) avec un usage de café-restaurant.

Le bail à loyer de 2004 indique qu'il s'agit d'un établissement saisonnier à l'usage d'un café-buvette. Le Café-Restaurant Les Abériaux est généralement ouvert 10 mois par année (mars à décembre). Son exploitation relève d'une exploitation annuelle plutôt que saisonnière. Son usage est celui d'un café-restaurant plutôt que celui d'un café-buvette.

Le contrat de bail de 2004 se fonde sur le principe d'un loyer fixe, sans lien avec le chiffre d'affaires. Le loyer annuel est fixé par rapport aux mois d'ouverture à raison de CHF 3'000.- par mois, soit CHF 30'000.- par année.

Le bail à loyer de 2004 stipule que le gérant s'engage à permettre au Football Club (FC) Prangins Sport et au Club Nautique de se réunir en priorité dans tout ou partie de la salle de consommation et de la terrasse de l'établissement. Cette clause mériterait d'être précisée car elle est difficile à appliquer en l'état. Le gérant n'a notamment pas mis des places de l'établissement à disposition du FC Prangins Sport pour accueillir à midi durant la semaine du 14 au 20 août 2023 les juniors du camp d'été « Juventus » alors que la demande avait été formulée par le FC Prangins Sport plusieurs mois à l'avance. Le bail à loyer précise également que les jours de congé hebdomadaires sont fixés, dans la mesure du possible, en tenant compte des activités de ces deux sociétés locales.

La Municipalité souhaite donc établir un nouveau bail à loyer adapté à la réalité du terrain, notamment à la licence d'exploitation en vigueur. Elle souhaite également que le loyer se base sur un pourcentage du chiffre d'affaires comme c'est déjà le cas pour les 3 autres établissements publics pranginois.

En février 2023, dans le respect des échéances du contrat pour locaux commerciaux conclu entre la société Pareja Sàrl et la Commune, la Municipalité a résilié le bail.

En mai 2023, dans le cadre de la procédure de conciliation, la Municipalité a fait une offre à la société Pareja Sàrl comprenant, notamment, un loyer basé sur 6 % du CA, avec un loyer plancher et un loyer plafond. Cette offre est restée sans suite. Fin mai 2023, la procédure de conciliation a échoué et la Commission a proposé l'annulation de la résiliation du bail.

En juin 2023, convaincue de la légitimité de sa démarche, la Municipalité a porté l'affaire devant le Tribunal des baux. La Municipalité ne dérogera pas au principe d'un loyer basé sur un pourcentage du CA mais est prête à négocier ce pourcentage afin de trouver une solution à ce litige. À la suite d'un décès touchant l'un des intervenants au sein de la procédure, la séance au Tribunal des baux qui devait se tenir le 31 janvier 2024 a été remise au 29 mai 2024.

En mars 2024, la Municipalité a formulé une nouvelle offre à la société Pareja Sàrl comprenant notamment un loyer basé sur 4 % du CA tout en renonçant à l'exigence d'un loyer plancher. L'offre est restée sans suite.

Bref rappel historique :

Lors de la signature du bail à loyer en 2004, l'établissement bénéficie d'une terrasse de 50 places. Le bâtiment des Abériaux est toutefois entouré par des surfaces extérieures dallées, notamment côté Genève et côté lac du bâtiment. Ce qui a évolué depuis 2004 est le fait que le gérant a installé sur ces surfaces extérieures dallées côté Genève et côté lac du bâtiment des chaises/tables et utilise ces surfaces dallées comme terrasses additionnelles à la terrasse d'origine de 50 places. Dans ce cadre, une partie de la surface extérieure dallée côté Genève a été couverte en 2006 d'une toiture par le gérant, à ses frais, et avec l'aval de la Commune (permis de construire délivré en 2006).

En 2015, une visite par un inspecteur de la police cantonale du commerce détermine que l'établissement offrait une capacité d'accueil nettement supérieure à celle fixée par la licence établie en 2003 (254 places au lieu de 120 places). La Commune entame une démarche de régularisation des surfaces occupées par les terrasses de l'établissement et des places disponibles. Une nouvelle licence d'exploitation est établie par le Canton en 2017.

4.3 Commerces – Services

La commune loue des espaces au sein de la Maison de Commune pour l'Épicerie de Prangins ainsi que la Farandoline – Jardin d'enfants.

Elle loue également le bâtiment communal situé au centre de la Place du village, et qui abrite au rez-de-chaussée la Boulangerie Fayet et à l'étage des bureaux.

En 2023, des travaux de mise en conformité ont été réalisés afin d'isoler la partie sanitaire du local de la partie de préparation culinaire. Le carrelage a par ailleurs été refait entièrement ainsi qu'une couche de peinture murale. L'office de la consommation en a été avisé.

4.4 Immeuble Très-le-Châtel

Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné « Très-le-Châtel » se monte à CHF 188'150.-. Les loyers de cet immeuble ne sont pas fixés librement, même si les aides cantonales sont arrivées à échéance. Le Service des communes et du logement a continué de contrôler le prix des loyers, conformément au calcul qu'il a établi en octobre 2016. Pour sortir du contrôle, il est indispensable de solder le fonds de régulation, qui ne peut être utilisé que pour des travaux à plus-value dans le bâtiment.

SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

- 1.1 Développement du programme culturel législature 2021-2026
- 1.2 Manifestations culturelles 2023
 - 1.2.1 Tango Nomas – samedi 18 mars – Morettes, 20h00
 - 1.2.2 Danse avec le violon – samedi 1^{er} avril – Morettes, 20h00
 - 1.2.3 Histoire de ma Vie – Hector Berlioz – samedi 29 avril – salle du Conseil, 20h00
 - 1.2.4 Concert classique Mendelssohn et Tchaïkovski – samedi 27 mai – Salle du Conseil, 20h00
 - 1.2.5 Exposition Belasco – du 9 au 29 octobre – Salle du Conseil
 - 1.2.6 Time Machine, samedi 9 décembre – Morettes, 20h00
- 1.3 Événements annulés
 - 1.3.1 Squeezband
 - 1.3.2 Nos inconséquences

2. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS & ASSOCIATIONS LOCALES

- 2.1 Prangins Baroque du 3 au 10 septembre, 4^{ème} édition
- 2.2 Union des sociétés locales pranginoises (USL)
 - 2.2.1 Subventions aux sociétés locales
 - 2.2.2 Subventions diverses
 - 2.2.3 Festivités du 1^{er} août
 - 2.2.4 Fête au Village
 - 2.2.5 Noël des enfants

SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les missions principales du service Culture & Sociétés locales sont les suivantes :

- Gérer le soutien à la création artistique et organiser des manifestations culturelles ;
- Gérer les relations avec l'ensemble des sociétés locales.

1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

1.1 Développement du programme culturel législature 2021-2026

La culture est, selon la définition de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), « dans son sens le plus large, considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Au début de la législature 2021-2026, avec un maigre 10 % d'EPT dans le Service, il a été nécessaire de soustraire certains aspects de l'organisation de concerts, tels que : billetterie, réalisation de flyers et d'affiches, communication (30'000 courriels), réseaux sociaux, permanence téléphonique, etc. Le Service a fait appel à la société Illyria Communication (www.illyria.ch), partenaire habituel de l'Opéra de Lausanne, du Festival de Gstaad, des variations musicales de Tannay, mais aussi du Grand Théâtre de Genève et des Rencontres musicales d'Evian ou de l'Orchestre de Chambre de Genève.

Ainsi, les 2 dernières saisons culturelles ont fait salle pleine et ont proposé une vraie diversité dans la programmation avec les événements suivants : Tango, Hip-hop, Beat-box, 2 expositions de peinture, Musique de chambre, Tribute to Tina Turner, Soutien à Hélène Dormond, écrivaine, Théâtres « textes de Hector Berlioz » et « nos inconséquences », Time Machine, Musique celtique, Spectacle familial « Un fantôme à l'opéra », Flamenco.

Dans sa séance de décembre 2023, le Conseil communal a, malgré tous ces succès et la richesse de la programmation, décidé d'amputer de moitié le budget consacré à la culture pour le réduire à CHF 40'000.-, soit environ CHF 10.- par pranginois.

1.2 Manifestations culturelles 2023

1.2.1 Tango Nomás – samedi 18 mars – Morettes, 20h00

Au son du bandonéon, du violon, de la guitare et de la contrebasse, un chanteur et deux danseurs ont transporté le public en Argentine au temps de l'âge d'or du tango. Ces artistes ont remonté le temps, du début des années trente jusqu'à la fin des années cinquante ; un concert intense et passionné qui a fait salle pleine. Ou comment se sentir à Buenos Aires sans quitter la Suisse ?

1.2.2 Danse avec le violon – samedi 1^{er} avril – Morettes, 20h00

Dans ce spectacle, musique classique, populaire et savante se sont entremêlées pour former une ligne mélodique virevoltante où la danse s'intègre naturellement. Isabelle Meyer, le chorégraphe Julio Arozarena, les danseurs et l'Ensemble Art-en-Ciel ont revisité les genres et ont proposé de (re)découvrir le seul vrai langage qui par-delà les traditions, les cultures, les continents, parle au cœur de l'homme : celui

de l'émotion. Un concert intergénérationnel qui a conquis le public présent aux Morettes, la salle était remplie à son maximum.

1.2.3 Histoire de ma Vie – Hector Berlioz – samedi 29 avril – salle du Conseil, 20h00

Ecouter le comédien Alain Carré nous faire la lecture des lettres les plus fameuses d'Hector Berlioz, sublimé par la musique du propre compositeur joué par la virtuose Irina Chkourindina, tel était le programme proposé samedi 29 avril à la salle du Conseil.

1.2.4 Concert classique Mendelssohn et Tchaïkovski – samedi 27 mai – Salle du Conseil, 20h00

Ce Trio de Mendelssohn représente l'une des œuvres de musique de chambre les plus applaudies du compositeur. Le trio de Tchaïkovski, particulièrement élégiaque et techniquement difficile, portant la dédicace à la mémoire d'un grand artiste fut très applaudi. Pour interpréter ces sommets, la Municipalité a fait appel à trois artistes chambristes par excellence et à la sensibilité parfaite, Irina Chkourindina au piano, Dan Sloutskovski au violoncelle et Sergey Ostrovsky au violon. La salle était pleine, il a fallu aller chercher des chaises pour satisfaire tous les auditeurs.

1.2.5 Exposition Belasco – du 9 au 29 octobre – Salle du Conseil

Pour une première fois, la Commune de Prangins a proposé au public une exposition de tableaux qui met en lumière les superbes peintures abstraites de Daniele Zeiler (1927- 2015), alias Belasco. La petite fille de Danièle Zeiler habitant à Prangins, celle-ci a accepté de nous faire découvrir le travail de son aïeule et nous la remercions pour ce partage. Ces toiles ont pu être admirées 3 semaines durant à la salle du Conseil de la Maison de Commune de Prangins. Cette remarquable exposition a invité le public à explorer un imaginaire fort, empreint de fougue et d'inventivité. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le jeudi 12 octobre 2023 à 19h30, la pianiste Mariana Kazennaya nous a fait l'honneur d'être présente pour l'animation musicale.

1.2.6 Time Machine, samedi 9 décembre – Morettes, 20h00

Time Machine a été fondé en 1999 et est reconnu aujourd'hui comme l'un des meilleurs groupes live européens et compte à ce jour 800 concerts à son actif. Avec son show 100% live, festif et dynamique basé sur les meilleurs tubes disco-funk et soul des années 70-80, Time Machine a fait suer le public dans une atmosphère festive et déjantée. La salle était pleine et le public, conquis.

1.3 Evènements annulés

1.3.1 Squeezband

Initialement prévu le 11 novembre à la salle du Conseil, ce concert de jazz a dû être annulé faute d'inscriptions suffisantes. Aucun frais n'a été engagé pour cet évènement annulé.

1.3.2 Nos inconséquences

La représentation de cette pièce de théâtre a également dû être annulée, à notre plus grand regret, car la troupe de théâtre n'a pas trouvé suffisamment de dates en 2023 pour sa tournée.

2. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS & ASSOCIATIONS LOCALES

2.1 Prangins Baroque du 3 au 10 septembre, 4^{ème} édition

La quatrième édition du festival Prangins Baroque a proposé au public de nombreux ateliers instrumentaux, vocaux et de la danse du dimanche 3 au mercredi 6 septembre, puis des spectacles les soirs des 7, 9 et 10 septembre dans la cour du château afin de clôturer en beauté la semaine, le tout gratuitement. Le thème

de cette édition a été pensé autour de l'exposition Ovide dans le Jura. Ce festival de très haute tenue, est devenu un événement phare de notre région et contribue à faire briller le nom de Prangins loin à la ronde. Une belle collaboration avec le Château de Prangins doit, de surcroît, être ici saluée.

2.2 Union des sociétés locales pranginoises (USL)

Deux nouvelles sociétés ont rejoint l'USL cette année, il s'agit de Com'scène et du cabinet d'ergothérapie, l'Entre2. L'USL compte désormais 19 sociétés affiliées. Outre celles déjà précitées, il s'agit de : Atelier d'activités manuelles et ludiques, Aéroclub de la Côte, Association Au-Potager, Association des jeunes de Prangins, Badminton club, Budo school Ashita, Club nautique, FC Prangins sport, GAM La Côte, Club d'échecs La Garde du Roi, Gym hommes, Gymnastique féminine, Handball club, Prangins en Chœur, Prangins International Club, Théâtre amateur de Prangins.

Pour compléter le tissu culturel, 7 sociétés non affiliées à l'USL sont également présentes à Prangins, il s'agit de l'Association des claquettes, Musique Sacrée Musique, l'OPEP (Ordre des pompiers émérites), Prangym's, la Société de développement de Prangins (SDP) ainsi que la société de tir Duillier-Prangins.

D'une manière générale, l'USLP maintient les relations entre ses sociétés membres, la Municipalité et les services communaux tout au long de l'année. Elle tient son assemblée générale au printemps et gère son matériel et le planning de la salle des sociétés de la Maison Fischer. Elle a sa fenêtre de l'Avent le 19 décembre et l'illumination de la Tour d'eau durant les fêtes de fin d'année. L'USLP entretient aussi les relations avec les jeunes de Prangins. Les organisations majeures sont les manifestations en lien avec les festivités du 1er août et la Fête au Village et depuis cette année, le Noël des Enfants autrefois organisé par la SDP.

2.2.1 Subventions aux sociétés locales

Le FC Prangins-Sport a fêté ses 85 ans d'activités, l'Aéroclub de la Côte ses 75 ans, la société de Gym-Hommes ses 45 ans et le club d'échecs la Garde du Roi ses 5 ans. Quant à l'OPEP (Ordre des Pompiers Émérites de Prangins), il a également reçu une prime pour ses 20 d'existence.

2.2.2 Subventions diverses

Dans les subventions diverses octroyées, le Service Culture & sociétés locales a soutenu financièrement Rive Jazzy, l'Harmonie de Terre Sainte, la Fondation FAR, l'Ensemble choral de la Côte, Ensemble Vocal et Instruments, l'Association des Amis des Musées de Nyon, la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, la désalpe de St-Cergue ainsi qu'une maison d'édition pour la sortie d'un livre écrite par une pranginoise, pour un montant total de CHF 5'270.-.

2.2.3 Festivités du 1^{er} août

L'USL a organisé la fête du 1^{er} août dont les festivités ont débuté en début d'après-midi au Château de Prangins, puis à partir de 17h30 sur le site des Abériaux. A la nuit tombée, la population a pu découvrir un magnifique spectacle son et lumière laser préservant la sécurité de la faune et la flore ainsi que celle des citoyens. La Municipalité a offert et servi l'apéritif à la population.

2.2.4 Fête au Village

La Fête au Village continue d'évoluer avec des animations pour enfants renforcées et diversifiées, ainsi qu'une infrastructure améliorée. Pour cette édition, un tournoi d'échecs est venu agrémenter le riche programme d'activités et a su rencontrer son public. Le vide-grenier des enfants continue à remporter un beau succès avec toujours de plus en plus d'enfants inscrits. La Municipalité se réjouit de constater chaque année une hausse constante de fréquentation et salue l'implication des sociétés locales pour l'organisation de ce rendez-vous annuel. Ce moment festif se veut être une cohésion sociale par excellence et une occasion de partage intergénérationnel. C'est aussi l'occasion d'intégrer les nouveaux habitants qui sont accueillis aux Morettes pour la partie officielle puis à l'apéritif organisé au sein de la Fête au Village.

2.2.5 Noël des enfants

En collaboration avec les commerçants de la place (Epicerie, Boulangerie Fayet, Pharmacie, Tea-room, Cheminée Dorée), l'USL a repris la gestion du Noël des enfants, autrefois organisé par la SDP, et a pu offrir aux 235 enfants présents des sachets remplis de douceurs sucrées, préparés par les dames inscrites aux activités manuelles et ludiques du mercredi après-midi, chapeauté par Mme Maguy Schlup. La PNR a également sécurisé la place en collaboration avec la voirie. Cette première édition, sous cette forme, a connu un beau succès et la Municipalité remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour sa bonne organisation.

SERVICE FINANCES

1. POLITIQUE FINANCIÈRE

- 1.1 Comptes 2022
- 1.2 Arrêté d'imposition 2024
- 1.3 Budget 2024
- 1.4 Clôture de comptes de réserves
- 1.5 Clôture de préavis et amortissement

2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

- 2.1 Gestion financière & renseignements aux citoyens

Les missions principales du Service Finances sont les suivantes

- Gérer la politique financière, et notamment l'élaboration du budget, de l'arrêté d'imposition et des comptes communaux.
- Assurer la comptabilité générale de tous les services et apporter un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

1. POLITIQUE FINANCIÈRE

1.1 Comptes 2022

Le préavis No. 37/2023 « *Comptes 2022* » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en avril 2023. Il a été accepté par le Conseil communal en juin 2023.

Le Service assure la présentation des écarts budgétaires aux directions respectives dans le cadre de l'élaboration des comptes et tout au long de l'année.

1.2 Arrêté d'imposition 2024

Le préavis No. 47/2023 « *Arrêté d'imposition pour l'année 2023* » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en août 2023. Celui-ci a proposé de maintenir le taux d'imposition communal à 55 % tout en demandant d'établir le taux de l'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses spéciales à 1 % de l'impôt cantonal de base. Cette proposition 2023 était une réponse de la Municipalité à la motion «*Pour un financement de la crèche et de la cantine scolaire via un point d'impôt dédié* » soumise par 4 membres de la commission de finances (COFIN). Le Conseil Communal a dans sa séance d'octobre 2023 décidé de refuser d'établir le taux de l'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses spéciales à 1 % et de maintenir le taux d'imposition communal à 55 % ainsi que de reconduire tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2023 pour l'année 2024.

1.3 Budget 2024

L'élaboration du budget 2024 en collaboration avec les membres de la Municipalité et responsables de service a eu lieu dès le mois d'août 2023. Le préavis No. 50/2023 « *Budget 2024* » a été déposé sur le bureau du Conseil en octobre 2023 et accepté par le Conseil communal en décembre 2023.

Tout au long de l'année le Service assure l'envoi régulier aux commissions de surveillance du Conseil communal (COFIN et COGEST) des informations financières requises.

1.4 Clôture de comptes de réserves

La Municipalité a identifié un certain nombre de comptes de réserves au passif du bilan pour lesquels il n'est plus nécessaire de conserver des réserves. La clôture de ces comptes aura un effet comptable sur l'excédent de charges respectivement de revenu en faisant apparaître un revenu extraordinaire purement comptable de CHF 1'899'450.- aux comptes. Il n'aura toutefois aucun impact sur l'autofinancement ou la trésorerie de la commune.

La Municipalité a en conséquence, comme discuté dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de la COFIN « Utilisation du Compte 9282.902 – Fond de réserve pour pers. Communal, util. Subordonnés à approbation CC » procédé dans les comptes 2023 à la clôture des comptes de réserve au passif du bilan suivant :

Compte 9282 - 902 – Fond de réserve pour pers. Communal, util. Subordonnés à approbation CC*	CHF 115'000.-
Compte 9282 - 130 – Fonds réserve – travaux liés au PPA le Clos	CHF 273'000.-
Compte 9282 - 200 – fonds réserve – création de logements	CHF 1'500'000.-
Compte 9282 - 220 – fonds réserve – Bâtiments communaux	CHF 11'450.-

La clôture de ce compte est soumise à l'approbation du Conseil Communal et fait donc partie des décisions que le Conseil devra valider dans le cadre de la validation du rapport sur les comptes 2023 annexé au présent rapport.

1.5 Clôture de préavis et amortissement

Dans son rapport sur la gestion 2022, la Commission de gestion (COGEST) a formulé une observation déplorant l'absence d'une liste des préavis bouclés en 2022. Le Conseil avait maintenu cette observation. Il est donné ici réponse au processus mis en place afin de répondre à cette observation.

Pour mémoire un début de réponse avec une liste de préavis candidats à être clôturés figurait déjà au chapitre 4.12 du préavis du budget 2024.

Voici ci-dessous la liste définitive de préavis que la Municipalité souhaite clôturer fin 2023 et commencer à amortir dans le cadre du budget 2024 ou à faire porter aux comptes de réserves. Il s'agit de préavis pour lesquelles plus aucune facture n'est enregistrée ou attendue à partir du 1.1.2024:

No.	Préavis	Montant Préavis	Montant 31.12.23
29/08	Révision PQ Morettes	CHF 65'000	12'641.08
29/18	travaux d'enrochement des Berges	CHF 344'000	22'898.88
46/20	Organisation défi citoyen pour le climat	CHF 65'000	25'396.82
49/20	Reconstruc. Pont Redoute avec Ville Nyon – y inclus le		
21/22	Crédit complémentaire au préavis 49/20	CHF 644'700	626'045.90
61/20	Remplacement logiciels - y inclus le		
44/23	Crédit complémentaire au préavis 61/20	CHF 343'586	343'586.61
68/21	Création collecteur EC Secteur Abériaux	CHF 1'900'000	1'117'724
14/22	Raccordement des eaux usées & STEP - Crédit d'étude	CHF 121'000	107'818.14
17/22	Travaux de dragage au Port & entretien des digues	CHF 100'000	90'115.04
35/19	Revalorisation paysagère RC1	CHF 124'000	121'271.45
55/20	Etude constr. crèche et rest. scolaire	CHF 435'000	499'035.49
12/22	Véhicule de transport et entr. Crédit	CHF 50'400	50'400
28/22	Pose de Longrines en béton et remplacement des rails de guidage à la déchetterie	CHF 133'600	68'581.76
33/22	Sécurisation du lit bactérien de la STEP de Prangins	CHF 200'000	179'431.45

En cas de dépassement sur un préavis une explication concernant ce dépassement est fournie par le service en charge du préavis dans le chapitre décrivant les activités du service concerné. Dans le cas du préavis

No. 55/20 en dépassement ci-dessus, cette explication se trouve au chapitre du Service Bâtiment. Il est à noter que les préavis No. 35/2019 et No. 44/2023 ne figuraient pas dans la liste des préavis à amortir au budget 2024 et donc leur amortissement générera le cas échéant une charge d'amortissement supplémentaire en 2024.

Il est proposé désormais au Conseil communal dans le cadre du « *Rapport sur les comptes 2023* » annexé au présent « *Rapport de gestion* » de voter sur l'acceptation de la clôture de chacun des préavis mentionnés dans la liste ci-dessus et ce de la même façon qu'il valide un compte. Un préavis ne peut toutefois pas être amendé.

En cas de refus par le Conseil communal de clôturer un préavis, la Municipalité sera tenue de produire un préavis de demande de crédit complémentaire et de le faire voter par le Conseil communal.

2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

2.1 Gestion financière & renseignements aux citoyens

Le Service a assuré en 2023 la tenue de la comptabilité générale soit :

- La comptabilisation des écritures
- La facturation débiteurs
- L'encaissements des factures
- La saisie et le paiement des fournisseurs
- La gestion des débiteurs et des contentieux
- La gestion de la trésorerie et des emprunts
- La gestion des investissements et des amortissements
- La facturation des taxes et prestations communales
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire
- Les déclarations TVA, AVS, etc.
- Le boucllement et la présentation des comptes annuels

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

1. RECRUTEMENT

- 1.1 Recrutements - départs
- 1.2 Variations du personnel fixe - équivalent-plein-temps

2. POLITIQUE SALARIALE

3. ASSURANCES SOCIALES, PROCÉDURES ADMINISTRATIVES & COORDINATION DE LA FORMATION

4. PROJETS SPÉCIFIQUES DEVELOPPÉS PAR LE SERVICE

- 4.1 Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la commune

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les missions principales du Service Ressources humaines sont les suivantes :

- Gérer la politique de recrutement en collaboration avec les municipaux concernés
- Développer et gérer la politique salariale
- Gérer les assurances sociales, l'ensemble des procédures administratives RH et accompagner les services dans leurs actions de formation.
- Mener des projets spécifiques (révision du règlement communal du personnel, révision de la politique du personnel pour la nouvelle législature, procédures d'évaluation, enquête de satisfaction etc.).

1. RECRUTEMENT

1.1 Recrutements - Départs

Le Service Ressources humaines a pour mission d'implémenter le processus de recrutements en collaboration avec les municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés. Il s'occupe ensuite de faire des propositions de candidats à la Municipalité.

La gestion du Service Ressources Humaines a été assumée d'avril à décembre 2023 directement par le municipal en charge. Une responsable du service Ressource Humaines avait été engagée à fin 2022 mais pour des raisons de santé elle a renoncé à son engagement courant 2023.

Pendant cette année 2023, le Service Ressources Humaines a été également sollicité pour 10 recrutements en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) et 1 recrutement en Contrat à Durée Déterminée (CDD). Les engagements en CDI suivants ont eu lieu :

1. Au Service de Administration générale & relations extérieures ; une secrétaire municipale adjointe à 100% engagée le 1.9.2023, en remplacement du secrétaire municipal adjoint à 100 %, lequel a été promu secrétaire municipal.
2. Au Service Urbanisme ; un collaborateur architecte à 100 % engagé le 1.10.2023, en remplacement d'une collaboratrice architecte à 80 % partie le 31 janvier 2023, soit une augmentation de 20 % par rapport à la situation précédente.
3. Au Service Environnement ; une collaboratrice administrative engagée à 20 % le 1^{er} mai 2023 puis augmentée à 30 % le 1^{er} juin 2023, en remplacement d'une collaboratrice administrative à 20 % partie en 2022, soit une augmentation de 10 %.
4. Au Service Environnement ; un collaborateur technique engagé à 80 % le 5 avril 2023, en remplacement d'une collaboratrice technique à 40 % partie en 2022, soit une augmentation de 40 %.
5. Au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse ; une animatrice socio-culturelle - co-responsable du centre d'animation engagée à 40 % le 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 40 %.
6. Au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse ; une coordinatrice pédagogique à 60 % - sa mission démarrant au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation actée en 2023 mais effective en 2024.

7. Au Service Culture et sociétés locales ; une Responsable de service à 20 % en remplacement de la titulaire réorientée dans une autre fonction, sa mission démarrant au 1^{er} janvier 2024.
8. Au Service Contrôle des habitants – un collaborateur administratif à 100 % engagé le 1^{er} juillet 2023, en remplacement d'une collaboratrice administrative à 50 % partie et d'une collaboratrice dont le taux est passé de 50 % à 40 %, soit une augmentation de 40 %.
9. Au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts ; un collaborateur engagé le 1^{er} décembre 2023 comme agent d'exploitation à 100 %, en remplacement d'un collaborateur parti en retraite.
10. Au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts ; un collaborateur technique à 50 % également engagé à 30 % au Service Environnement, en compensation de la baisse de 20 % prévue en 2024 du responsable de Secteur, sa mission démarrant en 2024, soit une augmentation actée en 2023 mais effective en 2024 de 60 %.

De plus nous avons, en remplacement d'une collaboratrice absente de longue durée pour maladie, engagé une collaboratrice en CDD à 100% pour une période transitoire de 2 mois au Service de l'Administration générale & relations extérieures.

Notons enfin les changements de taux de travail suivants :

1. Augmentation du taux de travail de la responsable du Service Affaires sociales de 80 % à 100 % au 1^{er} octobre 2023.
2. Augmentation du taux de travail de la responsable administrative du Service Affaires sociales de 50 % à 70 % au 1^{er} octobre 2023.
3. Augmentation du taux de travail de la collaboratrice administrative du Service Bâtiments de 60 % à 80 % au 1^{er} juillet 2023.

Toutes les augmentations mentionnées ci-dessus ont soit été approuvées dans le cadre du budget 2024 ou figuraient déjà dans le budget 2023.

Au niveau des départs et des transferts, la Commune a vu partir le 15 mai la responsable du Service Administration générale & relations extérieures à 100 %, le 31 janvier une collaboratrice au Service Urbanisme à 80 % (durant sa période d'essai), le 31 mai 2023 une collaboratrice au service Contrôle des habitants à 50 % et le 30 juin 2023 la responsable du service Ressources humaines à 30 %. Un collaborateur au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts à 100 % a pris sa retraite le 31.12.2023. Enfin la responsable du service Culture et société locale à 20 % a cessé au 1.10.21023 son activité au sein de ce service pour se concentrer sur sa mission de responsable administrative du service Affaires sociales.

Notons que à fin 2023, il ne restait, hormis des postes d'apprentis à pourvoir pour la rentrée d'août 2024, aucun poste ouvert.

Le 31 décembre 2023, 76 contrats de collaboratrices et collaborateurs étaient actifs (44 personnels fixes, 2 apprentis et 30 auxiliaires). Il est à noter que certains auxiliaires peuvent être titulaires de 2 contrats et que d'autres ne travaillent que pendant des périodes courtes (exemple nettoyage école).

La Commune forme deux apprentis agent d'exploitation et notre apprentie employé de commerce a terminé en août 2023 son apprentissage et quitté la commune.

1.2 Variations du personnel fixe - Equivalent-Plein-Temps

Collaborateurs fixes Equivalent-Plein-Temps (EPT)	EPT FIN 2022	EPT FIN 2023
Service Administration générale & relations extérieures.	3.45	3.45
Service Urbanisme	2.30	2.50
Service Environnement	2.85	2.85
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (y compris structure parascolaire, bibliothèque et centre d'animation)	4.45	5.25
Service Bâtiments	6.60	6.80
Service Culture & sociétés locales	0.20	0
Service Contrôle des habitants	1.90	2.30
Service Finances	1.40	1.40
Service Ressources humaines	0.30	0
Office Naturalisations	0.05	0.05
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	9.10	9.10
Total :	32.60	34.20

Apprentis		Contrats actifs fin 2023
Apprenti-employé de commerce		0
Apprenti agent exploitation - Conciergerie		1
Apprenti agent exploitation - Service Voirie		1

Collaborateurs auxiliaires		Contrats actifs fin 2023
Service Environnement (port)		2
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (église)		2
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (cantine, parascolaire, sport en salle, jeunesse)		10
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (devoirs surveillés, classe spécialisée)		5
Service Bâtiments - Nettoyage école		4
Sécurité (patrouilleurs)		5
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts		2
Total :		30

2. POLITIQUE SALARIALE

La Municipalité dans le cadre des augmentations de salaires pour 2024 a proposé une compensation de l'inflation à hauteur de 1.5 %.

3. ASSURANCES SOCIALES, PROCÉDURES ADMINISTRATIVES & COORDINATION DE LA FORMATION

Le Service Ressources humaines gère les relations avec l'ensemble des prestataires d'assurances sociales et d'assurances professionnelles liées au personnel (rédaction des certificats et de lettres diverses, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.).

Le Service apporte également une assistance aux collaborateurs ou municipaux en matière de questions liées aux Ressources Humaines.

En ce qui concerne la formation, le responsable du service, respectivement le municipal responsable du service concerné décide de façon autonome des programmes de formation pour leurs collaborateurs. Le Service Ressources humaines intervient soit sur demande d'un service soit lorsqu'il s'agit de coordonner des programmes entre plusieurs services. De même, pour les formations de longue durée et selon le montant, un contrat de redevance pourra être établi par le Service Ressources humaines.

4. PROJETS SPÉCIFIQUES DÉVELOPPÉS PAR LE SERVICE

4.1 Enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la commune

La Municipalité a souhaité en 2023 se renseigner sur la satisfaction globale des collaborateurs fixes de la commune. Pour ce faire elle a effectué une enquête de satisfaction courant 2023. C'est un exercice qu'elle compte renouveler dans le futur chaque année, afin de pouvoir comparer l'évolution des résultats dans le temps.

4.2 Contrôle du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes

La Commune a été soumise en 2023 à un contrôle effectué par les services du Canton du Respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Ce contrôle n'a pas décelé d'indice d'inégalité salariale entre femmes et hommes au sein de la Commune.

SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS

2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

2.1 Etat et évolution

SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

Municipal responsable : Jean de Wolff

Les principales missions du service Contrôle des habitants sont les suivantes :

Tenir le registre des habitants et mettre à jour les données, gérer les prestations à la population en lien avec le registre des habitants et communiquer diverses informations aux différentes administrations.

1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Service du Contrôle des Habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Les tâches du CH consistent essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'État et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de la population dans les registres communaux au 31 décembre 2023. L'extraction des données a été réalisée le 15 février 2024.

De légères différences entre les chiffres officiels (Statistique Vaud) et les chiffres communaux demeurent possibles.

2.1 Etat et évolution

Habitant(e)s selon pays	Etat au		Etat au		Solde
	01.01.2023		31.12.2023		
France	356	8.25%	352	8.22%	-4
Portugal	145	3.36%	142	3.31%	-3
Royaume-Uni	130	3.01%	122	2.85%	-8
Italie	126	2.92%	115	2.68%	-11
Allemagne	67	1.55%	71	1.66%	4
Espagne	51	1.18%	54	1.26%	3
Belgique	36	0.83%	38	0.89%	2

Pologne	43	1.00%	37	0.86%	-6
Kosovo	25	0.58%	30	0.70%	5
Autres nations	311	7.21%	303	7.07%	-8
Etrangers/ères	1290	29.90%	1264	29.51%	-26
Suisses/sesses	3025	70.10%	3020	70.49%	-5
Total habitant(e)s	4315	100.00%	4284	100.00%	-31

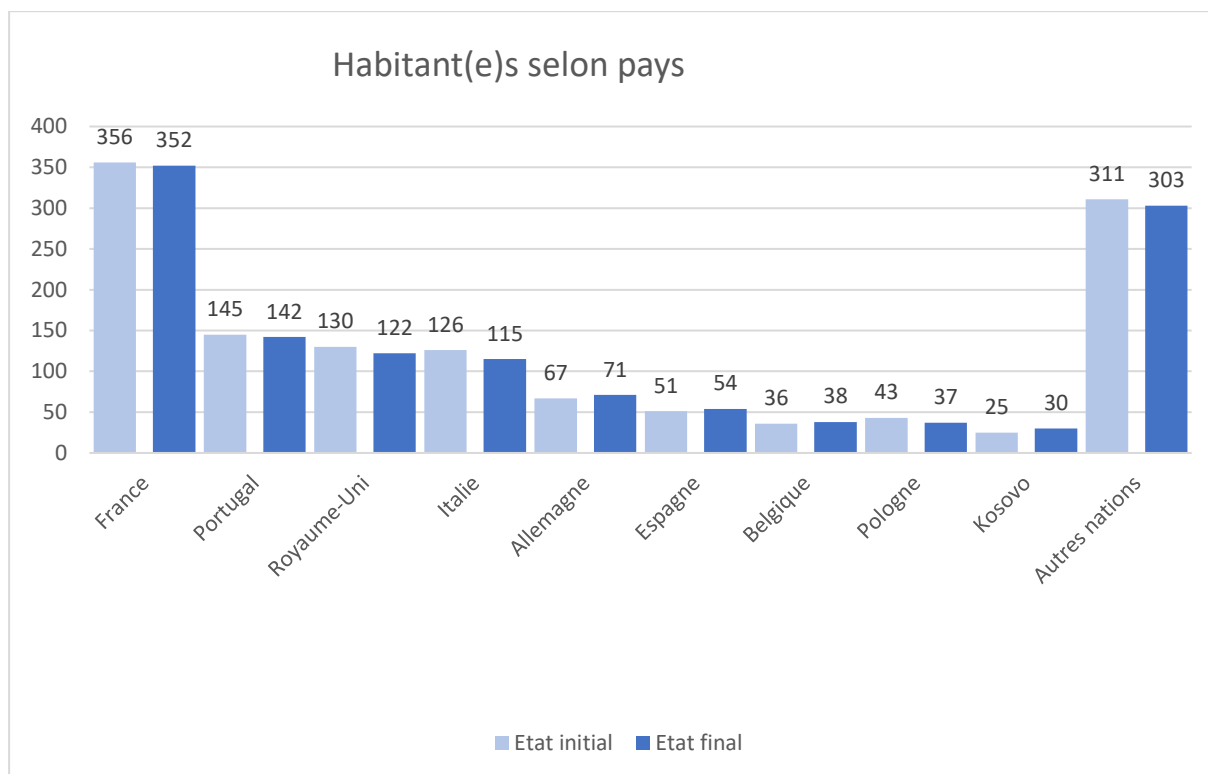
Habitant(e)s selon confession	4315		4284		-31
Inconnu	2507	58.10%	2577	60.15%	70
Catholique romain	1019	23.62%	964	22.50%	-55
Protestant	780	18.08%	733	17.11%	-47
Autres confessions	8	0.19%	9	0.21%	1
Sans indication	1	0.02%	1	0.02%	0

Habitant(e)s selon état civil	4315		4284		-31
Célibataire	1944	45.05%	1934	45.14%	-10
Marié(e)	1877	43.50%	1852	43.23%	-25
Veuf(-ve)	139	3.22%	142	3.31%	3
Divorcé(e)	343	7.95%	348	8.12%	5
Non marié(e)	0	0.00%	0	0.00%	0
En partenariat enregistré	12	0.28%	8	0.19%	-4
Partenariat annulé	0	0.00%	0	0.00%	0
Inconnu	0		0		

Habitant(e)s établi(e)s	4315		4284		-31
Etablissement CH	2755	63.85%	2771	64.68%	16
Bourgeois CH	270	6.26%	249	5.81%	-21
Séjour B	376	8.71%	352	8.22%	-24
Etabli C	835	19.35%	822	19.19%	-13
Courte durée L >= 12 Mois	2	0.05%	1	0.02%	-1
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	25	0.58%	27	0.63%	2
Fonctionnaire sans immunité	25	0.58%	33	0.77%	8
Personne à protéger	24	0.56%	23	0.54%	-1
Famille fonct. int.	2	0.05%	5	0.12%	3
Frontalier G >= 12 Mois	1	0.02%	1	0.02%	0

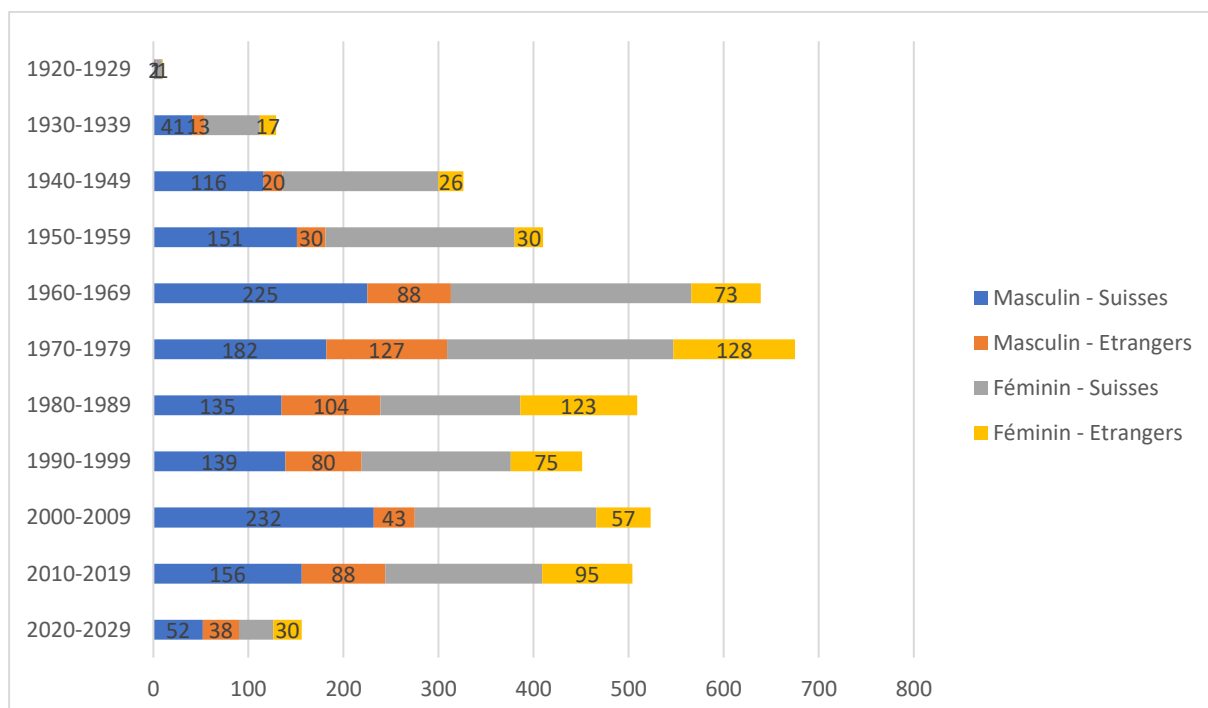
Suisses/sesses en séjour	31		26		-5
---------------------------------	----	--	----	--	----

Etrangers/ères en séjour	23		23		0
Séjour hebdomadaire	3	13.04%	1	4.35%	-2
Séjour annuel	6	26.09%	6	26.09%	0
Courte durée L > 4 à < 12 Mois	4	17.39%	4	17.39%	0
Frontalier G	0	0.00%	1	4.35%	1
Non attribué	10	43.48%	11	47.83%	1



Nombre de nationalités totales dans notre commune : **65**

NB le nombre d'habitants était annoncé à 4'297 au 31.12.2022 dans le Rapport de gestion 2022 or dans le présent rapport 4'315 sont annoncés au 1.1.2023. Ceci n'est pas le fruit d'une erreur ; en effet l'arrivée de 11 administrés a été enregistrée au 01.01.2023. En ce qui concerne les 7 manquants, ce sont des gens enregistrés comme arrivés en 2022 mais qui n'ont fait les démarches pour leurs inscriptions qu'après le 03.02.2023, date de l'extraction des données pour le rapport 2022.



		Evolution
Nombre de ménages	1947	+124

2.2 Structure de la population en séjour (résidents secondaires et autres cas)

Séjour hebdomadaire = résident secondaire, domicile principal dans une autre commune de Suisse.

Séjour annuel = résident secondaire propriétaire d'une résidence secondaire.

Séjour de visite, suisses non-résident = résident secondaire ayant une résidence principale à l'étranger.

Non attribué = en attente de délivrance du permis de séjour.

Nombre de personnes en séjour	32
-------------------------------	----

Séjour hebdomadaire, séjour annuel, séjour de visite, suisses non-résident

2.3 Principales mutations enregistrées par le Service du Contrôle des habitants

Correction de données de papier déliv.	1638
Correction de données d'état civil	279
Correction de données d'interlocuteur d'appui de maison	136
Demande de carte d'identité	134
Déménagement	100
Arrivée	321
Arrivée définitive (séjour à établi)	5
Arrivée provisoire	9
Attestation / Déclaration de résidence et sur la légalité du séjour en Suisse	1
Attestation d'annonce de départ	67
Attestation de départ	152
Attestation d'établissement	688
Attestation d'établissement pour légitimer le séjour dans une autre commune	29
Certificat de vie	18
Changement de nom	28
Changement d'état civil conjoint	10
Changement permis de séjour	439
Changement représentant légal/Autorité KES	1
Correction de données confession	31
Correction de données d'adresse	422
Correction de données d'adresse (lieu)	23
Correction de données de communication	1483
Correction de données de lieu natal	15
Correction de données de mesures	4
Correction de données de nationalité	23
Correction de données de nom	148
Correction de données d'écritures	285
Correction de données objet	5
Correction de données relation	546
Correction de données relation d'événement	173
Correction de données relation d'événement (lieu)	26
Correction des données de l'habitant/la personne	994

Correction données Adresse de distribution	37
Correction données Compléments habitants	315
Correction données Compléments Personne	98
Décès	17
Départ	379
Départ provisoire	157
Divorce	14
Majorité	60
Mariage	38
Mesure	5
Modification de l'autorité parentale	12
Naissance	47
Naturalisation dans la commune	4
Naturalisation étranger	64
Perte d'une origine	4
Reconnaissance	9
Saisir l'adresse de distribution	30
Séparation	21
Correction de données de travail	8
Correction données Liens	9
Saisir personne	333
Effacement de données d'habitant	6
Correction des données d'adresse (secteur)	211
Justifier résidence secondaire	31
Supprimer l'adresse de distribution	7
Attestation / Permis de séjour	2
Carte DFAE	39
Demande de renseignements	95
Attestation d'établissement GV	2
Attestation d'établissement pour légitimer le séjour	24
Changement de sexe	1
Correction de données Lieu d'origine (commune d'origine)	2
Fiche habitants avec historique ménage	3
Fiche naturalisation	6
Modifier la personne	3
Prolonger résidence secondaire	2
Terminer résidence secondaire	1
Résultat total	10329

Un certain nombre de tâches de faible intensité effectuées en grande quantité en 2022 et liées à la migration informatique ont significativement baissé en 2023 par rapport à 2022. Citons par exemple les différentes actions labélisées «Correction de données» qui ont baissé d'environ 8'500 unités entre 2022 et 2023. Il s'agit essentiellement d'ajouts ou corrections simples de numéros de téléphone, d'adresses courriels, de noms, de curatelles, de documents et de lieux concernant les administrés. Ces tâches très légères ne représentent toutefois pas l'essentiel du travail du Contrôle des habitants en année normale et la baisse enregistrées entre 2022 et 2023 de ces tâches ne renseigne en rien sur le volume de travail effectif.

OFFICE NATURALISATIONS

Municipal responsable : Jean de Wolff

L'office Naturalisation gère le processus de naturalisation.

En 2023, la Commune a réceptionné 27 demandes de candidats à la naturalisation, à qui elle a indiqué les étapes à suivre pour l'obtention finale du passeport rouge. Les ressortissants ayant déposé leur dossier de naturalisation provenaient des pays suivants : Espagne (3), Hongrie (2), France (8), Canada (1), Italie (2), Etats-Unis (2), Portugal (3), Grande-Bretagne (3), Pologne (1), Grèce (1) et Slovaquie (1).

La commission de naturalisation a auditionné 33 personnes dont des mineurs accompagnés par leurs parents. Ce moment des auditions est très apprécié aussi bien par les membres de la commission que par les requérants à la naturalisation, malgré l'anxiété de certains en début de séance ; il permet un échange informel, de faire connaissance de part et d'autre : les autorités rencontrent les futurs bourgeois et bourgeoises, et le candidat a également l'occasion de poser des questions aux autorités.

59 personnes ont finalement obtenu leur nationalité suisse et en conséquence la bourgeoisie.

Les missions principales de l'Office Informatique sont les suivantes :

- Gérer les infrastructures informatiques et téléphoniques, y compris la pose d'antenne sur territoire communal
- Gérer les imprimantes et les photocopieuses de la commune

1. INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES, IMPRIMANTES ET PHOTOCOPIEUSES

La Municipalité a poursuivi en 2023 la gestion des détails encore ouverts, suite à la migration effectuée en mars 2022 de l'ensemble de son parc et de ses systèmes informatiques.

Lors de sa séance du 1^{er} février 2023, le Conseil communal a décidé de prendre acte du rapport-préavis No. 25/2022 « *Situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins* ». D'autre part, le Conseil communal a validé, lors de sa séance du 4 octobre, le préavis No. 44/2023 « *Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 53'586.- au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers* ».

Voici une synthèse du parc informatique et des système informatiques gérés en 2023 au sein de la commune :

- 41 ordinateurs et laptops ainsi que 12 imprimantes individuelles ;
- 4 imprimantes & photocopieuses de production ;
- 3 pare-feux et 10 serveurs virtuels à distance gérant la connectivité, l'accès aux bases de données de documents et aux librairies de logiciels PC (tous hébergés à distance), la gestion du parc Hardware, les droits des utilisateurs et la sécurité ;
- 50 comptes utilisateurs ainsi que d'adresses courriel individuelles et 24 comptes d'adresses courriel partagées ou non personnelles.

2. LOGICIELS MÉTIERS

Voici une synthèse des principaux logiciels métiers utilisés au sein de la Commune :

- Un logiciel de gestion de la commune ;
- Un logiciel de gestion du Contrôle des habitants ;
- Un logiciel de gestion du temps de travail pour le personnel fixe ;
- Un logiciel de gestion électronique de documents ;
- Un logiciel de gestion du mobilier ;
- Un logiciel de cartographie ;
- Un logiciel de gestion du temple ;
- Un logiciel de gestion des services extra-scolaires (Cantine et devoirs) ;
- Un logiciel de gestion de séance.

D'autre part, un test d'un logiciel de réservation des salles a démarré en 2023 et est encore en cours fin 2023 et les analyses de solution en vue d'un préavis à venir pour un logiciel de gestion du port sont en cours.

OFFICE TRANSPORTS PUBLICS

1. CONTRAT D'EXPLOITATION : LIGNE URBAINE 805 ET LIGNE REGIONALE 811

2. OPTIMISATION DU TRACE DE LA LIGNE URBAINE 805 ET STATISTIQUES

- 2.1 Etude pour l'optimisation de la ligne urbaine 805
- 2.2 Statistiques de la ligne urbaine 805

3. RELATIONS AVEC LES TPN

4. CARTES JOURNALIÈRES CFF

OFFICE TRANSPORTS PUBLICS

Municipal responsable : Jean de Wolff

La mission de l'Office Transports publics est la suivante :

- Accompagner le développement du bus urbain (ligne 805) ainsi que du bus régional (ligne 811)

1. CONTRAT D'EXPLOITATION : LIGNE URBAINE 805 ET LIGNE REGIONALE 811

Pour mémoire le contrat d'exploitation pour la ligne urbaine 805 entre les Transports publics de la région nyonnaise (TPN), la Ville de Nyon et la Commune de Prangins a été signé le 15 février 2021 avec une validité de 5 ans. Ce contrat implique une offre de service fixe pour l'année à venir, faite chaque année par les TPN avant le 30 avril et validée 6 mois à l'avance par la commune. Tout changement substantiel qui implique des modifications d'horaires, doit se faire, avec un délai supplémentaire de 12 mois. L'offre une fois acceptée est considérée définitive, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de couverture des pertes ou de participations aux bénéfices.

Le financement de la ligne 805 se fait d'entente entre les deux communes de Nyon et Prangins, selon une clé de répartition territoriale. La part à financer par la Ville de Nyon est de 31.25 % et celle par la commune de Prangins de 68.75 % des montants non-couverts par les revenus et les subventions. Une comptabilité analytique audité par les autorités cantonales compétentes définit la clé de répartition des charges pour la ligne 805, par rapport aux autres lignes et aux charges globales des TPN.

La ligne régionale 811 est régie par le Canton qui assure la promotion et les horaires des transports publics régionaux. La division planification de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton a la charge de définir les besoins de mobilité de compétence cantonale. Elle agit notamment en partenariat avec les régions et les communes dans le cadre du développement de la desserte de réseaux de transports publics régionaux. Cette tâche de compétence cantonale a été en partie déléguée par le Canton à l'association intercommunale Région de Nyon (RdN). Comme il s'agit d'une tâche cantonale, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou non de RdN. RdN anime des séances auxquelles Prangins est conviée concernant le bus régional 811. La commune demande de longue date que la cadence à l'heure du bus 811 soit augmentée.

2. OPTIMISATION DU TRACE DE LA LIGNE URBAINE 805 ET STATISTIQUES

2.1 Etude pour l'optimisation de la ligne urbaine 805

En vue de l'optimisation de la ligne urbaine 805, une étude a été effectuée par les TPN et la société Traject SA. Le tracé actuel mis en place en 2019 permet de desservir au ¼ d'heure le bas du village et notamment le site des Abériaux, le nouveau quartier Le Clos (300 habitants) et le futur quartier Au Clos (100 habitants). Cette boucle allonge toutefois le trajet en direction de la gare de Nyon pour les habitants du haut du village. L'étude a conclu qu'il n'y a pas de sens à faire de nouveaux itinéraires pour accélérer la ligne urbaine 805. L'étude a été présentée lors du Conseil communal de septembre 2023.

2.2 Statistiques de la ligne urbaine 805

Voici les statistiques du nombre de voyageurs de 2013 à 2023 de la ligne 805.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
239'058	220'540	377'304	401'846	435'879	468'869	482'190	342'045	360'838	427'148	496'998

En 2015 l'horaire de la ligne 805 est passé au quart d'heure.

Le chiffre mentionné dans le rapport de gestion 2022 de 488'302 voyageurs transportés en 2022 a été corrigé suite à un changement de méthode de comptage.

3. RELATIONS AVEC LES TPN

Il est à noter que le municipal en charge des transports publics de Prangins siège au conseil des TPN qui compte 5 administrateurs. Ce siège n'est pas un siège de droit attribué à la Commune de Prangins.

4. CARTES JOURNALIÈRES CFF

Sur les 1'002 cartes journalières disponibles en 2023 (3 cartes par jour) et mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et Pranginois, 852 ont été vendues (contre 919 sur 1 126 en 2022). En d'autres termes, 85 % (contre 81.6 % en 2022) des cartes journalières ont trouvé preneur en 2023 et le reste est simplement perdu. Il est à noter que le système avait été suspendu en décembre 2023 en vue du passage au 1.1.2024 au nouveau système proposé par les CFF appelé « Cartes journalières communes ». Ce système offre des billets dits « dégriffés » basés sur un pool global de billets vendus via l'ensemble des communes suisses et non plus seulement basé sur le stock de cartes disponibles à la commune de Prangins. L'offre est donc plus large pour les usagers.

SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

1. RÉALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PONTS, PARKING, PLACES, ETC.)

- 1.1 Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute
- 1.2 Réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson
- 1.3 Divers aménagements

2. DÉVELOPPER, ENTRETENIR ET EXPLOITER LE RÉSEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES (EC/EU)

- 2.1 Réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive
- 2.2 Divers aménagements

3. GÉRER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS, DÉVELOPPER ENTRETENIR ET GÉRER LA DÉCHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECOPOINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

- 3.1 Construction de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin
- 3.2 Divers aménagements
- 3.3 Déchets urbains (communaux)
 - 3.3.1 Textile
 - 3.3.2 Recyclage du verre
 - 3.3.3 Ramassage des déchets à domicile
 - 3.3.4 Méthanisables (déchets de cuisine)
- 3.4 Déchetterie intercommunale
 - 3.4.1 Déchets spéciaux ménagers
 - 3.4.2 Papier / carton
 - 3.4.3 Appareils électriques (Swico/Sens)
 - 3.4.4 Textile
 - 3.4.5 Recyclage du verre
 - 3.4.6 Polystyrène expansé (EPS/SAGEX)
 - 3.4.7 Plastique
 - 3.4.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)

4. ENTRETENIR LES ROUTES, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN ET GÉRER LA SIGNALISATION- MARQUAGE AU SOL

- 4.1 Divers aménagements
- 4.2 Entretien de l'éclairage public par la SEIC
- 4.3 Éclairage de Noël
- 4.4 Signalisation
- 4.5 Service hivernal

5. GÉRER LES ESPACES VERTS, LES TERRAINS DE SPORT, LES PLACES DE JEUX, LE CIMETIÈRE ET LA PLAGE DE PROMENTHOUX

- 5.1 Interpellation de Monsieur le Conseiller communal André Fischer "Aménagement du rond-point aux Mélèzes"
- 5.2 Aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux
- 5.3 Espaces verts et mobilier urbain
- 5.4 Cimetière
- 5.5 Plage de Promenthoux
- 5.6 Aménagements divers
- 5.7 Vandalisme

SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable : Jean-Marc Bettems

Les missions principales du Service Travaux publics, déchets, voirie & Espaces verts sont les suivantes :

- Réaliser les projets d'espaces publics (routes, pistes cyclables, ponts, parking, places, etc.)
- Développer, entretenir et exploiter le réseau des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU).
- Gérer, valoriser et traiter les déchets, développer, entretenir et gérer la déchetterie en Messerin et les écopoints, sensibiliser la population à la thématique des déchets
- Entretien des routes, l'éclairage public et le mobilier urbain et gérer la signalisation-marquage au sol, s'occuper de la distribution des macarons de stationnement
- Gérer les espaces verts, les terrains de sport, les places de jeux, le cimetière et la plage de Promenthoux.

1. RÉALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PONTS, PARKING, PLACES, ETC.)

1.1 Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute

La Municipalité avait la volonté de réaliser un arrêt de bus sécuritaire et conforme à la LHand au chemin de la Redoute, à l'arrêt des Mélèzes de la ligne 805. Le Conseil communal refusait, en date du 24 mai 2023, le préavis municipal No. 35/2023 « *Demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au Chemin de la Redoute* ». La réalisation de cet arrêt de bus ne sera donc pas effectuée.

1.2 Réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson

Le trottoir de la route Curson, long de 700 mètres environ, présentait de fortes dégradations ponctuelles de revêtement. De plus, les 20 luminaires présents montraient de signes avancés de vétusté. Fort de ce constat, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de remise en état, via le préavis No. 43/2023 et a pu bénéficier d'une synergie avec les SINyon pour une coordination des travaux, ces derniers se devant de remplacer la conduite d'eau sous pression. Le début des travaux a commencé au début novembre 2023 du côté Lausanne pour une prévision de fin des travaux au printemps 2024. La mise à sens unique de la route du Curson a été nécessaire pour garantir la réalisation et la sécurité du chantier.

1.3 Divers aménagements

Le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a participé à la mise en place de la signalétique du sentier piétonnier de la Banderolle ainsi que la mise en place d'un escalier métallique du côté de Nyon.

Le chemin piétonnier situé derrière le Temple, le chemin longeant le vallon des Fossés et le chemin traversant la forêt à l'ouest du complexe des Morettes ont fait l'objet de travaux de remise en état afin de redonner une planimétrie à la couche de surface.

Les murs du passage sous-voies ont fait l'objet d'un nettoyage par eau sous pression. L'aspect « sale et poussiéreux » des murs a été enlevé pour redonner la teinte originale au béton.

Le sentier piéton se situant derrière l'administration communale permettant l'accès à la terrasse du Tea-Room a fait l'objet d'une réfection complète de la couche de surface ainsi que le remplacement des

6 luminaires par 4 nouvelles bornes lumineuses équipées en LED avec abaissement nocturne.

La couche de roulement du virage d'entrée de Pont-Farbel a été refaite à la suite d'une dégradation avancée du revêtement. Ces travaux ont été réalisés de manière conjointe avec la ville de Gland par une fermeture coordonnée de la route.

La couche de roulement du carrefour de la route de Bénex-Dessous et du chemin des Chaux a également été refaite. Comme pour le secteur de Pont-Farbel, la dégradation avancée du revêtement l'a nécessité.

Cette année, 5'300 mètres linéaires de traitement de fissure ont été appliqués sur la route du Curson, l'avenue du Général-Guiguer, la route de Bénex et la route de Bénex-Dessous.

2. DÉVELOPPER, ENTRETENIR ET EXPLOITER LE RÉSEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES (EC/EU)

2.1 Réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive

La STEP communale arrivant en fin de vie, les exigences en lien avec le traitement des eaux subissant une forte évolution (introduction du traitement entre autres des micropolluants), la Municipalité avec l'accord du Conseil communal reçu le 6 octobre 2023 via le préavis No. 39/2023 « *Demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive (préavis déposé conjointement au préavis No. 38/2023, Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'315'000.- TTC pour les travaux de requalification de la Route du Lac (RC1) en localité* » a démarré l'étude et la réalisation du raccordement de son réseau des eaux usées à la STEP de Nyon. Cette régionalisation permettra de transformer notre STEP actuelle en une station de pompage (STAP) et d'évacuer gravitairement l'entier des eaux usées en direction de Nyon au lieu-dit « Rive ». Le début du chantier depuis Nyon Rives en direction de Prangins est prévu pour le second semestre 2024 sous réserve de l'obtention des subventions cantonales et de la coordination avec le préavis No. 38/2023 pour la réalisation des travaux liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité.

2.2 Divers aménagements

Les fortes précipitations de la fin d'année (env. 600 mm) ont provoqué une saturation des nappes phréatiques dans différents secteurs de la commune. La route de Promenthoux, qui a été inondée sous la RC1, a dû être temporairement fermée. Une intervention de nettoyage du collecteur d'eaux claires de cette zone datant de 1937 a été effectuée. Un important bouchon obstructif a été retiré mécaniquement et le drainage du secteur rétabli.

Un drainage, d'une longueur d'environ 20 mètres, a été posé le long du sentier piétonnier de la Banderolle afin de canaliser les résurgences naturelles d'eau compromettant le passage des piétons.

Nous avons observé également des résurgences significatives d'eau sur le secteur agricole « Perrouse » proche du bâtiment de la PCI. Un passage caméra dans le collecteur en terre cuite d'évacuation des eaux claires a mis en évidence un effondrement ponctuel de la canalisation. Une réparation a été effectuée pour rétablir l'évacuation satisfaisante des eaux.

À la suite de l'apparition de résurgence d'eau sur le chemin des Chaux, des travaux de pose d'un collecteur drainant d'une longueur de 55 mètres ont été entrepris dans la banquette herbeuse située au nord de la chaussée en partie sur le territoire d'Agroscope Changins. Une répartition financière de 50 % avec la station fédérale a été négociée pour ces travaux.

Dans le cadre des travaux préparatoire au PGEE 2.0, un inventaire complet des installations en lien avec le réseaux d'évacuations des eaux doit être réalisé. A ce titre, il a été décidé de confier l'inventaire et la préparation des regards à un nouveau collaborateur engagé en 2024 au taux de 40 %.

3. GÉRER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS, DÉVELOPPER ENTREtenir ET GÉRER LA DÉCHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECOPOINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

3.1 Construction de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin

À la suite de la validation par le Conseil Communal du préavis No. 28/2022 et par celui de Duillier No. 06/2022, les travaux ont débuté mi-juin 2023 pour se terminer en fin d'année. Ces travaux, qui ont nécessité le déplacement alternatif des 8 bennes, se sont déroulés sans problème ni surprise. L'assise des bennes étant à nouveau fonctionnelle, le bon fonctionnement de notre déchetterie intercommunale est consolidé.

3.2 Divers aménagements

Un système d'évacuation des eaux de pluie de toiture via l'installation d'une rigole et de 4 descentes de toit a été mis en place sur le bâtiment principal de la déchetterie. Cette installation corrige le ruissellement indésirable sur la façade et les coulures liées sur le sol dans la partie couverte.

3.3 Déchets urbains (communaux)

Pour l'année 2023, presque 377 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées dans les 63 containers enterrés de la commune. Ces déchets sont acheminés par camion sur le site de la SADEC à Gland, chargés en wagon et envoyés par le rail en direction de l'usine d'incinération de Tridel à Lausanne. Des contrôles ponctuels sont effectués par le Service Travaux concernant la présence de sacs non taxés. Les usagers contrevenants sont, dans la mesure du possible, identifiés et dénoncés à la PNR et amendés.

3.3.1 Textile

Aux écopoints du Curson et des Fossés, ce sont 6,251 tonnes qui ont été récupérées.

Un contrat de concession pour la collecte de vêtements, textiles et chaussures usagées a été signé dans le courant du mois de mai avec l'entreprise Texaid. Dorénavant, nous recevons une ristourne sur le tonnage selon le prix du marché. Pour le 2^e semestre 2023, elle se monte à CHF 794.86.

3.3.2 Recyclage du verre

Aux écopoints du Curson et des Fossés, 49.69 tonnes de verre ont été collectés pour un montant de CHF 5'342.75, couvrant avantageusement et intégralement les frais de transport.

3.3.3 Ramassage des déchets à domicile

Pour sa huitième année consécutive, le service de ramassage à domicile a rempli totalement son rôle. Nous avons enregistré 13 nouvelles inscriptions. Ce qui fait un total de 95 ménages qui bénéficient des services de l'Espérance.

Une convention a été signée avec l'Espérance, afin de pérenniser le partenariat. Depuis le 1^{er} août 2023 et pour assurer l'aspect social de ce service à domicile, il a été rappelé aux bénéficiaires la nécessité d'être présents lors du ramassage. Une contribution de CHF 5.- par ramassage est perçue dorénavant par l'Espérance directement, celle-ci est déduite de la facture mensuelle.

Concernant les déchets encombrants, notre prestataire a effectué 25 transports pour des tiers.

3.3.4 Méthanisables (déchets de cuisine)

Les quatre points de collecte dans le village ainsi que celui de la déchetterie en Messerin ont permis la récolte de 1'297 containers de 140 litres de déchets de cuisine à destination de l'usine de biodéchets, ce qui équivaut à environ à 78 tonnes.

3.4 Déchetterie intercommunale

Pour sa septième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a enregistré environ 1'546 tonnes (To) de déchets tout confondus provenant des communes de Prangins et de Duillier.

3.4.1 Déchets spéciaux ménagers

En tant que centre de collecte régional pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich, la déchetterie en Messerin a récolté, pour l'année 2023, environ 26 tonnes. La ristourne financière obtenue pour ces volumes couvre les frais de transport et de traitement de ces déchets.

3.4.2 Papier / carton

151 tonnes de papier et 128 tonnes de cartons ont été récoltées en 2023. La situation a fortement évolué durant l'année. La ristourne du papier est passée de CHF -103.- la tonne en janvier, à CHF 0.- en juillet, et jusqu'à CHF -29.- la tonne en novembre.

Pour le carton également, une taxe a été perçue jusqu'à CHF 27.- la tonne en janvier. La situation s'est améliorée en fin d'année où nous avons perçu une ristourne allant jusqu'à -14.- la tonne.

3.4.3 Appareils électriques (Swico/Sens)

La récolte, via le centre de collecte, a permis de récupérer 35.673 tonnes d'appareils électriques. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas recycler ce type d'appareil en ressourcerie.

3.4.4 Textile

En 2023, 28.322 tonnes de textiles et de chaussures usagées ont été récoltées à la déchetterie intercommunale.

Un contrat de concession pour la collecte de vêtements, textiles et chaussures usagées a été signé dans le courant du mois de mai avec l'entreprise Texaid. Dorénavant, nous toucherons une ristourne sur le tonnage selon le prix du marché. Pour le 2^e semestre 2023, elle se monte à CHF 3'295.38.

3.4.5 Recyclage du verre

A la déchetterie en Messerin, ce sont 160.44 tonnes qui ont été récoltées en 2023.

Pour l'heure, les chiffres pour la rétrocession du verre en 2023 ne sont pas encore disponibles, mais pour l'année 2022, cela représente un montant de CHF 18'578.20, couvrant avantageusement et intégralement les frais de transport.

3.4.6 Polystyrène expansé (EPS/SAGEX)

Cette année, 1.1 tonnes d'EPS ont pu être valorisées. Cela représente une économie de transport d'environ cinq bennes de déchets encombrants.

3.4.7 Plastique

La filière de plastique s'active pour mettre en place des solutions pour valoriser ces déchets. Des solutions semblent se dessiner, mais seule une coordination nationale sera efficace. En attente d'information.

3.4.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)

Les bénévoles de la ressourcerie ont pu participer à une formation COSEDEC avec comme objectif, l'évolution des lois en termes de protection de l'environnement et de prévention des déchets, la comparaison et la mise en pratique du fonctionnement d'une ressourcerie et, pour finir, l'acquisition d'outils permettant d'initier un changement de comportement auprès des usagers de la déchetterie.

L'augmentation de la population a mis en évidence une charge de travail toujours plus importante au niveau du contrôle de la déchetterie. A ce titre et pour 2024, un renforcement des ressources humaines de la déchetterie à raison d'une augmentation 10 % a été décidé.

4. ENTRETENIR LES ROUTES, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN ET GÉRER LA SIGNALISATION-MARQUAGE AU SOL

4.1 Divers aménagements

La problématique des restrictions d'eau en été couplée à une dégradation de la fontaine ouverte du collège de la Combe ont incité la Municipalité à faire installer une fontaine dite « intelligente ». Cette dernière permet la distribution économique de l'eau par temporisation avec l'aide d'un bouton-poussoir. L'eau potable sera donc disponible en tout temps, sans restriction caniculaire, pour les écoliers du collège, les enseignants et toute autre personne de passage.

Conformément à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort qui régit l'éclairage public, un contrôle mécanique et électrique doit être réalisé chaque 5 ans. L'année 2023 a été marquée par le contrôle du second secteur sur les 5 planifié. 94 luminaires ont été contrôlés ainsi que 6 armoires d'alimentations. Les travaux de mise en conformité des contrôles 2022 ont été effectués en 2023.

Un accident routier ayant provoqué la destruction d'un des trois luminaires au chemin des Chaux, il a été décidé de profiter des travaux de remplacement du mat endommagé pour remplacer les 3 têtes des luminaires du chemin par des LED.

Le feu piéton situé au Abériaux nous a posé quelques difficultés. De manière aléatoire, ce feu se mettait « au noir » rendant la traversée piétonne plus difficile. L'âge et la vétusté de l'installation ont compliqué la détection de la panne. La réparation est faite.

4.2 Entretien de l'éclairage public par la SEIC

L'entretien courant de l'éclairage public en 2023 a nécessité 137 interventions de maintenance. La majorité des cas (128) concernait des lampes éteintes ou clignotantes qui ont été remplacées.

Le parc actuel des luminaires se compose comme ceci :

- 8 x Fluocompact soit 1.2 %
- 34 x Iodure métallique soit 5.1%
- 149 x LED soit 22.2 %
- 2 x Tube halogène soit 0.3 %
- 25 x Vapeur de mercure soit 3.7 %
- 454x vapeur de sodium soit 67.6%

A terme, la volonté est clairement de passer tout le parc en LED. Le remplacement d'ampoules via le relamping pour les secteurs piétonniers et par opportunité de travaux pour les secteurs routiers dont les normes d'éclairage spécifiques et sécuritaires sont à respecter.

4.3 Éclairage de Noël

Comme en 2022, seul un sapin dressé à la petite carrée a été décoré et équipé d'une minuterie permettant de couper l'éclairage nocturne.

4.4 Signalisation

Le Service Travaux a participé à la mise en place de la signalisation cycliste située à travers la forêt de l'Hôpital permettant aux usagers de rejoindre, de manière officielle, la route de la Bossière à la route de Bénex.

4.5 Service hivernal

Afin d'améliorer la qualité du service hivernal, la Municipalité a fait installer en fin d'année, une station permettant d'anticiper le gel et le verglas. Cette aide à la décision dévoilera tout son potentiel durant le début d'année 2024 par des interventions ciblées. Elle permettra de faire des économies de sel et d'heures de travail par le déclenchement des équipes de piquet uniquement en cas de nécessité et non plus selon seulement sur l'estimation du responsable d'équipe.

5. GÉRER LES ESPACES VERTS, LES TERRAINS DE SPORT, LES PLACES DE JEUX, LE CIMETIÈRE ET LA PLAGE DE PROMENTHOUX

5.1 Interpellation de Monsieur le Conseiller communal André Fischer "Aménagement du rond-point aux Mélèzes"

M. André Fischer a déposé, lors du Conseil communal du 6 septembre 2023, une interpellation en lien avec l'aménagement du rond-point des Mélèzes. La Municipalité lui a répondu lors du Conseil communal du 4 octobre 2023 en expliquant que les travaux préliminaires entrepris par le Service, l'arrachage du palmier chanvre (catégorie plantes envahissantes) seront consolidés et suivis en accord avec le carnet de route (rapport-préavis à venir sur la gestion différenciée des espaces verts).

5.2 Aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux

La Municipalité a opté pour la présentation préliminaire d'un préavis d'étude au Conseil communal No. 40/2023 « *Demande d'un crédit d'étude CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux* » étudiant la faisabilité et la réalisation de la transformation du terrain principal de football en matière synthétique dans le secteur des Abériaux. Cette demande est appuyée par le FC Prangins, fort d'environ 370 membres et plus de 40 équipes en évolution. Ce projet apporte une solution efficace pour l'extension de la fréquentation et l'utilisation du terrain actuel en toute saison. Une fois cette étude terminée, la réalisation des travaux fera l'objet d'un préavis, crédit de construction, qui sera soumis au Conseil communal dans le second semestre 2024.

Des travaux de sablage et décompactage des deux terrains de football ont été effectués au printemps 2023 afin de favoriser l'infiltration des eaux. 50 m³ de sable ont ainsi été appliqués sur les deux terrains. En automne, une intervention d'aération par louchets et sursemis a été effectuée sur les deux terrains. Ces travaux d'entretien permettent de maintenir les deux terrains de football dans un bon état.

5.3 Espaces verts et mobilier urbain

Lors du radieux printemps passé, 5'500 tulipes, narcisses et jacinthes ont poussé à la rue de la Gare à l'emplacement dit de la « goutte d'eau ». Cet aménagement coloré réussi et très apprécié a été réalisé par les collaborateurs du Service durant l'automne 2022.

Durant la période hivernale, les collaborateurs du Service ont effectué des travaux d'entretien d'une partie du mobilier urbain en bois à savoir les tables de manifestation et certains bancs publics.

Plusieurs arbres en pot ont été installés de manière provisoire sur la partie sud de l'école des Morettes durant le mois de juin. Une baisse des températures à l'intérieur des classes a pu être observée par le corps enseignant ce qui a motivé la Municipalité à entreprendre la plantation de 11 arbres en début d'année 2024.

La destruction d'un nid de frelon asiatique a mobilisé une partie des équipes du service au petit matin du 12 septembre 2023. Cette opération nocturne s'est déroulée avec succès sous la surveillance de l'inspecteur cantonal. La Municipalité a diffusé l'information transmise par la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture concernant la lutte contre le frelon asiatique, qui menace la biodiversité et les ruchers vaudois. Tant les collaborateurs communaux qui travaillent en extérieur que la population peuvent jouer un rôle de sentinelle.

Un arbre qui tombe en travers de la route bloquant tout le trafic ? C'est ce qui est arrivé fin février à la route de la Bossière. Le Service Travaux est intervenu sur demande de la PNR pour sécuriser le secteur, couper l'arbre et dégager la chaussée afin de la rendre à nouveau utilisable. Dans la même situation, un arbre est tombé sur la route de l'Etraz proche de la tour d'eau bloquant momentanément la chaussée. Là aussi, les collaborateurs du Service sont intervenus pour dégager la chaussée.

L'année 2023 a vu la continuité, sur plus de 1,7 hectare, d'une gestion différenciée par notre Service des Espaces verts. Comme en 2022, la canicule et la sécheresse de l'été n'ont pas pu permettre d'atteindre les objectifs escomptés. Cette gestion sera reconduite en 2024 afin de la pérenniser.

Au niveau des espaces verts, plusieurs secteurs de plantation ont été décidés en 2023 et mis au budget pour l'année 2024. A savoir :

- Plantation de 11 arbres hautes-tiges à l'UAPE des Morettes apportant de l'ombre dans les classes en été.
- Plantation de 25 mètres de haies vives à la Tour d'eau en compensation d'arbres abattus.
- Arrachage de 15 mètres de haie de tuyas et remplacement par une haie vives à proximité des containers enterrés dans le quartier des Mélèzes

5.4 Cimetière

Le mur sud délimitant le cimetière a fait l'objet d'un nettoyage et d'une réfection des joints. Ces travaux ont été nécessaires, car avec le temps, le jointoiement des pierres commençait à se désagréger, rendant la structure instable.

5.5 Plage de Promenthoux

Le radeau de la plage de Promenthoux est hiverné dans le port afin de le protéger des tempêtes hivernales. Au début de la saison estivale, un contrôle des fixations est effectué suivi d'un nettoyage pour le débarrasser des moules Quagga avant sa mise en place à la plage.

Plus de 250 participants ont nagé dans le lac dans le cadre de l'Open Swim Stars le dimanche 30 juillet. Cette manifestation, dont c'était la seconde édition à la plage de Promenthoux, a rencontré un franc succès sous une météo radieuse.

5.6 Aménagements divers

Un traitement de fissures a été appliqué sur le skatepark des Abériaux pour masquer et lisser l'apparition des inévitables petites fissures.

Comme chaque année, les diverses places de jeux de la commune sont contrôlées et révisées. Les pièces défectueuses sont systématiquement remplacées afin de garantir une sécurité optimale de ces installations à disposition des enfants.

Un rafraîchissement du marquage routier a été effectué en différents endroits avec un accent porté sur les arrêts de bus.

Les marronniers situés à la plage de Promenthoux et aux Abériaux ont fait l'objet de micro-injection permettant de lutter contre la mineuse des marronniers. Cette intervention préventive est effectuée chaque 3 ans.

5.7 Vandalisme

Un certain nombre d'incivilités sont à déplorer à nouveau sur le territoire communal. Graffitis, littering et diverses déprédations du mobilier urbain sont autant de mobilisations et d'interventions qui nécessitent l'engagement rapide de nos collaborateurs pour les remettre en état et garantir la sécurité dont le coût global représente CHF 6'658.70.

GESTION INTERCOMMUNALE

Les communes peuvent décider de collaborer sous la forme d'une association de communes pour accomplir des tâches de compétences communales conformément à l'article 112 de la loi sur les communes (LC).

Lors de la fondation d'une association intercommunale, les conseils communaux ou généraux des communes membres adoptent les statuts de l'association. Ces derniers déterminent notamment les domaines de compétence de l'association, la représentation des communes au sein de celle-ci, la répartition des charges financières entre les communes membres ainsi que les grandes lignes de son organisation. Les associations de communes disposent obligatoirement d'un conseil intercommunal (autorité délibérante), d'un comité de direction (autorité exécutive) et d'une commission de gestion (organe de surveillance interne). Lorsqu'une tâche de compétence communale est déléguée à une association de communes, cette compétence ne peut plus être exercée par la commune délégatrice.

Une association intercommunale a l'avantage de permettre des économies d'échelle ou l'amélioration des prestations obtenues par une mutualisation des moyens. Cette collaboration implique toutefois que les autorités communales concèdent une partie de leur autonomie en transférant certaines de leurs compétences par délégation. L'avantage d'une association intercommunale a donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales. La commune de Prangins est membre de plusieurs associations intercommunales dans le domaine de l'accueil de jour des enfants (RAT), du social (ARAS), de la police (PNR), de la protection civile (ORPC), de la défense incendie (SDIS). La Commune a un siège au sein du Comité de direction de la PNR (autorité exécutive).

RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association intercommunale d'accueil de jour des enfants de deux mois à douze ans et qui regroupe 17 communes. Il a pour vocation de faire reconnaître le réseau auprès des autorités cantonales et de définir une politique d'accueil répondant aux objectifs et exigences de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE); il élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Il établit et fait évoluer un plan de développement ainsi que l'offre en places d'accueil et gère une liste d'attente centralisée et coordonnée.

Il assume la responsabilité de la viabilité financière vis-à-vis du Contrôle cantonal des finances de l'État de Vaud et se porte garant des subventions cantonales distribuées aux structures d'accueil affiliées.

Il assure un rôle de coordinateur entre les structures affiliées, assure l'unité de direction en matière de règlements et outils informatiques, et leur offre son soutien administratif, comptable, financier et juridique.

L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'accueil familial de jour pour toutes les communes du réseau.

En 2023, trois nouvelles structures d'accueil ont été inaugurées à Gland et Vich. Cette création de quelque 150 places supplémentaires ne suffira pas à absorber totalement la liste d'attente actuelle.

Par ailleurs, au-delà des accords de placements inter-réseaux, le dialogue entre les réseaux a repris afin de trouver des synergies et renforcer les liens en élargissant les possibilités d'accueil. Les accords de placement inter-réseaux visent à faciliter les placements d'enfants dans des situations particulières, en cas de déménagement des parents, de gardes partagées, par exemple.

Les chiffres 2023 sont les suivants :

- 26 Structures d'accueil (13 Nursery-garderies, 11 Unités d'accueil pour écoliers, 1 Structure d'AFJ)
- 2'433 nombre d'enfants accueillis pour 2'338 en 2022
- 1'685 places d'accueil (Précolaires : 529, parascolaires : 780, familial : 376) pour 1518 en 2022
- 2'461'247 heures facturées (Précolaire : 1'027'111, parascolaire : 755'093, familial : 679'043), pour 2'233'454 en 2022
- CHF 38 millions de volume d'affaires en gestion pour CHF 31'9 millions en 2022.

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)

Nous vous invitons à le consulter le rapport de l'ARAS sur www.arasnyon.ch.

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a pour buts d'une part l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche confiée au Centre social régional (CSR), basé à Nyon et de l'autre l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles, dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges.

POLICE NYON REGION (PNR)

L'Association de Communes Police de la Région de Nyon (PNR) est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1^{er} janvier 2014 et constitue une police communale, avec des missions qui sont différentes de celles de la police cantonale vaudoise (PCV). Pour rappel, le règlement intercommunal général de la PNR (RIGP) adopté par le conseil intercommunal de la PNR en 2018 est complété par le règlement de police de Prangins adopté par le conseil communal pranginois en 2021.

Le rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR) est à disposition sur le site Internet de la PNR www.police-nyon-region.ch

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE (SDIS)

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population du secteur.

Le rapport d'activité complet de cette association est disponible sur www.sdis-nyon-dole.ch

ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

Le rapport d'activité complet de l'ORPC est disponible sur www.orpc-nyon.ch.

Pour rappel, les missions de l'ORPC sont : l'assistance aux personnes sinistrées, la protection des biens culturels, l'appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique et services techniques), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs ou culturels, diffusion de l'alarme en situation d'urgence.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No. 58/2024 concernant le rapport de gestion 2023,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No. 58/2024 concernant le rapport de gestion 2023, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 15 avril 2024 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

Au nom de la Municipalité

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ASE	Assistante socio-éducative
AVS	Assurance vieillesse et survivants

C

CAP	Centre d'animation de Prangins
CET	Concept énergétique territorial
CFF	Chemins de fers fédéraux
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CIP	Caisse intercommunale de pension
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
COPRO	Comité de projet

D

DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DISREN	Dispositif d'investissement régional

E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments
EEAA	Ecole pour enfants atteints d'autisme
EMS	Etablissements médicaux-sociaux
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées

F

FJF	Fondation Jeunesse & Familles
-----	-------------------------------

G

GED	Gestion électronique des documents
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière

L

LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LPPL	Loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif

M

MEP	Mandats d'étude parallèles
-----	----------------------------

O

OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile

OPTA	Ordonnance fédérale concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération
OQE	Ordonnance fédérale pour la qualité écologique
ORPC	Organisation régionale de protection civile
OSTRAL	Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise

P

PA	Projet d'agglomération
PACA	Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération
PaCOM	Plan d'affectation communal
PDI	Plan directeur intercommunal
PGA	Plan général d'affectation
PDCN	Plan directeur cantonal
PNR	Police Nyon Région
PPA	Plan partiel d'affectation
PostCom	Commission fédérale de la Poste
PQ	Plan de quartier
PSIA	Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique
PSPS	Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

R

RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RC1	Route cantonale
RdN	Région de Nyon

S

SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SDIS	Service de défense incendie et secours
SDP	Société de développement de Prangins
SEIC	Société électrique intercommunale de la Côte
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SI	Services industriels
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
STEP	Station d'épuration des eaux
STI	Service technique intercommunal

T

TPN	Transports publics nyonnais
TTC	Toutes taxes comprises

U

UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
USL	Union des sociétés locales

V

VTT	Vision territoriale transfrontalière
-----	--------------------------------------